



# Projet d'extension de la centrale éolienne de Falvieux

Commune de Cressy-Omencourt (80)



## Pièce n°3 : Description de la demande

JUIN 2019



Maître d'ouvrage : CENTRALE EOLIENNE DE FALVIEUX (CEFAL)

**V O L - V**

Assistant au maître d'ouvrage : VOL-V ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE





# Préambule

---


Le présent document constitue une des pièces du dossier de demande d'autorisation environnementale qui s'articule de la façon suivante :

- Pièce n°1 : Lettre de demande ;
- Pièce n°2 : Check-list du dossier ;
- **Pièce n°3 : Description de la demande ;**
- Pièce n°4 : Plans ;
- Pièce n°5 : Note non technique ;
- Pièce n°6a : Résumé non technique de l'étude d'impact ;
- Pièce n°6b : Étude d'impact ;
- Pièce n°6c : Annexes de l'étude d'impact ;
- Pièce n°6d : Carnet de photomontages ;
- Pièce n°6e : Note pour la Commission Départementale pour la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
- Pièce n°7a : Résumé non technique de l'étude de dangers ;
- Pièce n°7b : Étude de dangers ;

Il comporte la description des éléments nécessaires à la demande d'Autorisation Environnementale pour le projet d'extension de la centrale éolienne autorisée de Falvieux.



## Auteurs de la pièce

LOGOS	SOCIETES	DOMAINES D'INTERVENTION
	<b>VOL-V Électricité Renouvelable</b> 1025 Avenue Henri Becquerel Parc Club Millénaire Bât. 4 34000 MONTPELLIER Tél. : +33 (0)4 11 95 00 30	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Conception du projet</li><li>✓ Réalisation du dossier de description de la demande</li></ul> <p>Référents :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Arnaud GUYOT, Directeur Général</li><li>- Gaëlle LAURENT, Chef de projets</li><li>- Thomas LEMARCHAND, Géomaticien</li><li>- Emmanuel GLÉMIN, Environnementaliste</li></ul>



## Personne contact

En cas de questions au sujet du présent dossier, contacter :



**Gaëlle LAURENT**  
Chef de projets

✉ VOL-V  
45 impasse du Petit Pont  
76230 Isneauville

☎ +33 (0)2 32 95 15 16

📞 +33 (0)6 58 47 71 36

🌐 [www.vol-v.com](http://www.vol-v.com)

@ [g.laurent@vol-v.com](mailto:g.laurent@vol-v.com)



# Sommaire

A. Introduction .....	7
1. Contexte particulier de la demande d'autorisation environnementale .....	9
2. Cadre juridique applicable au projet.....	9
3. Contenu du dossier de demande d'autorisation environnementale.....	11
B. Présentation du demandeur .....	14
1. Identité du demandeur .....	16
2. Capacités techniques et financières .....	17
C. Présentation du projet.....	22
1. Présentation générale.....	24
2. Présentation technique.....	28
D. Démantèlement et remise en état du site après exploitation .....	31
1. Démantèlement et remise en état des terrains.....	33
2. Constitution des garanties financières.....	33
E. Annexes.....	34
Annexe 1. Kbis de la société projet CEFAL SAS .....	36
Annexe 2. Kbis de la société mère VOL-V SAS .....	37
Annexe 3. Comptes consolidés de la société mère VOL-V SAS.....	38
Annexe 4. Attestation de faisabilité foncière .....	48
Annexe 5. Avis relatif à la remise en état du site.....	49
Annexe 6. Plan d'affaires prévisionnel de l'opération .....	52
Annexe 7. Lettre d'engagement de VOL-V.....	53
Annexe 8. Attestation du Commissaire aux comptes de Vol-V .....	53
Annexe 9. Lettre d'intérêt de MIROVA, gestionnaire du fonds EUROFIDEME 2 & 3 .....	55
Annexe 10. Lettre d'intérêt d'un organisme bancaire .....	57
Annexe 11. Présentation des qualifications, expériences et compétences d'une sélection de membres de l'équipe.....	59



# Table des illustrations



## Figures

---

Figure 1 : étapes et acteurs de la procédure d'autorisation environnementale .....	10
Figure 2 : Evolution de la puissance des actifs exploités par le Groupe pour son propre compte (source : Groupe VOL-V) .....	18
Figure 3 : Représentation simplifiée d'une éolienne .....	28
Figure 4 : Schéma de principe du fonctionnement d'une centrale éolienne .....	28
Figure 5 : Caractéristiques principales des éoliennes de l'extension de la centrale de Falvieux .....	29

## Cartes

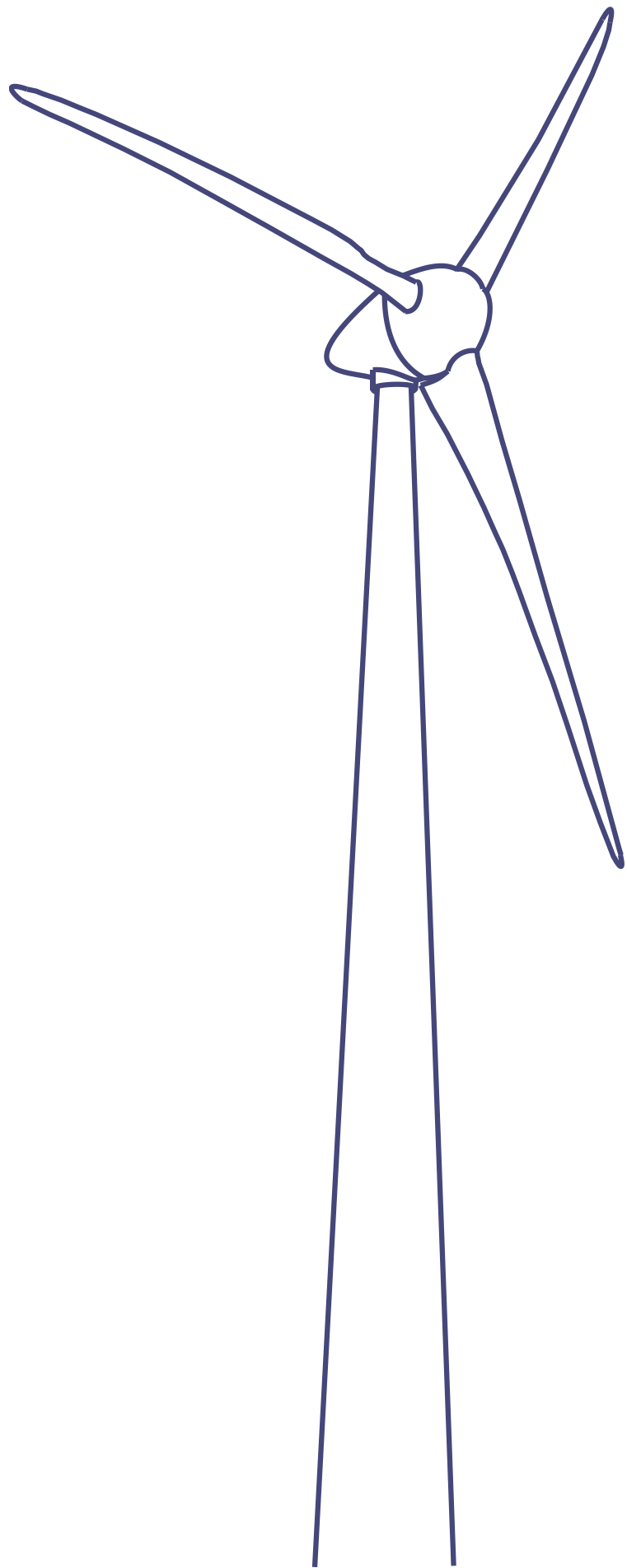
---

Carte 1 : Localisation de la Zone d'Implantation Potentielle .....	24
Carte 2 : Plan de l'extension de la centrale éolienne de Falvieux sur fond cadastrale .....	26
Carte 3 : périmètre d'affichage de l'enquête publique du projet d'extension de la centrale éolienne de Falvieux.....	27

## Tableaux

---

Tableau 1 : extrait de l'annexe 1 à l'article R.511-9 du Code de l'environnement .....	9
Tableau 2 : principales caractéristiques de la société projet CEFAL .....	16
Tableau 3 : principales caractéristiques de la société VOL-V .....	16
Tableau 4 : principales caractéristiques des centrales éoliennes mises en service par le Groupe VOL-V .....	17
Tableau 5 : quelques données économiques et financières du Groupe VOL-V .....	19
Tableau 6 : localisation et altitude des éoliennes et des postes de livraison .....	24
Tableau 7 : répartition foncière de l'extension de la centrale éolienne de Falvieux .....	25
Tableau 8 : principales caractéristiques de l'extension de la centrale éolienne de la Falvieux .....	28



## **A** Introduction







# 1. Contexte particulier de la demande d'autorisation environnementale

Le présent dossier de demande d'autorisation environnementale concerne le projet d'extension de la centrale éolienne de Falvieux.

La centrale éolienne de Falvieux, composée de six éoliennes et deux postes de livraison électrique, a été autorisée par arrêté interpréfectoral du 1<sup>er</sup> août 2017. Elle a fait l'objet d'une modification non substantielle déposée en mai 2018. Ce projet éolien non construit à la date de la présente demande est portée par la société dénommée « Centrale éolienne de Falvieux ».

Cette même société porte aujourd'hui un projet d'extension du parc autorisé. Ce nouveau projet induit des modifications substantielles du projet initial de centrale éolienne de Falvieux puisqu'il nécessite l'installation de deux nouvelles éoliennes et d'un nouveau poste de livraison. Il est donc soumis, comme explicité par la suite, à autorisation environnementale.

Notons que le site d'implantation du projet autorisé et du projet d'extension n'a pas connu d'évolution notable depuis la constitution du dossier de demande d'autorisation unique de la centrale éolienne de Falvieux. C'est pourquoi la plupart des études menées dans le cadre de la présente demande d'autorisation environnementale se basent sur les inventaires et les mesures réalisées pour le dossier initial ayant conduit à l'arrêté interpréfectoral d'autorisation de la centrale éolienne de Falvieux. Notons que les évolutions répertoriées à une échelle plus éloignée (contexte éolien par exemple) ont été systématiquement prises en compte à travers une mise à jour des thématiques concernées.

## 2. Cadre juridique applicable au projet

### 2.1. Régime applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Les éoliennes sont considérées comme des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement (ICPE) depuis la parution de deux textes :

- Le décret du 23 août 2011 modifiant la nomenclature des installations classées, qui crée une nouvelle rubrique « 2980 installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent ».
- L'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement. Cet arrêté fixe les prescriptions techniques applicables aux parcs éoliens : conditions d'éloignement, radars, dispositions constructives, règles d'exploitation, etc.

L'article L.511-1 du Code de l'environnement, relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), dispose que « sont soumis aux dispositions du présent titre les usines, ateliers, dépôts, chantiers et, d'une manière générale, les installations exploitées ou détenues par toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, soit pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, soit pour la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique. [...] »

<sup>1</sup> Déclaration avec ou sans contrôle périodique (D, DP), Enregistrement (E), Autorisation (A), Autorisation avec servitudes d'utilité publiques (AS).

L'annexe 1 à l'article R.511-9 du même Code de l'environnement liste les ICPE en précisant notamment le régime applicable<sup>1</sup> à chacune, le rayon d'affichage minimum autour de l'installation à respecter lors l'enquête publique pour les installations soumises à autorisation (A).

Les éoliennes du projet présentent une hauteur de mât de 127,5 m, elles sont donc concernées par la rubrique 2980 des installations classées pour la protection de l'environnement et soumises à une procédure d'autorisation.

Tableau 1 : extrait de l'annexe 1 à l'article R.511-9 du Code de l'environnement

		Régime applicable*	Périmètre d'affichage
2980	<b>Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs :</b>		
	1. Comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m	A	6 km
	2. Comprenant uniquement des aérogénérateurs dont le mât a une hauteur inférieure à 50 m et au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur maximale supérieure ou égale à 12 m et pour une puissance totale installée :	/	/
	a) Supérieure ou égale à 20 MW	A	6 km
	b) Inférieure à 20 MW	D	/

Conformément aux recommandations de l'inspection des installations classées et en cohérence avec l'article R. 421-2-c du Code de l'urbanisme, la hauteur de mât à considérer en application de cette nomenclature est à prendre nacelle comprise.



**Les éoliennes du projet d'extension de la centrale de Falvieux auront un mât dont la hauteur est supérieure à 50 mètres. Le projet est donc soumis au régime d'Autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Le rayon d'affichage à respecter lors de l'enquête publique sera de 6 km.**

### 2.2. Demande d'Autorisation Environnementale

Conformément à l'article L.181-1 du code de l'environnement, les ICPE soumis au régime d'autorisation sont depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017 concernés par la procédure d'autorisation environnementale.

La procédure d'autorisation environnementale est encadrée par les textes suivants :

- Ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale
- Décret n°2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale
- Décret n°2017-82 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale

Cette autorisation unique concerne les projets soumis à la réglementation des ICPE et les projets soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau (IOTA). Elle consiste à renforcer la phase amont de la demande d'autorisation, pour offrir au pétitionnaire une meilleure visibilité des règles dont relève son projet via des échanges informels.

L'autorisation, demandée une seule fois et délivrée par le préfet de département, inclut l'ensemble des différentes législations applicables, et relevant des différents codes : code de l'environnement, code forestier, code de l'énergie, code des transports, code de la défense et code du patrimoine.



Conformément à l'article R.425-29-2 du code de l'environnement, l'autorisation environnementale dispense le projet d'installation d'éoliennes terrestres de permis de construire.



**Le projet d'extension de la centrale éolienne de Falvieux est concerné par la procédure d'autorisation environnementale qui regroupe toutes les demandes d'autorisation nécessaire dans le cadre de l'instruction du dossier par les services de l'État.**

### 2.2.1. Obligation de démantèlement

Les textes précédemment cités sont complétés par l'arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, modifié par l'arrêté du 6 novembre 2014. Cet arrêté précise les modalités de constitution des garanties financières permettant d'assurer le démantèlement en fin d'exploitation, ainsi que les conditions de démantèlement et de remise en état des sites.

La société CENTRALE EOLIENNE DE FALVIEUX (CEFAL) sera responsable du démantèlement du parc éolien. A ce titre, elle constituera notamment les garanties financières nécessaires et prévoira les modalités de ce démantèlement et de remise en état du site conformément à la réglementation en vigueur.

La mise en service de l'extension de la centrale éolienne de Falvieux sera subordonnée à la constitution des garanties financières destinées à couvrir son démantèlement et la remise en état du site. Ces garanties auront un montant de 100'000 €, montant qui devra être réévalué à la date de la mise en service selon une formule d'actualisation des coûts.

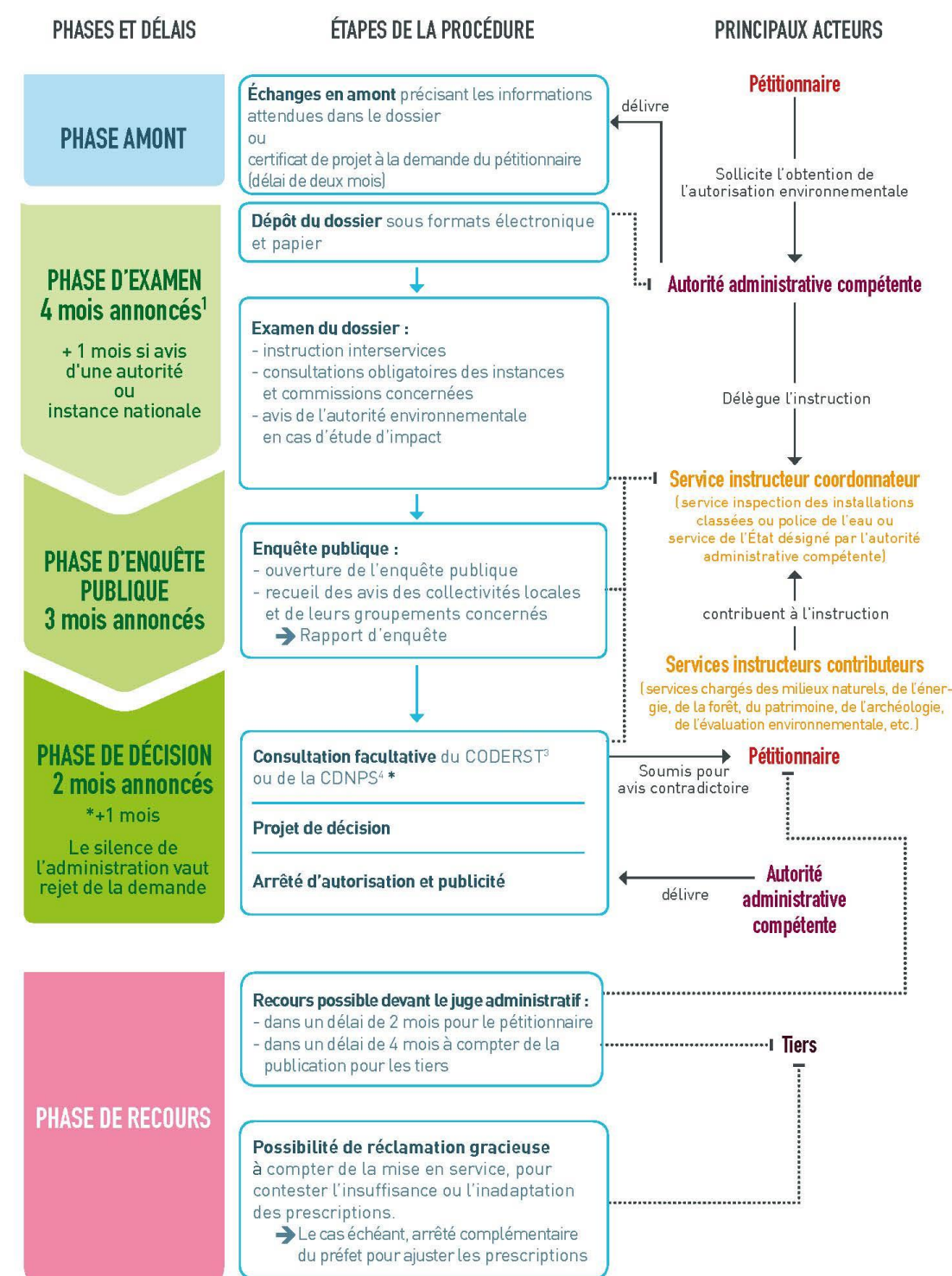
Elles prendront la forme d'un engagement écrit d'une société d'assurance capable de mobiliser, si nécessaire, les fonds permettant de faire face à la défaillance de l'exploitant.

Les opérations de démantèlement couvriront en particulier les aérogénérateurs, le poste de livraison, les câbles dans un rayon de 10 m autour des aérogénérateurs et du poste de livraison, l'excavation partielle des fondations et la remise en état des plateformes et des chemins d'accès.



**Le projet d'extension de la centrale éolienne de Falvieux est concerné par une obligation de démantèlement en fin d'exploitation et la constitution de garanties financières nécessaires à ce démantèlement.**

## LES ÉTAPES ET LES ACTEURS DE LA PROCÉDURE



1. Ces délais peuvent être suspendus, arrêtés ou prorogés : délai suspendu en cas de demande de compléments ; possibilité de rejet de la demande si dossier irrecevable ou incomplet ; possibilité de proroger le délai par avis motivé du préfet. 2. CNPN : Conseil national de la protection de la nature. 3. CODERST : Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques. 4. CDNPS : Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

D:\COM-SPES\PLA\16269 - Janvier 2017 - Crédits photos : page 1 : Thierry Degen (cours d'eau x2), Arnaud Bouissou/Terra (éolienne), page 2 : Aurélien Miralles, page 3 : Arnaud Bouissou/Terra, Laurent Mignaux/Terra



### 3. Contenu du dossier de demande d'autorisation environnementale

La demande d'autorisation environnementale du projet d'extension de la centrale éolienne de Falvieux concerne les autorisations suivantes :

- Code de l'environnement :
  - autorisation au titre des ICPE;
- Code des transports, Code de la défense et Code du patrimoine : autorisation pour l'établissement d'éoliennes

En revanche, elle ne concerne pas les autorisations suivantes :

- Code de l'environnement :
  - autorisation au titre des IOTA ;
  - autorisation spéciale au titre de la législation des réserves naturelles nationales ;
  - autorisation spéciale au titre de la législation des sites classés ;
  - dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats protégés ;
  - agrément pour l'utilisation d'OGM ;
  - agrément des installations de traitement des déchets ;
  - déclaration IOTA ;
  - enregistrement et déclaration ICPE ;
  - autorisation pour l'émission de gaz à effet de serre ;
- Code forestier : autorisation de défrichement ;
- Code de l'énergie : autorisation d'exploiter les installations de production d'électricité.

Le contenu de la demande d'Autorisation est précisé par le code de l'environnement.

L'articles R.181-13 du code de l'environnement définit les pièces générales d'une demande d'autorisation environnementale, à savoir dans le cadre du projet :

Pièce réglementaires demandée par l'article R.181-13	Localisation dans le dossier
1° Lorsque le pétitionnaire est une personne physique, ses nom, prénoms, date de naissance et adresse et, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination ou sa raison sociale, sa forme juridique, son numéro de SIRET, l'adresse de son siège social ainsi que la qualité du signataire de la demande ;	Pièces 1 & 3
2° La mention du lieu où le projet doit être réalisé ainsi qu'un plan de situation du projet à l'échelle 1/25 000, ou, à défaut au 1/50 000, indiquant son emplacement ;	Pièce 4
3° Un document attestant que le pétitionnaire est le propriétaire du terrain ou qu'il dispose du droit d'y réaliser son projet ou qu'une procédure est en cours ayant pour effet de lui conférer ce droit ;	Pièce 3
4° Une description de la nature et du volume de l'activité, l'installation, l'ouvrage ou les travaux envisagés, de ses modalités d'exécution et de fonctionnement, des procédés mis en œuvre, ainsi que l'indication de la ou des rubriques des nomenclatures dont le projet relève. Elle inclut les moyens de suivi et de surveillance, les moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident ainsi que les conditions de remise en état du site après exploitation et, le cas échéant, la nature, l'origine et le volume des eaux utilisées ou affectées ;	Pièce 3
5° Soit, lorsque la demande se rapporte à un projet soumis à évaluation environnementale, l'étude d'impact réalisée en application des articles R. 122-2 et R. 122-3, s'il y a lieu actualisée dans les conditions prévues par le III de l'article L. 122-1-1, soit, dans les autres cas, l'étude d'incidence environnementale prévue par l'article R. 181-14 ;	Pièces 6a, 6b, 6c & 6d
6° Si le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale à l'issue de l'examen au cas par cas prévu par l'article R. 122-3, la décision correspondante, assortie, le cas échéant, de l'indication par le pétitionnaire des modifications apportées aux caractéristiques et mesures du projet ayant motivé cette décision ;	Non concerné
7° Les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier, notamment de celles prévues par les 4° et 5° ;	Pièce 4
8° Une note de présentation non technique.	Pièce 5



L'article D.181-15-2 du code de l'environnement précise les pièces à apporter dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE :

Pièces réglementaires demandées par l'article R.181-15-2	Localisation dans le dossier
1° Lorsque le pétitionnaire requiert l'institution de servitudes d'utilité publique prévues à l'article L. 515-8 pour une installation classée à implanter sur un site nouveau, le périmètre de ces servitudes et les règles souhaitées ;	Non concerné
2° Les procédés de fabrication que le pétitionnaire mettra en œuvre, les matières qu'il utilisera, les produits qu'il fabriquera, de manière à apprécier les dangers ou les inconvénients de l'installation ;	Pièces 3 & 6b
3° Une description des capacités techniques et financières mentionnées à l'article L. 181-27 dont le pétitionnaire dispose, ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir. Dans ce dernier cas, l'exploitant adresse au préfet les éléments justifiant la constitution effective des capacités techniques et financières au plus tard à la mise en service de l'installation ;	Pièce 3
4° Pour les installations destinées au traitement des déchets, l'origine géographique prévue des déchets ainsi que la manière dont le projet est compatible avec les plans prévus aux articles L. 541-11, L. 541-11-1, L. 541-13 du code de l'environnement et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales ;	Non concerné
5° Pour les installations relevant des articles L. 229-5 et L. 229-6, une description : a) Des matières premières, combustibles et auxiliaires susceptibles d'émettre du dioxyde de carbone ; b) Des différentes sources d'émissions de dioxyde de carbone de l'installation ; c) Des mesures prises pour quantifier les émissions à travers un plan de surveillance qui réponde aux exigences du règlement prévu à l'article 14 de la directive 2003/87/ CE du 13 octobre 2003 modifiée. Ce plan peut être actualisé par l'exploitant sans avoir à modifier son autorisation ; d) Un résumé non technique des informations mentionnées aux a à c ;	Non concerné
5° Pour les installations relevant des articles L. 229-5 et L. 229-6, une description : a) Des matières premières, combustibles et auxiliaires susceptibles d'émettre du dioxyde de carbone ; b) Des différentes sources d'émissions de dioxyde de carbone de l'installation ; c) Des mesures prises pour quantifier les émissions à travers un plan de surveillance qui réponde aux exigences du règlement prévu à l'article 14 de la directive 2003/87/ CE du 13 octobre 2003 modifiée. Ce plan peut être actualisé par l'exploitant sans avoir à modifier son autorisation ; d) Un résumé non technique des informations mentionnées aux a à c ;	Non concerné
6° Lorsque le dossier est déposé dans le cadre d'une demande de modification substantielle en application de l'article L. 181-14 et si le projet relève des catégories mentionnées à l'article L. 516-1, l'état de pollution des sols prévu à l'article L. 512-18. Lorsque cet état de pollution des sols met en évidence une pollution présentant des dangers ou inconvénients pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques ou de nature à porter atteinte aux autres intérêts mentionnés à l'article L. 511-1, le pétitionnaire propose soit les mesures de nature à éviter,	Non concerné

<i>réduire ou compenser cette pollution et le calendrier correspondant qu'il entend mettre en œuvre pour appliquer celles-ci, soit le programme des études nécessaires à la définition de telles mesures ;</i>	
7° Pour les installations mentionnées à la section 8 du chapitre V du titre Ier du livre V, les compléments prévus à l'article R. 515-59 ;	Non concerné
8° Pour les installations mentionnées à l'article R. 516-1 ou à l'article R. 515-101, les modalités des garanties financières exigées à l'article L. 516-1, notamment leur nature, leur montant et les délais de leur constitution ;	Pièces 3
9° Un plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que l'affectation des constructions et terrains avoisinants et le tracé de tous les réseaux enterrés existants. Une échelle réduite peut, à la requête du pétitionnaire, être admise par l'administration ;	Pièce 4
10° L'étude de dangers mentionnée à l'article L. 181-25 et définie au III du présent article ;	Pièces 7a & 7b
11° Pour les installations à implanter sur un site nouveau, l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le pétitionnaire, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation ; ces avis sont réputés émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le pétitionnaire ;	Pièce 3
12° Pour les installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent : a) Un document établissant que le projet est conforme aux documents d'urbanisme ; b) La délibération favorable prévue à l'article L. 515-47, lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale ou une commune a arrêté un projet de plan local d'urbanisme avant la date de dépôt de la demande d'autorisation environnementale et que les installations projetées ne respectent pas la distance d'éloignement mentionnée à l'article L. 515-44 vis-à-vis des zones destinées à l'habitation définies dans le projet de plan local d'urbanisme ; c) lorsque l'autorisation environnementale tient lieu d'autorisation prévue par les articles L. 621-32 et L. 632-1 du code du patrimoine : <ul style="list-style-type: none"><li>• une notice de présentation des travaux envisagés indiquant les matériaux utilisés et les modes d'exécution des travaux ;</li><li>• le plan de situation du projet, mentionné à l'article R. 181-13, précise le périmètre du site patrimonial remarquable ou des abords de monuments historiques ;</li><li>• un plan de masse faisant apparaître les constructions, les clôtures et les éléments paysagers existants et projetés ;</li><li>• deux documents photographiques permettant de situer le terrain respectivement dans l'environnement proche et le paysage lointain ;</li><li>• des montages larges photographiques ou des dessins permettant d'évaluer dans de bonnes conditions les effets du projet sur le paysage en le situant notamment par rapport à son environnement immédiat et au périmètre du site patrimonial remarquable ou des abords de monuments historiques.</li></ul>	Pièce 6b pour le a) Non concerné (b) et c)
13° Dans les cas mentionnés au dernier alinéa de l'article L. 181-9, la délibération ou l'acte formalisant la procédure d'évolution du plan local d'urbanisme, du document en tenant lieu ou de la carte communale.	Non concerné



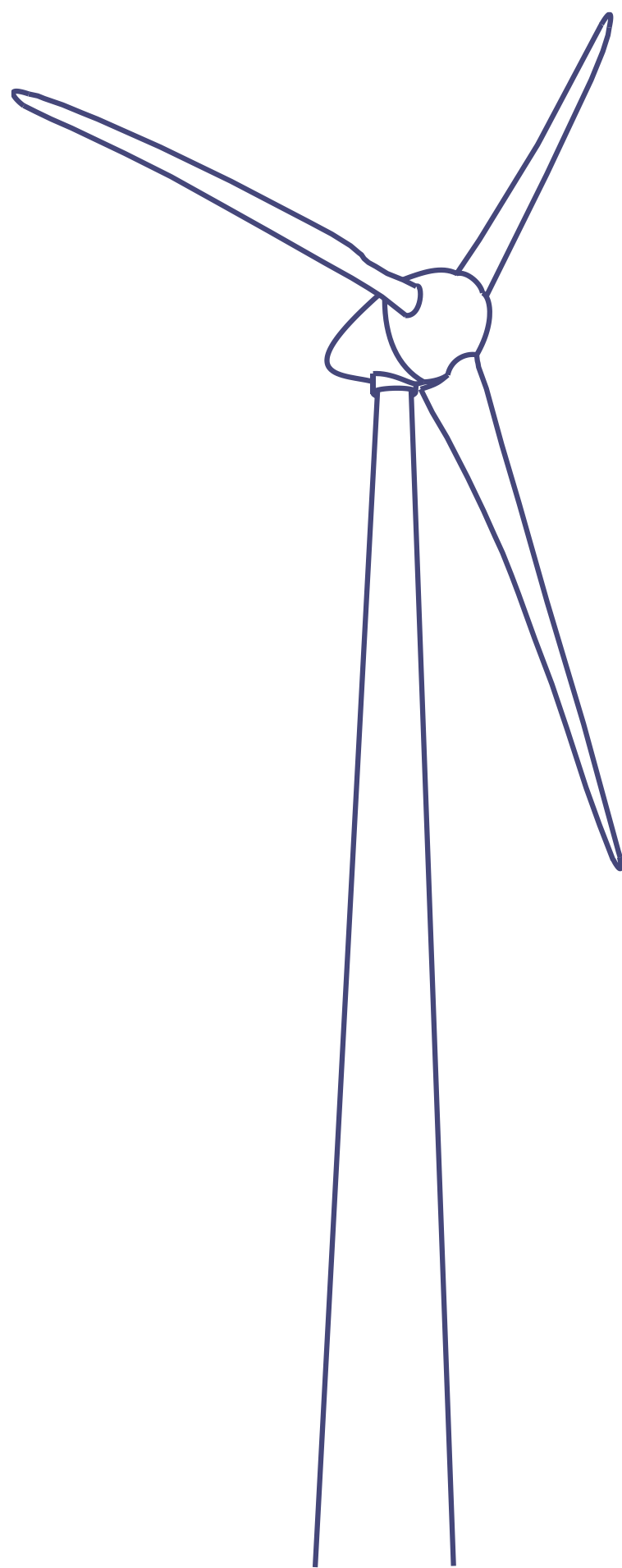
Le dossier de demande d'autorisation environnementale comporte les pièces suivantes :

- Pièce n°1 : Lettre de demande ;
- Pièce n°2 : Check-list du dossier ;
- Pièce n°3 : Description de la demande ;
- Pièce n°4 : Plans ;
- Pièce n°5 : Note non technique ;
- Pièce n°6a : Résumé non technique de l'étude d'impact ;
- Pièce n°6b : Étude d'impact ;
- Pièce n°6c : Annexes de l'étude d'impact ;
- Pièce n°6d : Carnet de photomontages ;
- Pièce n°6e : Note pour la Commission Départementale pour la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
- Pièce n°7a : Résumé non technique de l'étude de dangers ;
- Pièce n°7b : Étude de dangers ;

Conformément à l'article R 181-15, le dossier de demande d'autorisation environnementale est complété par les pièces, documents et informations propres aux activités, installations, ouvrages et travaux prévus par le projet pour lequel l'autorisation est sollicitée ainsi qu'aux espaces et espèces faisant l'objet de mesures de protection auxquels il est susceptible de porter atteinte.



**La demande d'autorisation environnementale du projet d'extension de la centrale éolienne de Falvieux est sollicitée au titre des ICPE et de l'établissement d'éoliennes. Le dossier de demande d'autorisation est constitué des pièces réglementaires listées dans les articles R.181-13 et D.181-15-2 du code de l'environnement**



## **B** Présentation du demandeur





# 1. Identité du demandeur

## 1.1. Caractéristiques principales de la société projet

Le maître d'ouvrage, la société CENTRALE EOLIENNE DE FALVIEUX (CEFAL), est une société spécialement créée pour l'exploitation du parc éolien de Falvieux et de son extension. Elle est filiale à 100% de VOL-V. Elle a pour objet unique l'exploitation du parc éolien initial et de son extension et est (ou sera) détentrice des autorisations. Au moment de la réalisation du projet, la société d'exploitation signe avec les propriétaires et les exploitants des terrains concernés les conventions d'occupation et contracte avec tous les intervenants et sous-traitants nécessaires à la construction et à l'exploitation de la centrale éolienne (cf. attestation de maîtrise foncière en annexe). La société d'exploitation est représentée par sa maison mère VOL-V dans toutes ses démarches, et les représentants légaux de CEFAL sont également les représentants légaux de VOL-V.

Les principales caractéristiques de la société projet sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : principales caractéristiques de la société projet CEFAL

<b>Raison sociale</b>	CENTRALE EOLIENNE DE FALVIEUX (CEFAL)
<b>Forme juridique</b>	Société par Actions Simplifiée (SAS)
<b>Capital</b>	10'000 €
<b>Code APE</b>	Production d'électricité (3511Z)
<b>N° SIRET</b>	813 172 442 00010
<b>Adresse siège social</b>	1350 avenue Albert EINSTEIN, PAT Bât. 2, 34000 MONTPELLIER
<b>Téléphone</b>	04.11.95.00.30
<b>Fax</b>	04.11.95.00.31

## 1.2. Caractéristiques principales de l'actionnaire

La société CENTRALE EOLIENNE DE LA FALVIEUX (CEFAL) est filiale à 100% de la société VOL-V dont les principales caractéristiques sont synthétisées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : principales caractéristiques de la société VOL-V

<b>Raison sociale</b>	VOL-V
<b>Forme juridique</b>	SAS
<b>Capital social</b>	20 139 942 €
<b>Code APE</b>	7112B
<b>N° SIRET</b>	512 686 064 00019
<b>Effectif</b>	5 salariés (holding) + 55 salariés (filiales)
<b>Nombre j ouvrés / an</b>	253
<b>Horaires</b>	9h-13h et 14h-18h et 17h le vendredi
<b>Adresse siège social</b>	1350 avenue Albert EINSTEIN PAT Bât. 2 34000 MONTPELLIER
<b>Adresse siège opérationnel</b>	1025 rue Henri Becquerel Parc Club Millénaire – Bât. 4 34000 MONTPELLIER
<b>Téléphone</b>	04.11.95.00.30
<b>Fax</b>	04.11.95.00.31
<b>Signataire de la demande</b>	Arnaud GUYOT, Directeur Général
<b>Personne ayant suivi l'affaire</b>	Gaëlle LAURENT g.laurent@vol-v.com 07.60.26.96.96



Le maître d'ouvrage, la société CENTRALE EOLIENNE DE FALVIEUX (CEFAL), est une société spécialement créée pour l'exploitation du parc éolien de Falvieux et de son extension. Elle est filiale à 100% de VOL-V.





## 2. Capacités techniques et financières

La législation des installations classées, par l'intermédiaire des dispositions de l'article L.181-27 du Code de l'environnement, prévoit que l'autorisation prend en compte les capacités techniques et financières que le pétitionnaire entend mettre en œuvre, à même de lui permettre de conduire son projet dans le respect des intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 et d'être en mesure de satisfaire aux obligations de l'article L. 512-6-1 lors de la cessation d'activité.

L'article D181-15-2 3° du Code de l'environnement précise que le dossier de demande d'autorisation environnementale doit contenir une description des capacités techniques et financières mentionnées à l'article L. 181-27 dont le pétitionnaire dispose, ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir. Dans ce dernier cas, l'exploitant adresse au préfet les éléments justifiant la constitution effective des capacités techniques et financières au plus tard à la mise en service de l'installation.

Le demandeur est une société de projet créée spécifiquement pour la mise en place et l'exploitation de l'installation. Elle ne peut pas démontrer d'expérience ou de références propres. En revanche elle dispose des capacités techniques et financières fournies par son actionnaire, le groupe Vol-V, et les partenaires de celui-ci.

### 2.1. Le Groupe Vol-V

#### 2.1.1. Présentation du groupe

VOL-V est un groupe fondé en 2005 et spécialisé dans la production d'énergie renouvelable. Implanté à Montpellier, Rennes et Rouen, le groupe intervient dans les domaines de l'éolien et du solaire photovoltaïque. Les activités du Groupe couvrent une grande partie du territoire français métropolitain. Son savoir-faire couvre toutes les phases de réalisation d'un projet, de l'identification de sites propices aux études jusqu'à la réalisation et l'exploitation des installations. Le Groupe compte 35 collaborateurs.

Les activités éoliennes et photovoltaïques sont opérées par l'entité du groupe appelée VOL-V électricité renouvelable (VOL-V ER). Les équipes sont installées dans les trois implantations du groupe.

VOL-V fait partie de nombreux réseaux professionnels, notamment :



Office franco-allemand pour les énergies renouvelables  
Deutsch-französisches Büro für erneuerbare Energien

#### 2.1.2. Références

Le groupe VOL-V exerce son activité dans plusieurs domaines connexes ;

- L'énergie éolienne ;
- L'énergie solaire.

##### a. Activité éolienne

L'activité éolienne est le métier historique du groupe. Le Groupe VOL-V a construit 8 parcs éoliens entre 2007 et 2018 pour un total de 42 éoliennes ce qui représente un investissement cumulé de 140,72 M€ pour cette branche d'activité.

Les principales caractéristiques des 8 centrales éoliennes construites par le Groupe sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : principales caractéristiques des centrales éoliennes mises en service par le Groupe VOL-V

SOCIETE	NB D'ÉOLIENNES	PUISSANCE BRUTE (MW)	INVESTISSEMENT (M€)	LOCALISATION	DATE MSI
Centrale Eolienne des Pins CEPIN SAS	1	2,3	3,08	Aveyron (12)	09/11/2007
Centrale Eolienne de Bois Cheneau CELBC SAS	5	10,0	16,29	Eure-et-Loir (28)	01/08/2009
Centrale Eolienne de la Plaine de Hocquélus CEHOC SAS	4	9,2	13,09	Somme (80)	26/08/2010
Centrale Eolienne des Vingt Setiers CEVIN SAS	8	18,4	26,56	Eure-et-Loir (28) et Essonne (91)	15/06/2011
Centrale Eolienne de la Tourette CETOU SAS	5	12,5	15,70	Somme (80)	01/11/2012
Centrale Eolienne du Coin Malo CECOM SAS	9	20,7	31	Somme (80)	16/11/2016
Centrale Eolienne du Bois Violette CELBV SAS	6	13,8	20,1	Eure et Loir (28)	01/03/2018
Centrale Eolienne du Long Villiers CELOV SAS	4	9,4	14,4	Eure et Loir (28)	01/04/2018

De plus, le Groupe VOL-V détient les autorisations pour les projets suivants :

- Le projet éolien des Egrouettes/un souffle dans la plaine, commune des Villages Vovéens (28), composé de 8 éoliennes pour une puissance totale de 33,6 MW ;
- Le projet éolien des Prieurés, communes de Saumeray et de Charonville (28), composé de 8 éoliennes pour une puissance totale de 24 MW ;
- Le projet éolien de Falvieux, communes de Billancourt, Biarre, Cressy-Omencourt, Balâtre, Biarre (80) et Solente (60), composé de 6 éoliennes pour une puissance totale de 25,2 MW ;
- Le projet éolien du Millard, communes de Sainte-Gemme-la-Plaine (85), composé de 6 éoliennes pour une puissance totale de 9,9 MW ;
- Le projet éolien des Fonds Launay, communes de Saumeray et Charonville (28), composé de 8 éoliennes pour une puissance totale de 24 MW ;
- Le projet éolien de la Lande, commune de Blanzac (87), composé de 4 éoliennes pour une puissance totale de 13,8 MW ;
- Le projet éolien de la Bénitière, commune de Pressac (86), composé de 6 éoliennes pour une puissance totale de 21,6 MW ;
- Le projet éolien du Moulin de la Houssaye, communes de la Houssaye-Béranger et de Fresnay-le-Long (76), composé de 7 éoliennes pour une puissance totale de 16,5 MW ;
- Le projet éolien de la Forge, commune de Val d'Issoire (87), composé de 4 éoliennes pour une puissance totale de 16,8 MW.

Enfin, le Groupe dispose d'un portefeuille de projet actuellement en cours d'instruction.

## b. Activité solaire photovoltaïque

Concernant l'activité solaire photovoltaïque, le groupe VOL-V a construit 50 centrales solaires entre 2011 et 2015 pour une puissance cumulée de 13,6 MWc. Ceci représente un investissement cumulé de près de 50 M€ pour cette branche d'activité.

## c. Synthèse des actifs du Groupe en exploitation

Le Groupe VOL-V conçoit et construit des unités de production d'énergie renouvelable. Il est propriétaire et exploite une partie des actifs ainsi produits. Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la puissance des actifs détenus (certains actifs sont détenus partiellement : les chiffres tiennent compte de cette détention partielle).

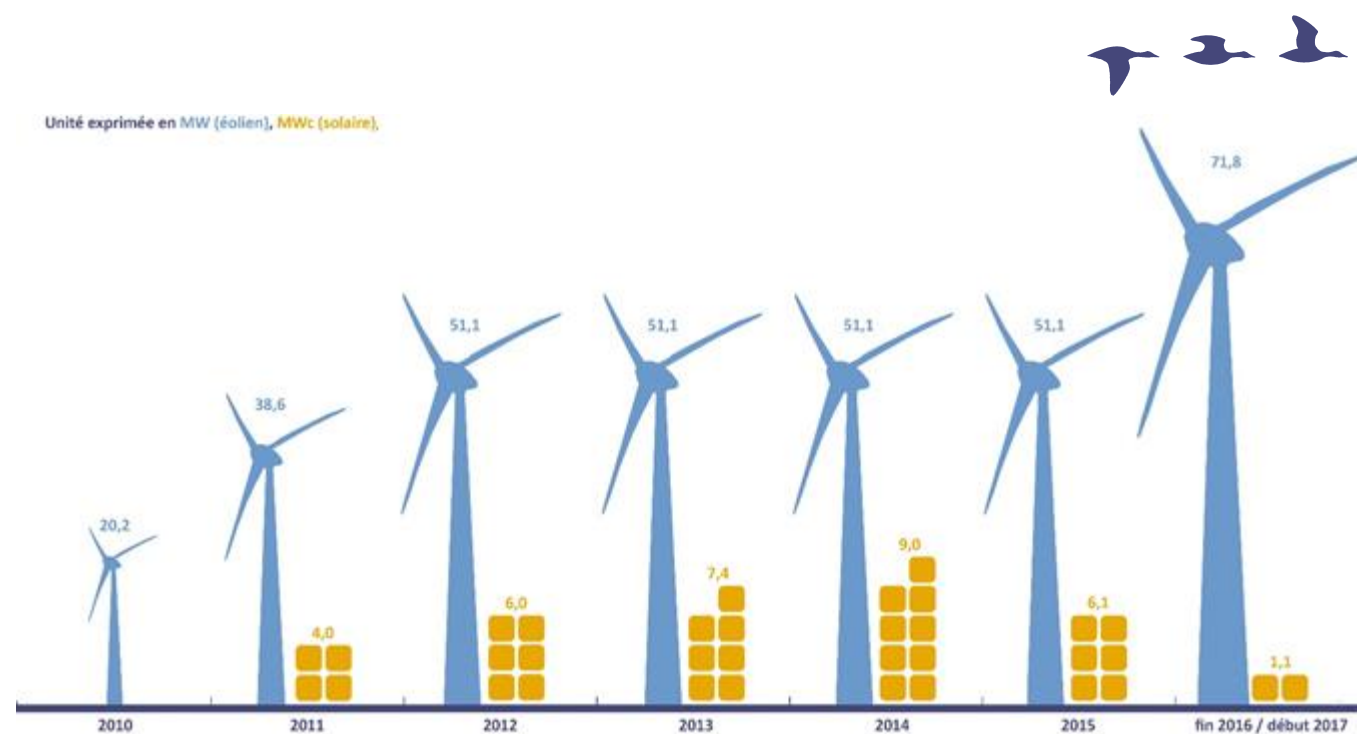


Figure 2 : Evolution de la puissance des actifs exploités par le Groupe pour son propre compte (source : Groupe VOL-V)

Au 30 juin 2018, le Groupe exploitait 23,2 MW d'actifs éoliens et 1,35 MWc d'actifs solaires.



**Le groupe VOL-V est un producteur indépendant d'électricité renouvelable, qui développe, construit et exploite des centrales de production d'énergie verte (éolien, photovoltaïque). Créé en 2005, le Groupe a déjà réalisé plus de 229 M€ d'investissement pour la construction de ses actifs de production.**



## 2.2. Capacités financières

### 2.2.1. Chiffres-clés du groupe

Le capital social de la maison mère est de 20.372.639 euros.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du chiffre d'affaires du Groupe VOL-V au cours des 5 dernières années, ainsi que l'augmentation continue de ses fonds propres.

Tableau 5 : quelques données économiques et financières du Groupe VOL-V

En k€	2013	2014	2015	2016	2017
Chiffre d'affaires	15'848	17'492	17'413	14'673	8'871
Dont vente énergie	14'252	14'863	14'524	11'147	4'377
Capitaux propres	26'135	27'303	37'101	40'881	95'627

### 2.2.2. Compétences de VOL-V en matière de financement

VOL-V met à disposition du demandeur, sa filiale, ses compétences en matière de financement de projet de production d'énergies renouvelables. VOL-V dispose d'une équipe qualifiée et expérimentée dans le domaine de l'ingénierie financière. Le tableau en annexe présente les qualifications, expériences et compétences d'une sélection des personnes de l'équipe.

Le Groupe VOL-V a mené à bien le montage financier de toutes ses opérations depuis sa création, a donc su mobiliser pour ses investissements un montant supérieur à 229 M€, en s'appuyant sur des partenaires financiers tant pour renforcer ses fonds propres que pour mobiliser des crédits bancaires.

En 2010, Vol-V a renforcé sa capacité d'investissement en ouvrant son capital à EUROFIDEME2, un fonds d'investissement dédié aux énergies renouvelables en Europe, géré par MIROVA Environment and Infrastructure, une société du groupe NATIXIS. Lancé en 2009, le fonds EUROFIDEME 2 a été structuré sous forme de FPCI (Fonds Professionnel de Capital Investissement) et a été souscrit à hauteur de 94 M€ par des investisseurs institutionnels privés. EUROFIDEME2 a participé à la construction de 300 MW d'éolien terrestre et de 100 MW de photovoltaïque.

De nombreux organismes bancaires français ont contribué au financement des opérations menées par VOL-V, qu'il s'agisse de parcs éoliens ou de centrales solaires photovoltaïques, parmi lesquels :

- BPI (ex OSEO) ;
- Caisse d'Épargne ;
- Banque Palatine ;
- Crédit Coopératif ;
- Crédit Agricole ;
- Banque Populaire.

### 2.2.3. Le montage financier du projet

Le mode de financement envisagé pour le projet est appelé « financement sans recours ». Ce type de financement, classique pour les projets d'infrastructures et en particulier pour les installations de production d'énergie renouvelables de grande taille, repose sur un apport de fonds provenant de l'investisseur (en général à hauteur de 20% environ du montant de l'investissement) et d'organismes prêteurs (à hauteur du solde soit environ 80%). La banque qui accorde le prêt s'assure en amont de la rentabilité du projet en vérifiant que les flux de trésorerie futurs sont suffisamment sûrs pour rembourser

l'emprunt. Ce type de financement de projet n'est possible que si la société emprunteuse n'a pas d'activité extérieure au projet. Une société ad hoc est donc créée pour chaque projet éolien. Dans le cas présente, elle a été créée pour la centrale éolienne de Falvieux et son extension, il s'agit de la société CENTRALE EOLIENNE de Falvieux (CEFAL).

Dans le cas d'une centrale éolienne, des études de vent sont systématiquement menées pour déterminer le productible. Concernant le cadre tarifaire, la centrale bénéficiera d'un contrat de complément de rémunération (valorisation de l'énergie produite sur le marché + aide d'état) dont la durée s'étalera sur une durée allant de 15 à 20 ans. Ces contrats sont disponibles via un guichet unique pour certains types de projets, via appels d'offres pour d'autres.

Une fois le cadre tarifaire défini, le chiffre d'affaires de la société sera connu, avec un niveau d'incertitude extrêmement faible. Le plan d'affaires prévisionnel de l'opération est présenté en annexe de la présente demande d'autorisation d'exploiter et indique, sur la durée du contrat d'achat d'électricité, les montants prévisionnels de chiffre d'affaires, de coûts et de flux de trésorerie du projet avant et après impôts, notamment les charges et produits d'exploitation mettant en évidence les dépenses de maintenance et les réserves constituées pour faire face aux opérations de démantèlement.

Ainsi, la totalité de l'investissement est réalisée avant la mise en service de l'installation. Les charges d'exploitation sont très faibles par rapport à l'investissement initial et très prévisibles dans leur montant et dans leur récurrence. Il n'y a pas besoin de nouvelles ressources financières pour assurer l'exploitation une fois l'investissement réalisé. La capacité à financer l'investissement initial est donc une preuve suffisante de la capacité financière de la société à mener à bien son projet.

Dans le cas de l'extension de la centrale éolienne de Falvieux, le montant d'investissement du projet est estimé à environ 13,5 M€. Les fonds nécessaires à la réalisation du parc sont apportés à hauteur de 20% (soit 2,7 M€ environ) environ par CEFAL qui les obtient auprès de sa maison mère, les 80% restants (soit 10,8 M€ environ) étant empruntés par CEFAL auprès d'organismes financiers dans le cadre d'un financement sans recours.

Le financement de l'opération est conditionné à l'obtention des autorisations par la société de projet. CEFAL ne peut donc justifier, au moment du dépôt de la demande, de l'engagement financier ferme d'un établissement bancaire. Toutefois, VOL-V, la maison mère de CEFAL, a entrepris pour le projet porté par CEFAL des démarches auprès des organismes financiers susceptibles d'intervenir dans le financement. Une lettre d'intérêt d'un organisme prêteur sollicité par VOL-V pour le financement du projet est jointe au dossier de demande.

Par ailleurs, la société VOL-V SAS, s'engage par une lettre d'engagement jointe au présent dossier, à apporter au demandeur, sa filiale, les fonds propres à hauteur de 20% nécessaires à la réalisation du projet et même, dans l'hypothèse où le montage financier envisagé n'était pas réalisable, à hauteur de l'apport nécessaire jusqu'à concurrence du montant de l'investissement.

VOL-V SAS dispose de moyens financiers suffisants pour assumer cet engagement, le Commissaire aux Comptes de la société VOL-V SAS confirme par une attestation que les informations fournies par VOL-V dans sa lettre d'engagement sont conformes aux derniers comptes audités de la société. Le cas échéant, VOL-V pourra également s'appuyer pour le financement sur son actionnaire minoritaire, le fonds EUROFIDEME2, qui a également été sollicité pour le financement du projet.

Concernant la capacité à assumer les obligations liées à la cessation d'exploitation et à la remise en état du site, il convient de préciser que le démantèlement des parcs éoliens est soumis à des dispositions spécifiques qui conditionnent la mise en service des installations à la constitution de garanties financières et permettent, le cas échéant, au préfet de se substituer à l'exploitant en cas de défaillance. CEFAL devra donc préalablement à la mise en service du parc éolien justifier de la constitution des garanties financières destinées à couvrir le coût du démantèlement et de la remise en état. Le montant de la garantie financière a été fixé à 50 000€ par l'arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, modifié par l'arrêté du 06 novembre 2014. Ce montant devra être actualisé à la date de mise en service de l'installation.

Le coût de mise en place des garanties financières est compris dans le montant de l'investissement. Elles prendront la forme d'un engagement écrit d'une société d'assurance capable de mobiliser, si nécessaire, les fonds permettant de faire face à la défaillance de l'exploitant.



## 2.3. Capacités techniques

Le demandeur ne dispose pas de capacités techniques propres, celles-ci sont fournies par le Groupe VOL-V et ses partenaires.

Les dirigeants de VOL-V SAS disposent de plus de 15 ans d'expérience dans le secteur de la production à partir de sources renouvelables, en ce qui concerne tant le développement que la construction et l'exploitation des unités de production. Ils sont les fondateurs et ont dirigé durant 9 ans une PME spécialisée dans le secteur éolien, et ont, dans ce cadre, supervisé le développement, la construction et l'exploitation de plus de 160 MW éoliens. Le Groupe VOL-V dispose de personnels qualifiés et expérimentés dans les domaines du développement, de la construction et de l'exploitation de parcs éoliens, et plus généralement d'installations de production d'énergies renouvelables de grande taille. Le tableau en annexe présente les qualifications, expériences et compétences d'une sélection des personnes de l'équipe.

La société d'exploitation CEFAL ne disposant pas d'effectifs propres, elle est représentée par VOL-V dans toutes ses démarches. Les missions directes de VOL-V, aussi bien en phase de développement, de financement, de construction et d'exploitation, sont exécutées dans le cadre d'une relation d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre CEFAL et VOL-V et un contrat encadrera cette mission réalisée pour CEFAL.

VOL-V se charge dans ce cadre des missions suivantes :

- Elaboration des cahiers des charges et spécifications ;
- Négociation et conclusion des contrats entre CEFAL et les prestataires, fournisseurs et sous-traitants ;
- Contrôle et supervision des prestations sous-traitées, suivi du chantier, réceptions ;
- Montage du financement bancaire ;
- Assurances, comptabilité, fiscalité, ...

Et ce durant les phases de développement, de construction et d'exploitation de la centrale éolienne.

Les autres intervenants principaux interviennent sous la supervision de VOL-V et sont présentés dans les paragraphes ci-dessous.

### 2.3.1. En phase de construction

Pour le compte de la société d'exploitation, le service Bureau d'étude et Construction de Vol-V prescrit, consulte et prépare les marchés de fourniture d'équipement et de travaux, comme cela a été le cas pour les autres infrastructures développées et exploitées par VOL-V.

Cette équipe intervient lors de la conception technique des centrales et suit sur le terrain le bon déroulement des travaux. Elle assure également le contrôle de la conformité tout au long de la réalisation et jusqu'aux réceptions, essais et mises en service. L'équipe compte plusieurs personnes disposant de 5 ans (voire pour certaines de plus de 10 ans) d'expérience dans la conception et la réalisation de telles infrastructures.

En appui avec la cellule administrative, ce service assure également la contractualisation avec les différents prestataires et sous-traitants.

Un contrat de fourniture et de mise en service des éoliennes sera signé avec le turbinier qui fournira les machines. Dans le cas de CEFAL, le fournisseur des turbines n'est pas choisi, la consultation aura lieu une fois le projet autorisé. Pour les parcs éoliens qu'elle a mis en place, VOL-V a missionné à ce jour les fabricants ENERCON (7 parcs éoliens) et NORDEX (1 parc éolien), deux entreprises d'envergure internationale présentant de solides références (plusieurs milliers d'éoliennes installées depuis leur création). L'entreprise qui sera missionnée devra remplir les conditions similaires à celles remplies par ENERCON et NORDEX, à savoir :

- Disposer des capacités techniques et financières suffisantes ;
- Proposer les garanties d'usage (courbe de puissance, puissance acoustique, matériel) ;

- Disposer d'un track record suffisamment conséquent et d'une place établie sur le marché de la fourniture et de la maintenance d'éoliennes (à l'échelle internationale environ une dizaine d'entreprises répondent à ce critère) ;
- Proposer un contrat long terme de maintenance avec garanties d'au moins 12 ans ;
- Disposer d'un réseau de maintenance étoffé et à même de remplir les engagements contractuels d'usage ;
- Présenter une assise financière en relation avec les garanties données.

Il en sera de même pour les autres composantes du chantier de construction de l'installation : terrassement, génie civil, réseau électrique. Tout ou partie de ces ouvrages sont d'ailleurs souvent confiés également au fournisseur des éoliennes dans le cadre de contrats « Clés en mains » ou s'en rapprochant.

Pour ces réalisations passées en éolien, VOL-V a conclu des marchés de travaux avec les entreprises suivantes :

- Terrassement : STPA (groupe LHOTELLIER), MAISIERE (SCREG) ;
- Génie civil : ENERCON, GECITEC, MENARD ;
- Réseau électrique : CHAVINIER, SANTERNE (groupe VINCI), HAUTE TENSION SERVICES.

Les entreprises qui seront missionnées devront remplir des conditions similaires à celles remplies par les entreprises susvisées, à savoir :

- Pour le lot génie civil, être assuré en responsabilité civile décennale (non requis par la loi pour ces ouvrages mais requis par Vol-V) ;
- Disposer de suffisamment de références en éolien (tout particulièrement pour le génie civil) ;
- Disposer en interne d'effectifs et des compétences suffisants ;
- Présenter une assise financière satisfaisante et/ou l'engagement contractuel d'une maison mère.

### 2.3.2. En phase d'exploitation

#### a. Maintenance

Pour le compte de la société d'exploitation, le service exploitation de VOL-V prescrit, consulte et prépare les marchés de fourniture des prestations de maintenance, comme cela a été le cas pour les autres infrastructures développées et exploitées par VOL-V. Cette équipe intervient lors de la définition des missions et suit leur bon déroulement au quotidien.

Un contrat de maintenance des éoliennes avec obligation de résultat sera signé avec le turbinier qui fournira les machines. Pour les parcs éoliens qu'elle a mis en place, VOL-V a conclu des contrats de maintenance d'une durée de 15 ans avec les fabricants ENERCON (7 parcs éoliens) et NORDEX (1 parc éolien). L'entreprise qui sera missionnée pour CEFAL devra remplir les conditions similaires à celles remplies par ENERCON et NORDEX. Les équipes qui interviendront sont des techniciens de maintenance spécialisés et formés spécifiquement à cet effet. Ainsi, ils disposent notamment des formations nécessaires aux travaux en hauteur ou encore des habilitations électriques nécessaires. Une autre partie des équipes de ce type de prestataire est basée dans ses centres de supervision et assure une supervision à distance 24h/24 et 7j/7 des éoliennes.

Le service exploitation de VOL-V réunit toutes les compétences pour la supervision de sites de production d'énergie, et en particulier pour l'exploitation d'une centrale éolienne telle que l'extension de la centrale éolienne de Falvieux.



## b. Suivi d'exploitation

Le suivi d'exploitation technique et le petit entretien seront assurés par un prestataire. Pour le compte de la société d'exploitation, le service exploitation de VOL-V prescrit, consulte et prépare le marché de fourniture de la prestation de ce suivi d'exploitation, comme cela a été le cas pour les autres infrastructures développées et exploitées par VOL-V. Cette équipe intervient lors de la définition des missions et suit leur bon déroulement au quotidien.

Le prestataire se charge de superviser au quotidien le bon fonctionnement des éoliennes et des autres infrastructures du parc éolien, ainsi que de coordonner au quotidien les interventions des différents tiers. Les missions sont étendues et incluent notamment les inspections des équipements, le suivi des performances de l'entreprise en charge de la maintenance des éoliennes, de l'entretien du site, des maintenances des postes de livraison, des consignations, et autres supervisions en cas de travaux sur l'installation. Ce prestataire se charge également des relations opérationnelles avec les gestionnaires de réseau, les administrations ou les partenaires locaux sur le site. Dans le cas de CEFAL, ce prestataire n'a pas encore été choisi, la consultation aura lieu une fois le projet autorisé. Pour tous les autres parcs éoliens détenus par VOL-V, c'est à ce jour la société VALEMO qui est missionnée pour cette prestation. VALEMO est spécialisée dans la conduite, le suivi d'exploitation et la maintenance des installations en énergies renouvelables, suit à ce jour plusieurs dizaines de parcs éoliens sur le territoire français.

L'entreprise qui sera missionnée dans le cas de l'extension de la centrale éolienne de Falvieux devra remplir les conditions similaires à celles remplies par VALEMO, à savoir :

- Disposer d'une expérience suffisante en matière de centrales éoliennes, et notamment maîtriser le fonctionnement et les autres spécificités et risques des éoliennes qui seront installées sur le site.
- Disposer des outils nécessaires à la supervision à distance (connexion aux SCADA des équipements sur site) et à la collecte et l'archivage des données de fonctionnement
- Disposer d'une équipe de techniciens avec habilitations électriques et formés aux interventions en hauteur dans les éoliennes afin de pouvoir réaliser les missions d'inspections et d'accompagnement des autres intervenants, et capable de procéder à des visites régulières sur site et dans les machines, et informé des autres risques (glace, orage...)
- Avoir une parfaite connaissance des obligations faites aux exploitants de parcs éoliens, et notamment concernant le régime ICPE, la rédaction de plans de prévention des risques, les contrôles réglementaires, connaissances des procédures des gestionnaires de réseaux, les règles de sécurité applicables aux manœuvres des équipements électriques (consignations lors de mises hors tension ou sous tension),

Par ailleurs le service exploitation de VOL-V assure directement les missions suivantes pour le compte de la société d'exploitation :

- Suivi administratif et juridique,
- Suivi comptable et des aspects financiers, et tout particulièrement de la trésorerie, notamment par l'anticipation précise et la revue quotidienne des mouvements de trésorerie passés et à venir. Des budgets et des plannings de trésorerie sont réalisés systématiquement et très régulièrement actualisés par une équipe dédiée et qui le réalise pour l'ensemble des sociétés de VOL-V,
- Mise en place des programmes d'assurances des sociétés du groupe.

Ainsi, le dispositif constitué notamment des expériences combinées de VOL-V SAS et des prestataires et sous-traitants qui seront retenus pour réaliser les différentes missions listées ci-dessus, permet d'assurer un haut niveau de compétences tant techniques qu'administratives, notamment par une bonne connaissance des réglementations applicables et des enjeux liés à la construction et à l'exploitation d'une telle installation de production d'électricité d'origine éolienne. Cela pu être démontré par le bon fonctionnement et l'absence d'incident technique lourd ou de tout incident financier sur tous les parcs éoliens déjà exploités par VOL-V.

Dans le cadre des programmes d'inspections régulières effectuées par les DREAL, tous ces parcs sauf un ont déjà fait l'objet d'un contrôle, et ceux-ci n'ont révélé qu'une seule non-conformité de niveau 1 (importante et caractérisée par rapport aux

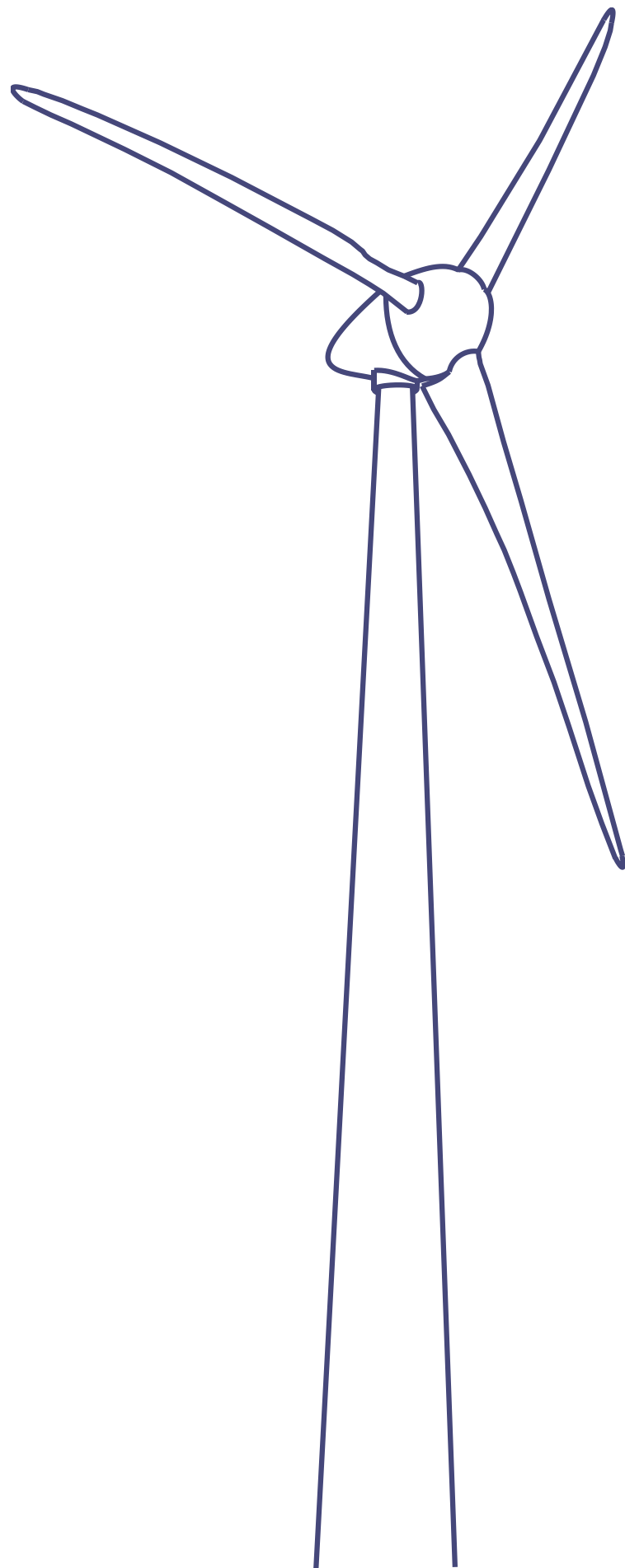
prescriptions réglementaires, pouvant soit conduire à une dégradation du niveau de sécurité des installations, soit avoir un impact important sur l'environnement), il s'agissait du placement d'une documentation technique d'un équipement dans l'armoire électrique de cet équipement (risque de feu).



**La grande expérience du Groupe VOL-V ainsi que les compétences de ses personnels, associées aux compétences et références des fournisseurs, permet d'assurer un haut niveau de compétences techniques, juridiques, financières et administratives pour la construction et l'exploitation du parc éolien.**

Différentes pièces jointes figurant dans les annexes de la demande d'autorisation d'exploiter permettent d'attester des capacités techniques et financières du Groupe VOL-V :

- Annexe 1 : Kbis de la société projet CEFAL
- Annexe 2 : Kbis de la société mère Vol-V
- Annexe 3 : Compte consolidé de Vol-V
- Annexe 6 : Plan d'affaires prévisionnel de l'opération
- Annexe 7 : Lettre d'engagement de Vol-V
- Annexe 8 : Attestation du Commissaire aux comptes de Vol-V
- Annexe 9 : Lettre d'intérêt de MIROVA, gestionnaire du fonds EUROFIDEME2
- Annexe 10 : Lettre d'intérêt d'un organisme bancaire
- Annexe 11 : Présentation des qualifications, expériences et compétences d'une sélection de membres de l'équipe



**C** **Présentation du projet**





# 1. Présentation générale

## 1.1. Caractéristiques principales

Sur le site du projet, un parc éolien a été autorisé par arrêté du 1<sup>er</sup> août 2017. Il s'agit de la centrale éolienne de Falvieux constitué de 6 éoliennes d'une hauteur de 184 m maximum en bout de pale et d'une puissance unitaire de 3,4 MW maximum, soit une puissance globale maximale de la centrale de 20,4 MW. Le présent projet s'inscrit en extension des éoliennes autorisées du parc éolien de Falvieux.

## 1.2. Localisation

### 1.2.1. Localisation générale

Le projet d'extension de la centrale éolienne de Falvieux est situé au sein de la région Picardie, au Sud-Est du département de la Somme. Il est situé au sur la commune de Cressy-Omencourt dans le département de la Somme (80). Au niveau géomorphologique, elle se trouve sur la bordure Sud du vaste plateau du Santerre.



Carte 1 : Localisation de la Zone d'Implantation Potentielle

### 1.2.2. Implantation

La localisation des 2 éoliennes et du poste de livraison associé est présentée dans le tableau et la carte ci-après.

Tableau 6 : localisation et altitude des éoliennes et des postes de livraison

Installation	Communes	Coordonnées géographiques				Altitude NGF (m)	Altitude NGF bout pale (m)
		L93		WGS84			
		X	Y	Latitude	Longitude		
EOLIENNES							
CEFAL07	Cressy-Omencourt	692'778	6 958 473	49°43'30.8107" N	2°53'59.6627" E	89,5	274
CEFAL08	Cressy-Omencourt	692 719	6 957 145	49°42'47.8429" N	2°53'56.8183" E	84	268
POSTE DE LIVRAISON							
PDL	Cressy-Omencourt	691'365	6'957'850	49°43'10.58"	2°52'49.21"	87	/



Le projet d'extension de la centrale éolienne de Falvieux est situé en région des Hauts de France, au sud-est du département de la Somme. Il s'inscrit sur la commune de Cressy-Omencourt.





### 1.2.3. Localisation cadastrale

Dans le cadre du projet d'extension de la centrale éolienne de Falvieux, VOL-V Électricité Renouvelable a contractualisé avec les propriétaires et exploitants des différentes parcelles concernées par le projet. Le tableau ci-dessous présente les parcelles cadastrales associées aux éoliennes (fondation, plateforme, survol) et au poste de livraison. D'autres accords ont par ailleurs été mis en place, notamment pour permettre le raccordement inter-éolienne (RIE) et les accès aux différents équipements.

En application du règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en vigueur au 25 mai 2018, le nom des propriétaires ne peut être mentionné dans ce type de dossier. La société CEFAL atteste toutefois détenir toutes les autorisations foncières nécessaires à la réalisation du projet d'extension de la centrale éolienne de Falvieux (cf. attestation en annexe).

Tableau 7 : répartition foncière de l'extension de la centrale éolienne de Falvieux

	PARCELLE (commune, section, n°)	SUPERFICIE (m <sup>2</sup> )	LIEU-DIT	OCCUPATION DU SOL INITIALE
<b>Eolienne CEFAL07</b>				
Fondation, Plateforme et RIE	CRESSY-OMENCOURT X33	88396	Plaine d'en Haut	Cultures
Survol	CRESSY-OMENCOURT X33	88395	Plaine d'en Haut	Cultures
Accès	BILLANCOURT T72	707320	Plaine de Falvieux	Cultures
	CRESSY-OMENCOURT X33	88396	Plaine d'en Haut	Cultures
<b>Eolienne CEFAL08</b>				
Fondation, Plateforme et RIE	CRESSY-OMENCOURT T4	46020	La Sole du Moulin	Cultures
Survol	CRESSY-OMENCOURT T4	46020	La Sole du Moulin	Cultures
	CRESSY-OMENCOURT ZD18	55770	La Croisette de Cressy	Cultures
Accès (temporaire)	CRESSY-OMENCOURT ZD17	6245	La Croisette de Cressy	Cultures
<b>POSTE DE LIVRAISON</b>				
PDL	CRESSY-OMENCOURT ZD10	6120	La plaine de Biarre	Cultures
Accès	CRESSY-OMENCOURT ZD10	6120	La plaine de Biarre	Plateforme de stockage



**Le demandeur atteste disposer de toutes les justifications foncières nécessaires à la réalisation du projet d'extension de la centrale éolienne de Falvieux.**



Extension de la centrale éolienne de Falvieux  
Commune de Cressy-Omencourt (80)

### Implantation et accès Plan de Situation

Parc éolien :

- Localisation parc éolien
- Survol de l'éolienne
- Emprise à bail
- Limite fondation non enterrée
- Limite fondation enterrée
- Aire de grutage
- PDL (Poste de Livraison)

Contexte :

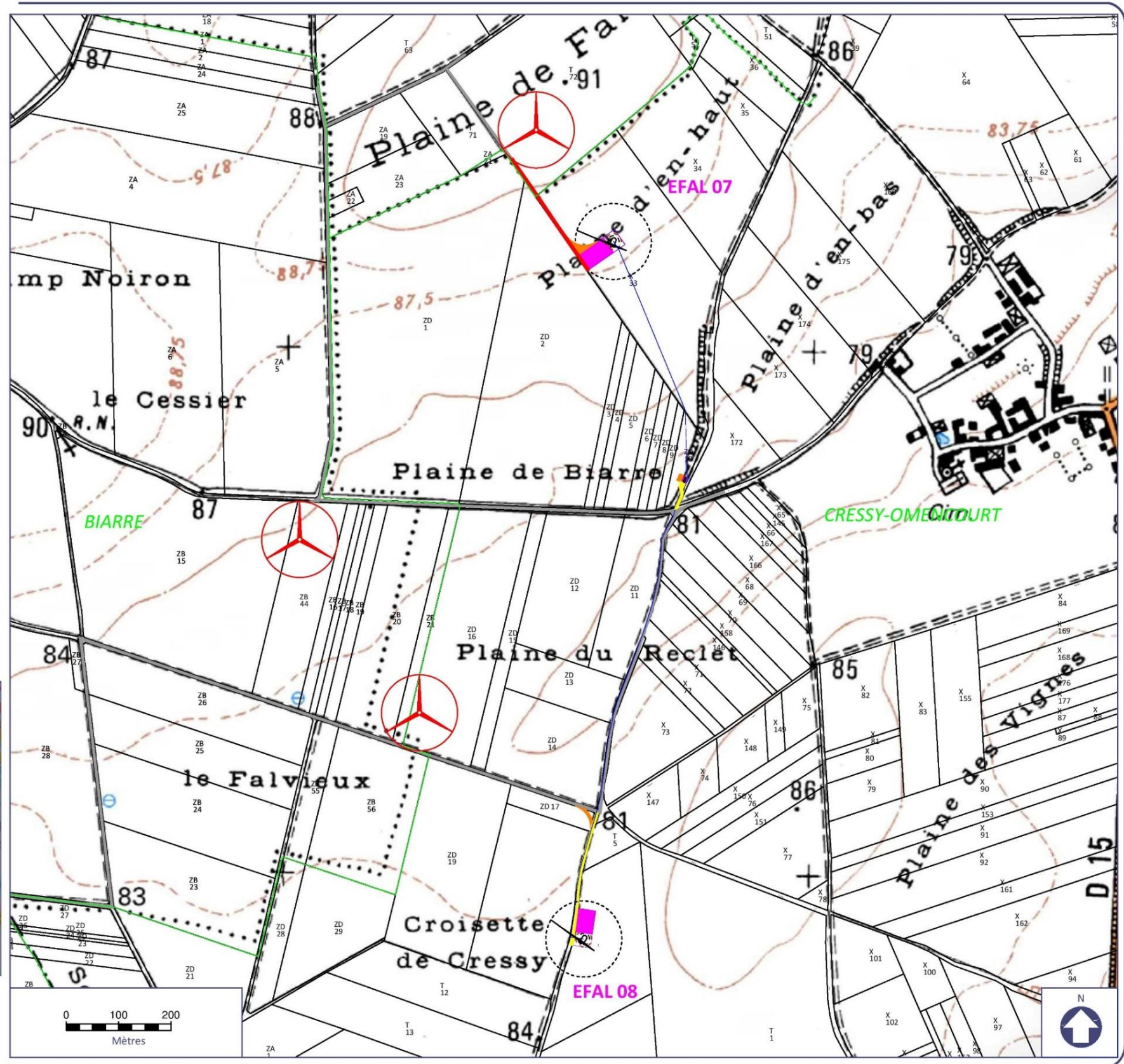
- Eoliennes existantes
- Limite communale

Accès et réseau :

- Réseau Inter-Eolien
- Accès existant (parc éolien autorisé)
- Accès existant renforcé (voie ouverte à la circulation publique)
- Accès créé et maintenu pour l'exploitation
- Accès crée et démantelé en fin de chantier



CENTRALE EOLIENNE DE FALVIEUX  
1350, Avenue Albert Einstein  
P.A.T. Bât 2  
34000 MONTPELLIER



Carte 2 : Plan de l'extension de la centrale éolienne de Falvieux sur fond cadastrale



### 1.2.4. Périmètre d'affichage de l'enquête publique

34 communes sont concernées par le rayon d'affichage de l'enquête publique (6 km) relative au projet :

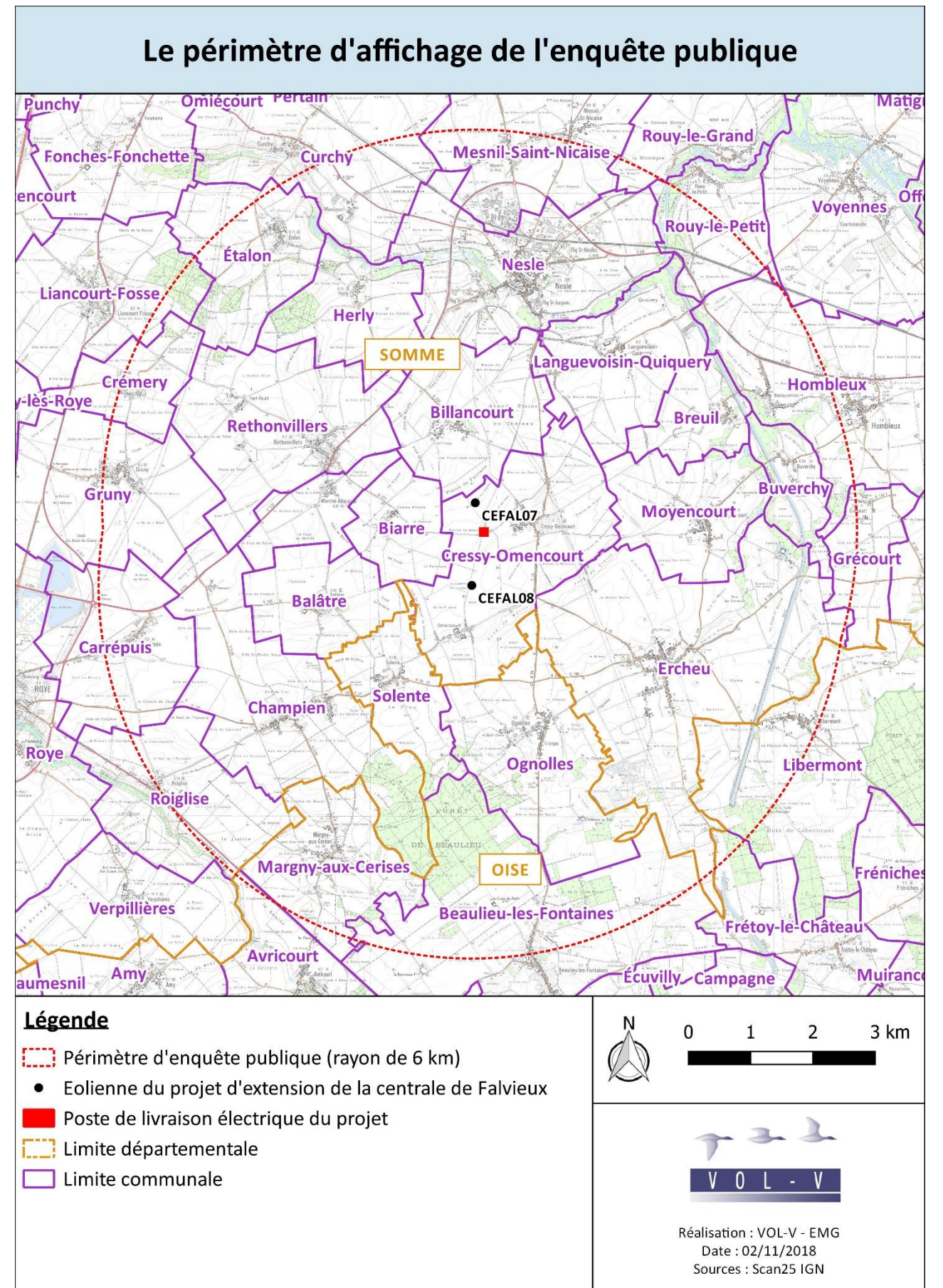
27 communes dans le département de la Somme (80) :

- Cressy-Omencourt,
- Biarre,
- Billancourt,
- Balâtre,
- Rethonvillers,
- Marché-Allouarde
- Herly,
- Nesle,
- Languevoisin-Quiquery,
- Breuil,
- Moyencourt,
- Ercheu,
- Champien,
- Roiglisse,
- Carrépuis,
- Gruny,
- Cremery,
- Liancourt-Fosse,
- Étalon,
- Curchy,
- Mesnil-Saint-Nicaise,
- Rouy-le-Grand,
- Rouy-le-Petit,
- Voyennes,
- Hombleux,
- Buverchy,
- Grécourt

7 communes dans le département de l'Oise (60) :

- Solente,
- Ognolles,
- Margny-aux-Cerises,
- Beaulieu-les-Fontaines,
- Libermont,
- Frétoy-le-Château,
- Avricourt.

La carte ci-après localise le périmètre d'affichage d'un rayon de 6 km autour du projet (éoliennes + PDL) et les communes concernées par l'enquête publique.



Carte 3 : périmètre d'affichage de l'enquête publique du projet d'extension de la centrale éolienne de Falvieux



## 2. Présentation technique

La présentation détaillée de l'extension de la centrale éolienne de Falvieux figure dans l'étude d'impact (Cf. pièce n°6b du dossier d'autorisation environnementale).

### 2.1. Modalités de fonctionnement et procédés mis en œuvre

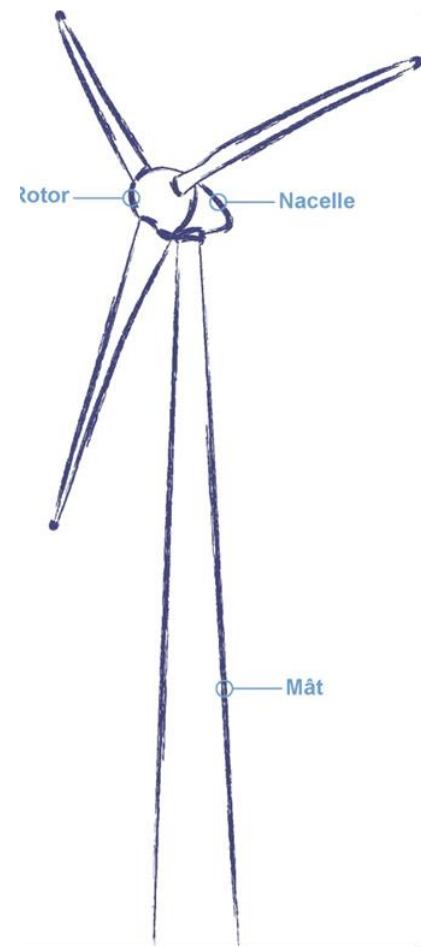


Figure 3 : Représentation simplifiée d'une éolienne

Une éolienne transforme l'énergie cinétique du vent en énergie électrique. Elle est composée des principaux éléments suivants (Cf. figure ci-contre) :

- Un rotor : il s'agit du capteur d'énergie qui transforme l'énergie du vent en énergie mécanique. Le rotor est un ensemble constitué des pales et de l'arbre primaire, la liaison entre ces éléments étant assurée par le moyeu. Les pales sont en matériau composite.
- Une nacelle : située en haut du mât, son rôle est d'abriter l'installation de génération de l'énergie électrique ainsi que ses périphériques. Différentes configurations peuvent être rencontrées suivant le type de la machine.
- Un mât : son rôle est d'une part de supporter l'ensemble rotor/nacelle et permet de placer le rotor à une hauteur suffisante, de manière à le sortir autant que possible du gradient de vent qui existe à proximité du sol et capter des vents plus hauts donc plus forts, améliorant ainsi la captation de l'énergie. Les constructeurs proposent ainsi différentes hauteurs de mât pour un même ensemble rotor/nacelle de manière à s'adapter au mieux à différents sites d'implantation

Actionnées par le vent et fixées au rotor, les pales tournent à une vitesse relativement lente, d'autant plus lente que l'éolienne est grande.

Le rotor entraîne une génératrice électrique installée dans la nacelle. La plupart des générateurs ont besoin de tourner à très grande vitesse (de 1'000 à 2'000 tours par minute) pour produire de l'électricité. C'est pourquoi le mouvement lent du rotor est accéléré par un multiplicateur. Certains types d'éoliennes n'en sont pas équipés, leur générateur est alors beaucoup plus gros et beaucoup plus lourd.

L'électricité est produite par la génératrice à une tension de 690 Volts. Elle est ensuite traitée par un convertisseur et un transformateur situé en pied de machine pour y être élevée à 20'000 Volts, puis acheminée jusqu'au poste de livraison via un câble enterré, et enfin injectée sur le réseau électrique (Cf. schéma ci-après).

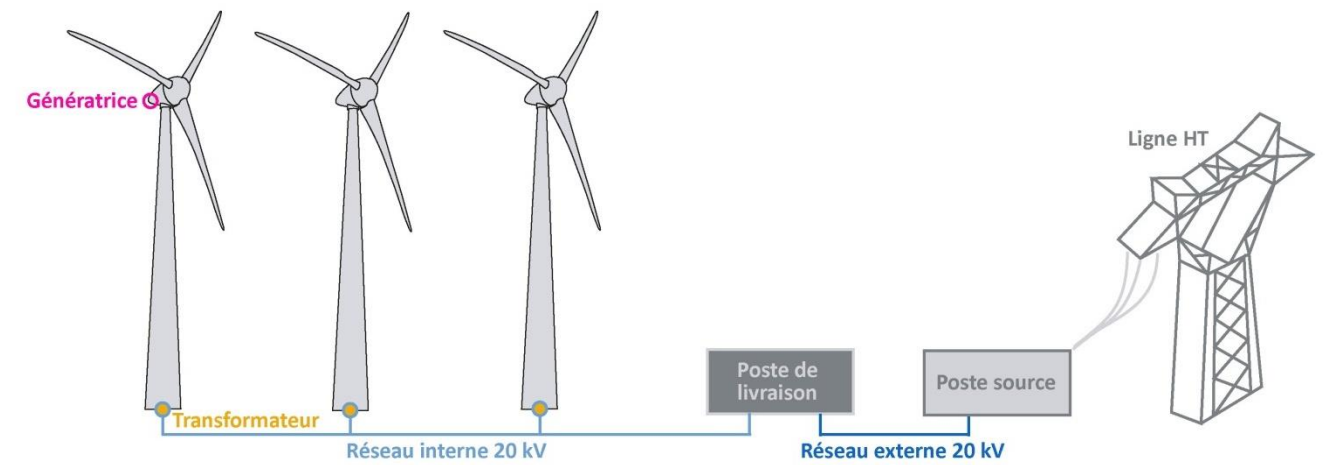


Figure 4 : Schéma de principe du fonctionnement d'une centrale éolienne

### 2.2. Nature et volume des activités

L'activité de VOL-V SAS est le développement, la construction et l'exploitation de parcs de production d'énergie renouvelable.

La société CENTRALE EOLIENNE DE FALVIEUX (CEFAL), est une société spécialement créée pour l'exploitation du parc éolien de Falvieux et de son extension. Elle est filiale à 100% du groupe VOL-V. Son unique activité consiste à exploiter le parc éolien de Falvieux et son extension. La société d'exploitation est représentée par sa maison mère VOL-V SAS dans toutes ses démarches, et les représentants légaux de CEFAL sont également les représentants légaux de VOL-V SAS.

Les caractéristiques (nature et volume des activités) du projet d'extension de la centrale éolienne de Falvieux sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8 : principales caractéristiques de l'extension de la centrale éolienne de la Falvieux

Caractéristiques	Extension de la centrale éolienne de la Falvieux
<b>Nature du projet</b>	Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent regroupant plusieurs aérogénérateurs
<b>Nombre d'éoliennes</b>	2
<b>Hauteur au moyeu</b>	127,5 m max.
<b>Diamètre du rotor</b>	142 m max.
<b>Hauteur totale (bout de pale)</b>	184 m max.
<b>Puissance unitaire d'une éolienne</b>	4,5 MW max.
<b>Puissance totale de la centrale</b>	9 MW max.
<b>Nombre de postes de livraison</b>	1

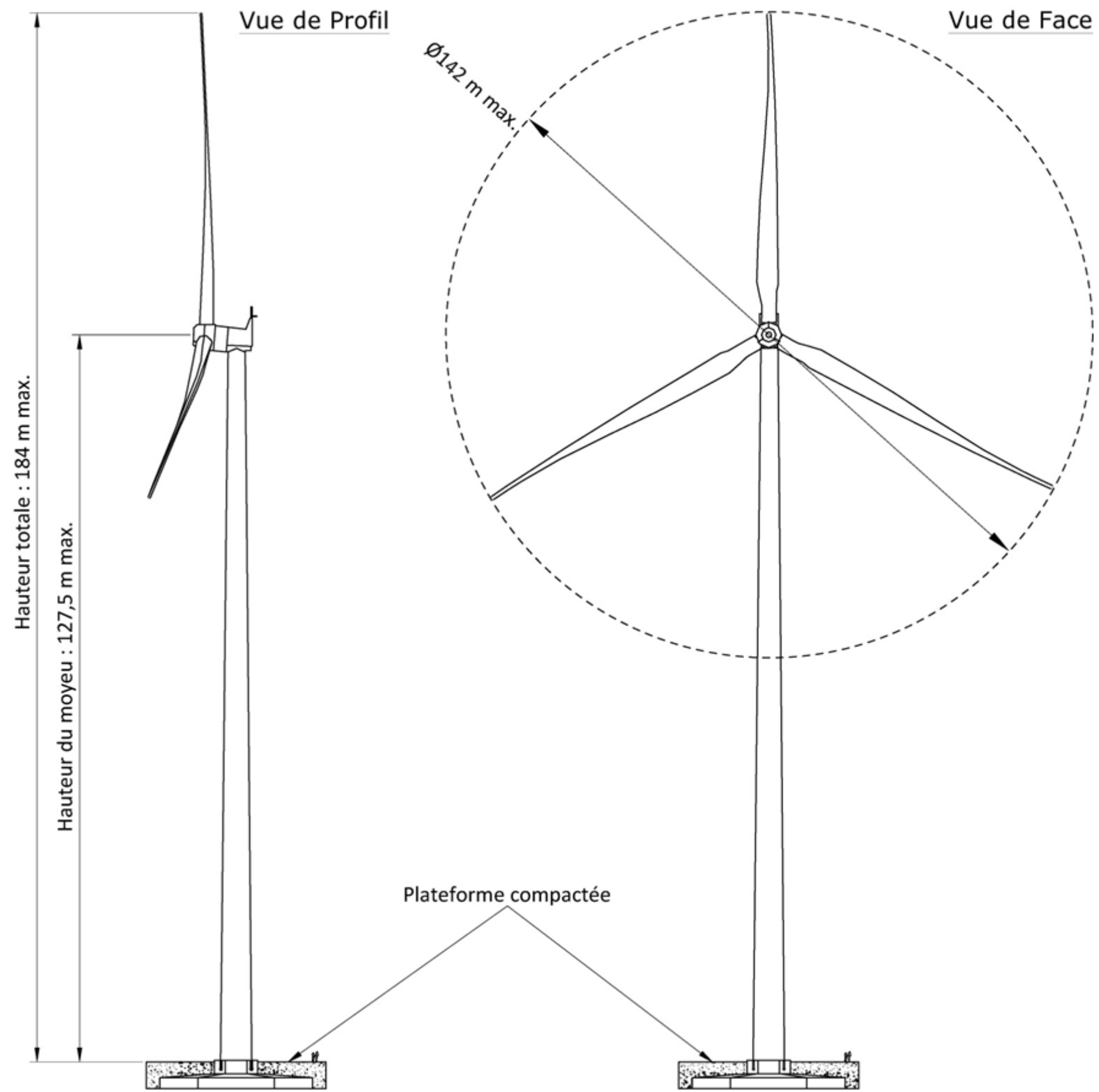


Figure 5 : Caractéristiques principales des éoliennes de l'extension de la centrale de Falvieux



## 2.3. Rendements énergétiques et la durée de fonctionnement prévue des installations

La production d'électricité d'une éolienne dépend de la vitesse et de la régularité du vent. En moyenne une éolienne produit de l'électricité environ 80% du temps (sans être à sa puissance nominale sur toute cette durée). Les éoliennes envisagées disposeront d'une puissance électrique unitaire maximale de 4,5 MW. Pour l'ensemble du parc, composé de 2 éoliennes, la production électrique attendue est de l'ordre de 26 100 000 kWh par an.

La durée de vie moyenne d'une éolienne est comprise entre 20 et 25 ans.

## 2.4. Moyens de suivi et de surveillance prévus

L'étude de dangers détaille les moyens de surveillance mis en place pour le parc éolien. D'une manière générale, un réseau de fibre optique sera installé pour permettre la surveillance et le contrôle du parc éolien. Chaque éolienne sera reliée à un terminal de télésurveillance. Le parc éolien sera suivi en temps réel.

Les moyens de surveillance et de suivi prévus sont notamment explicités dans la liste des exploitations techniques envisagées sur le parc éolien et consultables en annexe.

Conformément à l'article 18 de l'arrêté du 26 août 2011, trois mois, puis un an après la mise en service industrielle, puis suivant une périodicité qui ne pourra excéder trois ans, l'exploitant procédera à un contrôle de l'aérogénérateur consistant en un contrôle des brides de fixations, des brides de mât, de la fixation des pales et un contrôle visuel du mât. Selon une périodicité qui ne pourra excéder un an, l'exploitant procédera également à un contrôle des systèmes instrumentés de sécurité. Ces contrôles feront l'objet d'un rapport tenu à la disposition de l'inspection des installations classées.

Conformément à l'article 23 de ce même arrêté, chaque aérogénérateur sera doté d'un système de détection qui permettra d'alerter, à tout moment, l'exploitant ou un opérateur qu'il aura désigné, en cas d'incendie ou d'entrée en survitesse de l'aérogénérateur. L'exploitant ou un opérateur qu'il aura désigné sera en mesure de transmettre l'alerte aux services d'urgence compétents dans un délai de quinze minutes suivant l'entrée en fonctionnement anormal de l'aérogénérateur. L'exploitante dressera la liste de ces détecteurs avec leur fonctionnalité et déterminera les opérations d'entretien destinées à maintenir leur efficacité dans le temps.

Des suivis spécifiques à des thématiques seront par ailleurs réalisés en phase d'exploitation du parc éolien :

- Suivi de mortalité de l'avifaune et des chiroptères sur les semaines 20 à 43 conformément au protocole de suivi de mars 2018. Ce suivi aura lieu à trois reprises au cours de vie du parc éolien, estimée à 25 ans environ : suite à la mise en service du parc (début du suivi dans les 12 premiers mois), à l'année N+10 et à l'année N+20.
- Un suivi d'activité des chauves-souris en hauteur en parallèle du premier suivi de mortalité réalisé, à savoir sur les semaines 20 à 43.
- Un suivi acoustique dans la première année d'exploitation du parc éolien pour s'assurer du bon respect des émergences réglementaires.

## 2.5. Moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident

### 2.5.1. Moyens internes

Des panneaux de signalisation rappelant les consignes de sécurité ainsi que les coordonnées des secours seront placés sur les voies d'accès au site ainsi qu'à l'entrée des différents équipements (mats des éoliennes et poste de livraison). Un kit de premiers secours sera disposé dans chacune des nacelles, ainsi qu'un extincteur. Un extincteur sera également placé en pied de mât de chaque éolienne ainsi que pour chaque poste de livraison. Le personnel sera formé à l'utilisation des extincteurs.

### 2.5.2. Moyens externes

Le site dépend du groupement Centre du Service de Secours et d'Incendie (SDIS) de la Somme dont le centre organisationnel est situé à Amiens. Les casernes de pompiers les plus proches sont les Centres d'Incendie et de Secours (CIS) de Nesle (rue Gambetta) et de Roye (34, rue de Roye). Elles sont situées respectivement à 4 et 7 km, soit environ 6 et 9 minutes d'accès du site du projet éolien.

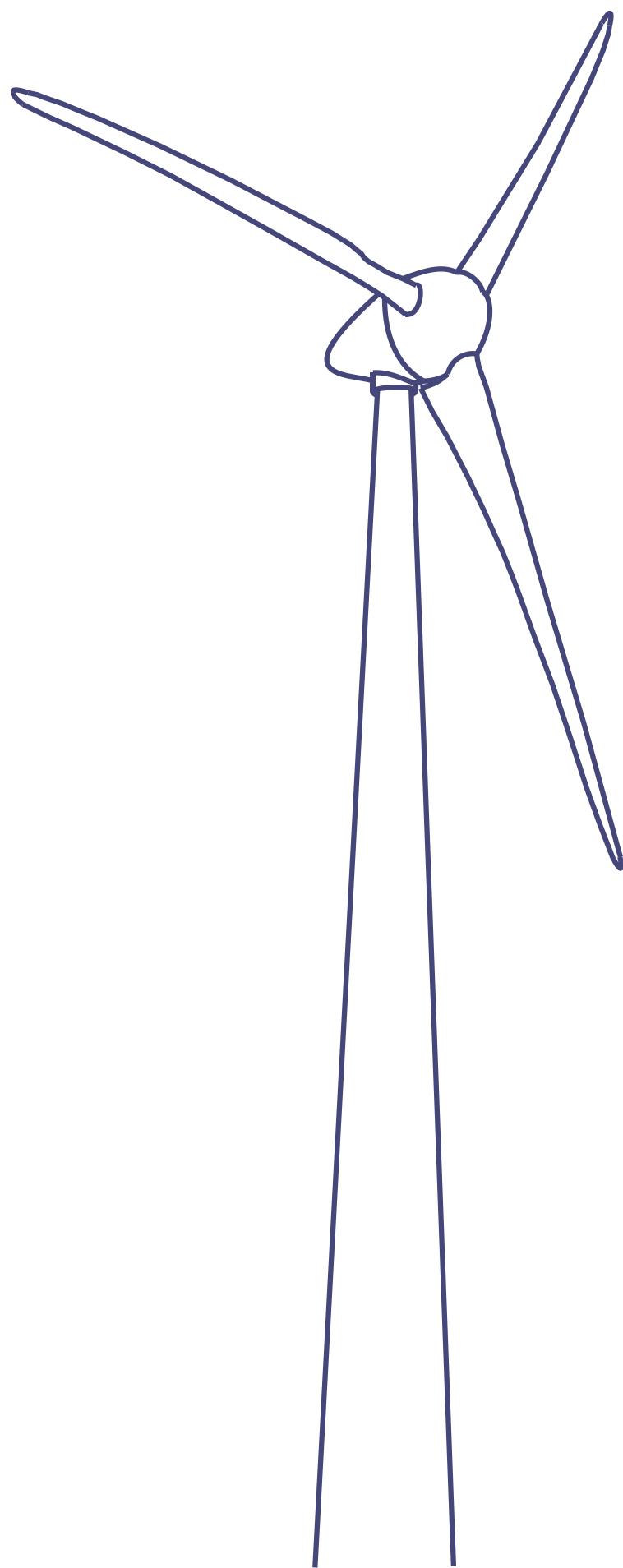
### 2.5.3. Traitement de l'alerte

Les paramètres de fonctionnement des éoliennes seront retransmis au centre de surveillance de l'exploitant en continu via le système SCADA en place sur le parc éolien.

Les messages d'alerte tels que définis par l'article 23 de l'Arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement seront envoyés en moins d'une minute à l'exploitant qui sera à même de contacter les services d'urgence dans un délai de 15 minutes suivant l'entrée en fonctionnement anormal de l'installation.



**Le projet d'extension de la centrale éolienne de Falvieux est constitué de deux éoliennes d'une hauteur maximale en bout de pale de 184 m et d'un poste de livraison. Il disposera d'une puissance électrique maximale de 4,5 MW. La centrale éolienne disposera des moyens de suivi, de surveillance et d'intervention nécessaires à son bon fonctionnement.**



**Démantèlement et remise en état  
du site après exploitation**







# 1. Démantèlement et remise en état des terrains

Suite à la phase d'exploitation, et conformément à l'arrêté du 6 novembre 2014 modifiant l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, les opérations de démantèlement et de remise en état comprendront :

1. Le démantèlement des installations de production d'électricité, des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison ;
2. L'excavation des fondations et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation :
  - Sur une profondeur minimale de 30 centimètres lorsque les terrains ne sont pas utilisés pour un usage agricole au titre du document d'urbanisme opposable et que la présence de roche massive ne permet pas une excavation plus importante ;
  - Sur une profondeur minimale de 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable ;
  - Sur une profondeur minimale de 1 mètre dans les autres cas ;
3. La remise en état qui consistera en le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation souhaite leur maintien en l'état.

Les déchets de démolition et de démantèlement seront valorisés ou éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet. Les éoliennes, ainsi que les bâtiments annexes tels que le poste de livraison et, le cas échéant, le poste filtre seront donc démontés. Les chemins d'accès seront effacés, à moins que le propriétaire ne souhaite les garder.

Conformément à l'article R512-6 du code de l'environnement, les avis des propriétaires et de la maire de Cressy-Omencourt concernant la remise en état du site en fin d'exploitation ont été sollicités. Ils sont consultables en annexe.

# 2. Constitution des garanties financières

L'arrêté du 26 août 2011, modifié par l'arrêté du 6 novembre 2014, fixe la formule à appliquer afin de déterminer le montant des garanties financières mentionnées à l'article -R515-101 du code de l'environnement.

Le calcul du montant de la garantie financière est le suivant :

$$M = N \times Cu$$

Où :

- N est le nombre d'unités de production d'énergie (c'est-à-dire d'aérogénérateurs).
- Cu est le coût unitaire forfaitaire correspondant au démantèlement d'une unité, à la remise en état des terrains, à l'élimination ou à la valorisation des déchets générés. Ce coût est fixé à 50 000 euros.

L'extension de la centrale éolienne de Falvieux est composée de 2 aérogénérateurs. Le montant des garanties financières à constituer s'élève à environ 100 000 €.

Le pétitionnaire s'engage donc à provisionner un montant de 100 000 € de garanties financières, conformément à l'arrêté du 26 août 2011 précité.

A la mise en service du parc, le montant de la caution sera réactualisé sur la base de la formule ci-dessous :

$$Mn = M * (\text{Indexn}/\text{Index0} * (1+\text{TVA}) / (1+\text{TVA0}))$$

Où :

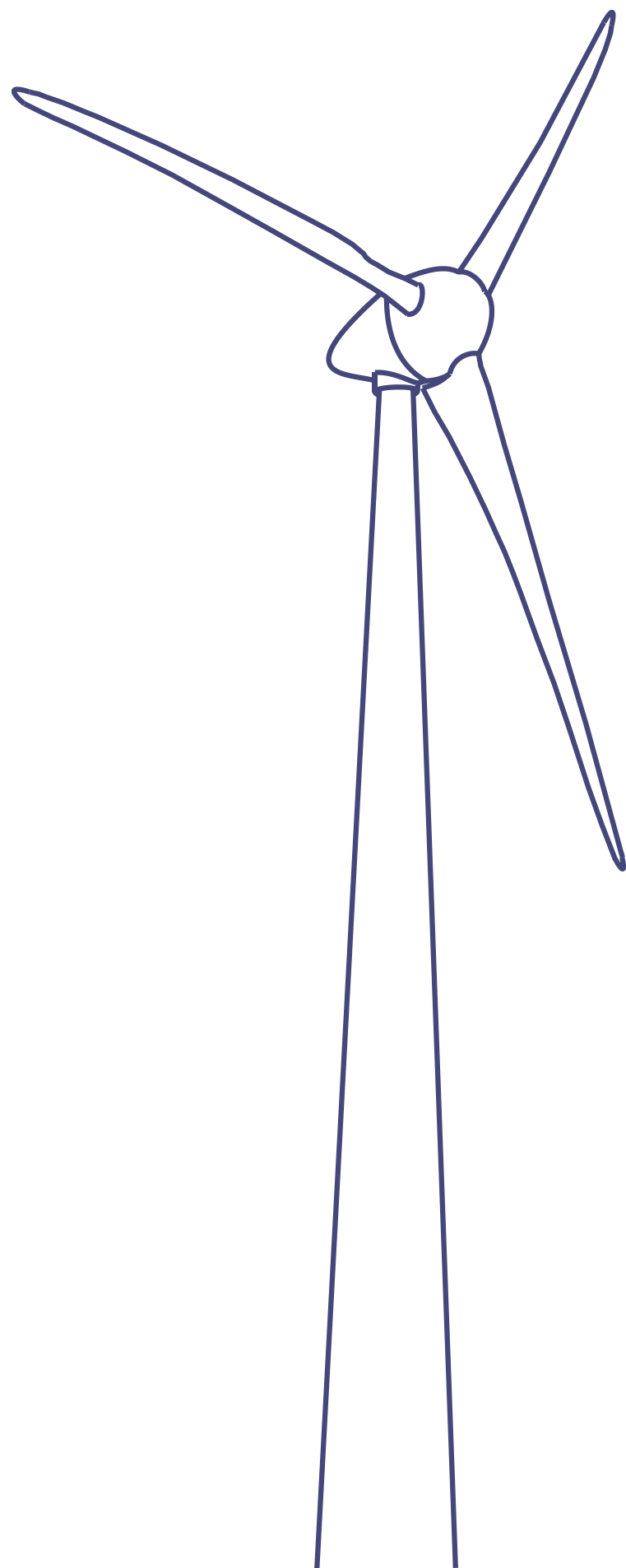
- Mn est le montant exigible à l'année n.
- M est le montant obtenu par application de la formule mentionnée à l'annexe I de l'arrêté concerné.
- Indexn est l'indice TP01 en vigueur à la date d'actualisation du montant de la garantie.
- Index0 est l'indice TP01 en vigueur au 1er janvier 2011.
- TVA est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée applicable aux travaux de construction à la date d'actualisation de la garantie.
- TVA0 est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée au 1er janvier 2011, soit 19,60 %.

L'exploitant réactualisera tous les cinq ans le montant susvisé de la garantie financière, par application de la formule mentionnée à l'annexe II de l'arrêté du 6 novembre 2014 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent.

Le mécanisme de financement des constitutions financières est détaillé dans le présent document au chapitre sur les capacités financières du demandeur.



**Le projet d'extension de la centrale éolienne de Falvieux fera l'objet d'un démantèlement conforme à la réglementation en fin d'exploitation. La constitution de garanties financières nécessaires à ce démantèlement sera réalisée à la mise en service des installations.**







# Annexe 1. Kbis de la société projet CEFAL SAS

Greffes du Tribunal de Commerce de Montpellier  
9 RUE DE TARRAGONE  
34070 MONTPELLIER

Code de vérification : h2qhdh1SyD  
<https://www.infogreffe.fr/contrôle>



N° de gestion 2015B02494

## Extrait Kbis

### EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS à jour au 4 avril 2017

#### IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	813 172 442 R.C.S. Montpellier
<i>Date d'immatriculation</i>	24/08/2015
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	<b>CENTRALE EOLIENNE DE FALVIEUX</b>
<i>Sigle</i>	CEFAL
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	10 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	1350 avenue Albert Einstein Pat Bât 2 34000 Montpellier
<i>Activités principales</i>	Production d'énergie - exploitation parcs éoliens
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 23/08/2114
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	31/12/2016

#### GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

##### Président

<i>Nom, prénoms</i>	LE SAULNIER DE SAINT-JOUAN Cédric Christian Régis
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 30/03/1971 à Paris 12 (75)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	12 rue Jacques Coeur 34000 Montpellier

##### Directeur général

<i>Nom, prénoms</i>	GUYOT Arnau Yann Franck
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 20/08/1971 à ST MALO (35)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	11 rue Bomier 34000 Montpellier

##### Directeur général

<i>Nom, prénoms</i>	BOUFFARD François Pierre
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 19/07/1973 à TALENCE (33)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	48 rue de Zurich 76000 Rouen

##### Commissaire aux comptes titulaire

<i>Dénomination</i>	AXIOME AUDIT ET STRATEGIE
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée
<i>Adresse</i>	215 rue Samuel Morse le Triade 3 34965 Montpellier Cedex 2
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	404 270 852 RCS Montpellier

##### Commissaire aux comptes suppléant

<i>Dénomination</i>	CABINET PHILIPPE SAUVEPLANE
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée
<i>Adresse</i>	Europea 57 boulevard de Strasbourg 34000 Montpellier
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	444 175 699 RCS Montpellier

RCS Montpellier - 05/04/2017 - 11:12:35

page 1/2

Greffes du Tribunal de Commerce de Montpellier  
9 RUE DE TARRAGONE  
34070 MONTPELLIER

N° de gestion 2015B02494

#### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	1350 avenue Albert Einstein Pat Bât 2 34000 Montpellier
<i>Nom commercial</i>	CENTRALE EOLIENNE DU FONDS DE LAUNAY
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Production d'énergie - exploitation parcs éoliens
<i>Date de commencement d'activité</i>	30/07/2015
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

#### IMMATRICULATION HORS RESSORT

R.C.S. Amiens

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

RCS Montpellier - 05/04/2017 - 11:12:35

page 2/2



## Annexe 2. Kbis de la société mère VOL-V SAS

Greffé du Tribunal de Commerce de Montpellier  
C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE  
34070 MONTPELLIER

N° de gestion 2009B01324

### Extrait Kbis

#### EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS à jour au 2 octobre 2018

##### IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	512 686 064 R.C.S. Montpellier
Date d'immatriculation	09/06/2009
Dénomination ou raison sociale	<b>VOL-V</b>
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Capital social	20 372 639,00 Euros
Adresse du siège	1350 avenue Albert Einstein Pat Bat 2 34000 Montpellier
Durée de la personne morale	Jusqu'au 08/06/2108
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre

##### GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

###### Président

Nom, prénoms	LE SAULNIER DE SAINT JOUAN Cédric Christian Régis
Date et lieu de naissance	Le 30/03/1971 à Paris 12 (75)
Nationalité	Française
Domicile personnel	12 rue Jacques Coeur 34000 Montpellier

###### Directeur général

Nom, prénoms	GUYOT Arnaud Yann Franck
Date et lieu de naissance	Le 20/08/1971 à ST MALO (35)
Nationalité	Française
Domicile personnel	11 rue Bornier 34000 Montpellier

###### Directeur général

Nom, prénoms	BOUFFARD François Pierre
Date et lieu de naissance	Le 19/07/1973 à TALENCE (33)
Nationalité	Française
Domicile personnel	48 rue de Zurich 76000 Rouen

###### Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination	AUDIT ET STRATEGIE
Forme juridique	Société à responsabilité limitée
Adresse	10 Parc Club du Millénaire 1025 rue Henri Becquerel 34036 Montpellier
Immatriculation au RCS, numéro	404 270 852 RCS Montpellier

###### Commissaire aux comptes suppléant

Dénomination	CABINET PHILIPPE SAUVEPLANE
Forme juridique	Société à responsabilité limitée
Adresse	Europea 57 boulevard de Strasbourg 34000 Montpellier
Immatriculation au RCS, numéro	444 175 699 RCS Montpellier

##### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	1350 avenue Albert Einstein Pat Bat 2 34000 Montpellier
Activité(s) exercée(s)	Prise de participations - participation active à la conduite du groupe.

R.C.S. Montpellier - 02/10/2018 - 14:35:54

page 1/2

Greffé du Tribunal de Commerce de Montpellier  
C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE  
34070 MONTPELLIER

N° de gestion 2009B01324

Date de commencement d'activité	01/05/2009
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

##### OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention n° 1326 du 31/01/2011

Fusion - L236-1 à compter du 31/12/2010 :

Personne(s) morale(s) ayant participé à l'opération : VOL V SARL Société Privée à Responsabilité Limitée de Droit Belge-16 rue des Trois Arbres UCCLÉ (11800 Bruxelles) immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bruxelles sous le numéro 0875 469 441

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

R.C.S. Montpellier - 02/10/2018 - 14:35:54

page 2/2



## Annexe 3. Comptes consolidés de la société mère VOL-V SAS



1350, Avenue Albert Einstein  
P.A.T du Millénaire Bât 2  
34000 Montpellier  
Tél: 04 67 99 56 34  
Fax: 04 67 99 52 39  
[contact@korus-ec.fr](mailto:contact@korus-ec.fr)

VOL-V CONSOLIDE NEW 1350 AV ALBERT EINSTEIN 34000 MONTPELLIER 19/03/2018

### Sommaire

Bilan	4
ACTIF	4
Actif immobilisé	4
Actif circulant	4
PASSIF	5
Capitaux Propres	5
Provisions pour risques et charges	5
Emprunts et dettes	5
Compte de résultat	6
Bilan détaillé	8
ACTIF	8
Actif immobilisé	8
Actif circulant	8
PASSIF	10
Capitaux Propres	10
Provisions pour risques et charges	10
Emprunts et dettes	10
Compte de résultat détaillé	12
Résultat SIG	15
Résultat SIG détaillé	16

KORUS CONSULTANTS



**Périmètre de consolidation :**

**Sociétés intégrées globalement :**

- VOL-V SAS : Tête de groupe
- VOL V SOLAR SAS : Détenue à 100 %
- VOL-V BIOMASSE SAS: Détenue à 95%
- DANA GAZ SARL : Détenue à 100 %

**SSP Eolien**

- CETRA SAS : Détenue à 100%
- CERAJ SAS : Détenue à 100%
- CELOY SAS : Détenue à 100%
- CEBEN SAS : Détenue à 100%
- CEBRE SAS : Détenue à 100%
- CECHA SAS : Détenue à 100%
- CEDUM SAS : Détenue à 100%
- CEFAL SAS : Détenue à 100%
- CEFOR SAS : Détenue à 100%
- CEHOU SAS : Détenue à 100%
- CELAN SAS : Détenue à 100%
- CELBV SAS : Détenue à 100%
- CELEG SAS : Détenue à 100%
- CELPF SAS : Détenue à 100%
- CEBMA SAS : Détenue à 100%
- **CESAB SAS : Détenue à 100%**
- **CEGLU SAS : Détenue à 100%**
- **CEVER SAS : Détenue à 100%**
- **CEUSP SAS : Détenue à 100%**

**SSP Solaire**

- SIGMA SOL SAS Détenue à 100% via Vol-v
- GAMMA SOL SAS : Détenue à 100% via Vol-v Sas
- IOTA SOL SAS : Détenue à 75% via Vol-v Sas
- SUNERGOS SAS : Détenue à 50% par Vol-V Sas
- ZETA SOL SARL : Détenue à 100% via Vol-v Sas
- KHI SOL SARL : Détenue à 100% via Vol-v Sas
- THETA SOL : Détenue à 100% via Vol-v Sas
- **VOL-V PV1 SARL : Détenue à 100%**
- **VOL-V PV2 SARL : Détenue à 100%**
- **VOL-V PV3 SARL : Détenue à 100%**
- **VOL-V PV4 SARL : Détenue à 100%**
- **VOL-V PV5 SARL : Détenue à 100%**

**SSP Biomasse**

- CBEVR SARL : Détenue à 100 % via Vol-V Biomasse
- CBHAF SARL : Détenue à 100 % via Vol-V Biomasse
- CBMTB SARL : Détenue à 100 % via Vol-V Biomasse
- CBNBG SARL : Détenue à 100 % via Vol-V Biomasse
- CBVER SARL : Détenue à 100 % via Dana Gaz
- CBMAN SARL : Détenue à 100 % via Vol-V Biomasse
- CBKAS SARL : Détenue à 100 % via Vol-V Biomasse
- CBQUI SARL : Détenue à 100 % via Dana Gaz
- CBCHN SARL : Détenue à 100 % via Vol-V Biomasse
- CBDUN SARL : Détenue à 100 % via Vol-V Biomasse
- CBMON SARL : Détenue à 100 % via Vol-V Biomasse

- CBPIV SARL : Détenue à 100 % via Vol-V Biomasse
- CBSAR SARL : Détenue à 100 % via Vol-V Biomasse
- CBBAL SARL : Détenue à 100 % via Vol-V Biomasse
- CBBEL SARL : Détenue à 100 % via Vol-V Biomasse
- CBCHT SARL : Détenue à 100 % via Vol-V Biomasse
- CBCLN SARL : Détenue à 100 % via Vol-V Biomasse
- CBEST SARL : Détenue à 100 % via Vol-V Biomasse
- CBPVY SARL : Détenue à 100 % via Vol-V Biomasse
- CBAUM SARL : Détenue à 100 % via Vol-V Biomasse
- CBRIE SARL : Détenue à 100 % via Vol-V Biomasse
- CBPAI SARL : Détenue à 100 % via Vol-V Biomasse
- CBLUG SARL : Détenue à 100 % via Vol-V Biomasse
- VOL-V BIOMASSE SERVICES SAS : Détenue à 100 % via Vol-V Biomasse

(Sont indiquées en rouge les sociétés ayant intégré le groupe en 2017)

**Sociétés sorties du groupe en 2017 :**

- CEPIN SAS : Détenue à 40 %
- CEVIN SAS : Détenue à 100%
- CETOU SAS : Détenue à 100%
- CEHOC SAS : Détenue à 100%
- CELBC SAS : Détenue à 100%
- CECOM SAS : Détenue à 100%

**Sociétés intégrées proportionnellement :**

■ Néant

**Sociétés non intégrées (inactives et non significatives à ce jour)**

- Ste SEPE LES PRIEURES
- ENERCOOP NORMANDIE

**Société mises en équivalence :**

■ Néant

**Retraitements opérés :**

- Les créances réciproques ont été neutralisées
- Les refacturations intergroupe ont été neutralisées (Sauf honoraires de développement et d'AMO)
- Les intérêts des minoritaires ont été portés en Dettes financières diverses
- Les amortissements dérogatoires ont été neutralisés

**Retraitements non opérés :**

- Retraitement du crédit-bail
- Retraitement des frais financiers incorporés aux immobilisations.
- Retraitement des honoraires d'assistance à maîtrise d'ouvrage incorporés aux immobilisations

**Ecarts d'acquisition**

La consolidation fait ressortir pour 631 750 € d'écarts d'acquisition ventilés comme suit :

Écart d'acquisition titres Vol-V solar : 601 000 €



Ecart d'acquisition titres Sunergos : 30 750 €  
 Ecart d'acquisition titres CEUSP : 571 408.56€

Ces écarts d'acquisition sont amortis de la manière suivante :

- 20 ans pour Sunergos (Fmbb)
- 100 % POUR Vol-v solar (la société n'a plus d'activité)
- Pas d'amortissement pour CEUSP la société est en cours de développement

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
<i>Actif immobilisé</i>					
Frais d'établissement	1 204 905	613 509	591 396	21 525	569 871
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	84 487	57 375	27 111	2 941	24 170
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	36 027 471	4 081 188	31 946 282	87 229 894	-55 283 612
Autres immobilisations corporelles	280 409	160 749	119 660	66 891	52 769
Immobilisations en cours	47 552 388		47 552 388	16 600 739	30 951 649
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	7 500		7 500	7 500	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 238 875		1 238 875	2 894 629	-1 655 754
<b>TOTAL (I)</b>	<b>86 396 035</b>	<b>4 912 822</b>	<b>81 483 213</b>	<b>106 824 119</b>	<b>-25 340 906</b>
<i>Actif circulant</i>					
Matières premières, approvisionnements	93 404		93 404	12 877	80 527
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services	7 152 530	1 843 220	5 309 310	3 966 698	1 342 612
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	697 346		697 346	1 166 196	- 468 850
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel				1 700	- 1 700
. Organismes sociaux				3 723	- 3 723
. Etat, impôts sur les bénéfices				91 279	- 91 279
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 464 201		3 464 201	6 807 822	-3 343 621
. Autres	2 078 549		2 078 549	1 973 878	104 671
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	2 471 300		2 471 300	2 261 858	209 442
Disponibilités	77 080 771		77 080 771	13 806 371	63 274 400
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	134 941		134 941	511 166	- 376 225
<b>TOTAL (II)</b>	<b>93 173 041</b>	<b>1 843 220</b>	<b>91 329 821</b>	<b>30 603 567</b>	<b>60 726 254</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	623 718		623 718		623 718
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>180 192 794</b>	<b>6 756 042</b>	<b>173 436 752</b>	<b>137 427 686</b>	<b>36 009 066</b>





### Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Présenté en Euros		
	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
<b>Capitaux Propres</b>			
Capital social ou individuel (dont versé : 20 372 639)	20 372 639	20 139 942	232 697
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	10 464 750	10 020 299	444 451
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	568 042	395 280	172 762
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	100 000	100 000	
Report à nouveau	7 608 802	5 103 852	2 504 950
Résultat de l'exercice	50 500 353	2 798 025	47 702 328
Subventions d'investissement	6 012 927	2 323 472	3 689 455
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>95 627 512</b>	<b>40 880 870</b>	<b>54 746 642</b>
<b>Produits des émissions de titres participatifs</b>			
Avances conditionnées	231 165	250 165	- 19 000
<b>TOTAL (II)</b>	<b>231 165</b>	<b>250 165</b>	<b>- 19 000</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques		440 000	- 440 000
Provisions pour charges	187 162	2 642 213	- 2 455 051
<b>TOTAL (III)</b>	<b>187 162</b>	<b>3 082 213</b>	<b>- 2 895 051</b>
<b>Emprunts et dettes</b>			
Emprunts obligataires convertibles		2 250 000	- 2 250 000
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	61 049 232	80 159 300	- 19 110 068
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	98 065	98 065	
. Associés	1		1
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 004 569	769 311	235 258
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	304 439	189 356	115 083
. Organismes sociaux	258 530	170 147	88 383
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 672 607		1 672 607
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	389 353	737 998	- 348 645
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	199 057	52 630	146 427
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12 148 855	8 392 032	3 756 823
Autres dettes	266 204	395 000	- 128 796
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		600	- 600
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>77 390 912</b>	<b>93 214 439</b>	<b>- 15 823 527</b>
<b>Ecart de conversion passif (V)</b>			
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>173 436 752</b>	<b>137 427 686</b>	<b>36 009 066</b>

### Compte de résultat

Présenté en Euros

	Présenté en Euros						
	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total			
Ventes de marchandises							
Production vendue biens	4 693 468		4 693 468	11 187 946	- 6 494 478	- 58,05	
Production vendue services	4 178 135		4 178 135	3 485 143	692 992	19,88	
<b>Chiffres d'affaires Nets</b>	<b>8 871 603</b>		<b>8 871 603</b>	<b>14 673 089</b>	<b>- 5 801 486</b>	<b>- 39,54</b>	
Production stockée			1 350 083	834 183	515 900	61,84	
Production immobilisée			557 819	218 731	339 088	155,03	
Subventions d'exploitation			64	911	- 847	- 92,97	
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			572 307	596 886	- 24 579	- 4,12	
Autres produits			3 418	4 519	- 1 101	- 24,36	
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>11 355 295</b>	<b>16 328 320</b>	<b>- 4 973 025</b>	<b>- 30,46</b>	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			339 274	59 953	279 321	465,90	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			- 80 527	- 12 877	- 67 650	525,36	
Autres achats et charges externes			6 150 753	5 438 544	712 209	13,10	
Impôts, taxes et versements assimilés			324 773	812 155	- 487 382	- 60,01	
Salaires et traitements			2 320 685	1 662 998	657 687	39,55	
Charges sociales			825 187	623 473	201 714	32,35	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 700 603	5 625 611	- 3 925 008	- 69,77	
Dotations aux provisions sur immobilisations							
Dotations aux provisions sur actif circulant			550 375	923 628	- 373 253	- 40,41	
Dotations aux provisions pour risques et charges							
Autres charges			3 640	28 452	- 24 812	- 87,21	
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>12 134 762</b>	<b>15 161 939</b>	<b>- 3 027 177</b>	<b>- 19,97</b>	
<b>RESULTAT EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>- 779 467</b>	<b>1 166 381</b>	<b>- 1 945 848</b>	<b>166,83</b>	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							
Produits financiers de participations			285 009	22 848	262 161	N/5	
Produits des autres valeurs mobilières et créances							
Autres intérêts et produits assimilés				14 668	- 14 668	- 100	
Reprises sur provisions et transferts de charges			623 718	105 000	518 718	494,02	
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>908 727</b>	<b>142 516</b>	<b>766 211</b>	<b>537,63</b>	
Dotations financières aux amortissements et provisions							
Intérêts et charges assimilés			1 061 567	2 852 123	- 1 790 556	- 62,78	
Différences négatives de change							
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement							
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>1 061 567</b>	<b>2 852 123</b>	<b>- 1 790 556</b>	<b>- 62,78</b>	
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>- 152 840</b>	<b>- 2 709 608</b>	<b>2 556 768</b>	<b>94,36</b>	
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>- 932 308</b>	<b>- 1 543 227</b>	<b>610 919</b>	<b>39,59</b>	



Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 781	15 999	- 8 218	-51,37
Produits exceptionnels sur opérations en capital	53 647 262	4 862 184	48 785 078	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges		111 399	- 111 399	-100
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>53 655 043</b>	<b>4 989 583</b>	<b>48 665 460</b>	<b>975,34</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	599	449 674	- 449 075	-99,87
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	414 449	159 918	254 531	159,16
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>415 048</b>	<b>609 592</b>	<b>- 194 544</b>	<b>-31,91</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>53 239 994</b>	<b>4 379 991</b>	<b>48 860 003</b>	<b>N/S</b>
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	1 807 334	38 739	1 768 595	N/S
<b>Total des Produits (I-III+V+VII)</b>	<b>65 919 064</b>	<b>21 460 418</b>	<b>44 458 646</b>	<b>207,17</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+X)</b>	<b>15 418 712</b>	<b>18 662 393</b>	<b>-3 243 681</b>	<b>-17,38</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>50 500 353</b>	<b>2 798 025</b>	<b>47 702 328</b>	<b>N/S</b>
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Bilan détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
<b>Actif immobilisé</b>					
Frais d'établissement	1 204 905	613 509	591 396	21 525	569 871
201000 ECART D'ACQUISITION	1 203 159		1 203 159	631 750	571 409
201100 FRAIS DE CONSTITUTION	1 747		1 747		1 747
280100 AMORTISSEMENT ECART ACQUISITION		611 763	-611 762	-610 225	- 1 537
280110 AMORT FRAIS DE CONSTITUTION		1 747	-1 747		- 1 747
Concessions, brevets, droits similaires	84 487	57 375	27 111	2 941	24 170
205000 CONCESS. BREVETS LICENCES	84 487		84 487	54 020	30 467
280500 AMORT. CONC. BREVETS LICENCES		57 375	-57 375	-51 079	- 6 296
Installations tech., matériel & outillage ind	36 027 471	4 081 188	31 946 282	87 229 894	-55 283 612
215010 IMMOBILISATIONS EOLIEN				100 650 555	-100 650 555
215020 IMMOBILISATIONS SOLAIRE	8 555 768		8 555 768	8 555 768	
215030 IMMOBILISATIONS BIOMASSE	26 929 475		26 929 475	7 856 289	19 073 186
215140 INSTALLATIONS TECHN. - MATS DE MESURE	470 520		470 520	321 094	149 426
215400 MATERIEL	71 708		71 708		71 708
281511 AMORTISSEMENTS EOLIEN				-27 664 595	27 664 595
281512 AMORTISSEMENTS SOLAIRE		2 710 033	-2 710 033	-2 350 572	- 359 461
281513 AMORTISSEMENTS BIOMASSE		1 093 333	-1 093 333		-1 093 333
281514 AMORT. CONC. BREVETS LICENCES				-18 911	18 911
281515 AMORT. INSTALLATION TECHNIQUE		274 498	-274 498	-119 733	- 154 765
281540 AMORT MATERIEL INDUSTRIEL		3 324	-3 324		- 3 324
Autres immobilisations corporelles	280 409	160 749	119 660	66 891	52 769
218100 INSTAL. / AGENC. DIVERS	30 003		30 003	22 130	7 873
218300 MAT. BUREAU & INFORMATIQUE	205 540		205 540	137 477	68 063
218400 MOBILIER	44 866		44 866	27 746	17 120
281810 AMORT AGENCEMENTS		10 408	-10 408	-7 269	- 3 139
281830 AMORT. MAT. BUREAU & INFORMATIQUE		134 422	-134 422	-104 434	- 29 988
281840 AMORT. MOBILIER		15 919	-15 919	-8 758	- 7 161
Immobilisations en cours	47 552 388		47 552 388	16 600 739	30 951 649
231010 IMMO EN COURS EOLIEN	23 364 646		23 364 646	559 705	22 804 941
231020 IMMO EN COURS SOLAIRE	471 135		471 135	23 238	447 897
231030 IMMO EN COURS BIOMASSE	23 716 607		23 716 607	16 017 795	7 698 812
Autres participations	7 500		7 500	7 500	
261000 TITRES DE PARTICIPATION	7 500		7 500	7 500	
Autres immobilisations financières	1 238 875		1 238 875	2 894 629	-1 655 754
275500 CAUTIONNEMENTS VERSES	78 875		78 875	23 175	55 700
276100 COMPTES TRESOR NANTIS BANQUES	1 160 000		1 160 000	2 871 454	-1 711 454
<b>TOTAL (I)</b>	<b>86 396 035</b>	<b>4 912 822</b>	<b>81 483 213</b>	<b>106 824 119</b>	<b>-25 340 906</b>
<b>Actif circulant</b>					
Matières premières, approvisionnements	93 404		93 404	12 877	80 527
311000 STOCK DE MATIERES PREMIERES	62 958		62 958	12 877	50 081
317000 STOCKS PIECES DE RECHANGE	30 446		30 446		30 446
En-cours de production de services	7 152 530	1 843 220	5 309 310	3 966 698	1 342 612
341100 STOCK ETUDES EN COURS	7 152 530		7 152 530	5 802 447	1 350 083
394100 PROVISION STOCK ETUDES EN COURS		1 843 220	-1 843 220	-1 835 749	- 7 471
Clients et comptes rattachés	697 346		697 346	1 166 196	- 468 850
411100 COLLECTIF CLIENTS	241 714		241 714	1 037 038	- 795 324
418100 CLIENTS FACTURES A ETABLIR	455 632		455 632	129 158	326 474
. Personnel				1 700	- 1 700
425000 PERS AVANCES ET ACOMPTE				1 700	- 1 700
. Organismes sociaux				3 723	- 3 723
438700 ORG. SOC. PRODUITS A RECEVOIR				3 723	- 3 723



ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
. Etat, impôts sur les bénéfices 44000 ETAT IS				91 279	- 91 279
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires 445620 ETAT TVA SUR IMMOBILISATIONS 445660 TVA DEDUCTIBLE 445670 ETAT CREDIT DE TVA A REPORTER 445830 CREDIT DE TVA REMBOURSEMENT DDE 445860 ETAT TVA S/FACT.NON PARVENUES	3 464 201 1 546 414 78 137 326 265 1 056 805 456 581		3 464 201 1 546 414 78 137 326 265 1 056 805 456 581	6 807 822 5 368 109 153 875 315 565 744 045 226 229	-3 343 621 -3 821 695 - 75 738 10 700 312 760 230 352
. Autres 441100 ADEME SUBVENTION A RECEVOIR 448700 ETAT AUTRES PRODUIT A RECEVOIR 455999 COLLECTIF COMPTES COURANTS 467000 DEBITEURS DIVERS 467110 CAP VERT	2 078 549 1 918 178 8 378 151 993		2 078 549 1 918 178 8 378 151 993	1 973 878 807 122 71 756	104 671 1 111 056 - 63 378
Valeurs mobilières de placement 508100 AUTRES VALEURS MOBILIERES	2 471 300 2 471 300		2 471 300 2 471 300	2 261 858 2 261 858	209 442 209 442
Disponibilités 512100 BANQUES 518700 INTERETS DAT A RECEVOIR	77 080 771 77 067 963 12 808		77 080 771 77 067 963 12 808	13 806 371 13 794 692 11 678	63 274 400 63 273 271 1 130
Charges constatées d'avance 486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	134 941 134 941		134 941 134 941	511 166 511 166	- 376 225 - 376 225
<b>TOTAL (II)</b>	<b>93 173 041</b>	<b>1 843 220</b>	<b>91 329 821</b>	<b>30 603 567</b>	<b>60 726 254</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III) 481600 CHARGE A REPARTIR FRAIS EMISSION EMPRUNT	623 718 623 718		623 718 623 718		623 718 623 718
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>180 192 794</b>	<b>6 756 042</b>	<b>173 436 752</b>	<b>137 427 686</b>	<b>36 009 066</b>

Bilan détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation
<b>Capitaux Propres</b>					
Capital social ou individuel (dont versé : 20 372 63 101300 CAPITAL	20 372 639 20 372 639		20 139 942 20 139 942	20 139 942	232 697 232 697
Primes d'émission, de fusion, d'apport ... 104100 PRIME D'EMISSION 104200 PRIME DE FUSION 104500 BONS DE SOUSCRIPTIONS D'ACTION	10 464 750 9 372 638 415 002 677 110		10 020 299 8 928 187 415 002 677 110	10 020 299	444 451 444 451
Réserve légale 106100 RESERVE LEGALE	568 042 568 042		395 280 395 280	395 280	172 762 172 762
Autres réserves 106800 AUTRES RESERVES	100 000 100 000		100 000 100 000	100 000	
Report à nouveau 110000 REPORT A NOUVEAU	7 608 802 7 608 802		5 103 852 5 103 852	5 103 852	2 504 950 2 504 950
Résultat de l'exercice	50 500 353		2 798 025	2 798 025	47 702 328
Subventions d'investissement 131000 SUBVENTION INVESTISSEMENT 139110 AMORT SUBVENTION INVESTISSEMENT	6 012 927 6 190 509 -177 582		2 323 472 2 328 747 -5 275	2 323 472	3 689 455 3 861 762 - 172 307
<b>TOTAL (I)</b>	<b>95 627 512</b>		<b>40 880 870</b>	<b>40 880 870</b>	<b>54 746 642</b>
Avances conditionnées 167400 AVANCES REMBOURSABLES	231 165 231 165		250 165 250 165	250 165	- 19 000 - 19 000
<b>TOTAL (II)</b>	<b>231 165</b>		<b>250 165</b>	<b>250 165</b>	<b>- 19 000</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>					
Provisions pour risques 151100 PROVISION POUR RISQUE ET CHARGE			440 000 440 000	440 000	- 440 000 - 440 000
Provisions pour charges 158400 PROVISION POUR DEMANTELEMENT	187 162 187 162		2 642 213 2 642 213	2 642 213	-2 455 051 -2 455 051
<b>TOTAL (III)</b>	<b>187 162</b>		<b>3 082 213</b>	<b>3 082 213</b>	<b>-2 895 051</b>
<b>Emprunts et dettes</b>					
Emprunts obligataires convertibles 161120 PRET PARTICIPATIF			2 250 000 2 250 000	2 250 000	-2 250 000 -2 250 000
. Emprunts 164110 EMPRUNT BFCC 164120 EMPRUNT BPI 164130 EMPRUNT CE 164140 EMPRUNT CA 164150 EMPRUNT BP 164160 EMPRUNTS ARKEA 164170 EMPRUNT NEF 14.41% 164180 EMPRUNT CDC 164300 EMPRUNT PALATINE 168840 INT COURUS/EMPRUNTS ETABLISSTS CREDIT	61 049 232 6 351 862 9 611 270 12 685 339 9 965 656 15 478 726 3 508 695 498 677 2 787 606		80 159 300 18 641 593 14 168 771 2 405 237 27 812 305 8 236 141	80 159 300	-19 110 068 -12 289 731 -4 557 501 10 280 102 -17 846 649 7 242 585 3 508 695 498 677 2 787 606
Divers 171500 INTERETS MINORITAIRES	98 065 98 065		98 065 98 065	98 065	
Associés 455999 COLLECTIF COMPTES COURANTS	1 1				1 1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés 401100 COLLECTIF FOURNISSEURS 408100 FOURN FACTURES NON PARVENUES.	1 004 569 668 669 335 901		769 311 415 939 353 373	769 311	235 258 252 730 - 17 472



PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
Personnel	304 439	189 356	115 083
421000 PERS REMUNERATIONS DUES	222		222
428200 CONGES PAYES	146 026	88 156	57 870
428400 PRIME INTERESSEMENT	158 191	101 200	56 991
Organismes sociaux	258 530	170 147	88 383
431000 URSSAF	126 866	78 606	48 260
437020 QUATREM ASSURANCES COLLECTIVES (518830229)	25 999	22 714	3 285
437030 KLESIA RETRAITE	30 475	21 545	8 930
437080 FAFIEC	187	187	
438200 ORG.SOC. CONGES A PAYER	63 272	39 000	24 272
438600 ORG.SOC. AUTRES CHARGES A PAYER	11 731	8 096	3 635
Etat, impôts sur les bénéfices	1 672 607		1 672 607
444000 ETAT IS	1 672 607		1 672 607
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	389 353	737 998	- 348 645
445510 ETAT TVA A DECAISSER	3 609	2 114	1 495
445710 ETAT TVA COLLECTEE	165 029	630 183	- 465 154
445720 TVA COLLECTEE 20%		25 364	- 25 364
445870 ETAT TVA S/FACT.A ETABLIR	220 715	80 336	140 379
Autres impôts, taxes et assimilés	199 057	52 630	146 427
448600 ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	199 057	52 630	146 427
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12 148 855	8 392 032	3 756 823
404200 FOURNISSEURS IMMOS COLLECTIF	12 106 080	6 821 843	5 284 237
408400 FACTURES NON PARVENUES SUR IMM	42 775	1 570 189	- 1 527 414
Autres dettes	266 204	395 000	- 128 796
467100 CREDITEURS DIVERS	266 204	395 000	- 128 796
Produits constatés d'avance		600	- 600
487000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		600	- 600
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>77 390 912</b>	<b>93 214 439</b>	<b>- 15 823 527</b>
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>173 436 752</b>	<b>137 427 686</b>	<b>36 009 066</b>

Compte de résultat détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%	
	France	Exportations	Total	Total	
Production vendue biens	4 693 468		4 693 468	11 187 946	-6 494 478 -58,05
701100 VENTE ELECTRICITE EOLIEN				9 856 969	-9 856 969 -100
701200 VENTE ELECTRICITE SOLAIRE	1 316 036		1 316 036	1 290 207	25 829 2,00
701300 VENTE ELECTRICITE COGENE	41 096		41 096		41 096 N/S
701510 VENTE BIOMETHANE	3 020 112		3 020 112	40 770	2 979 342 N/S
701530 PRIME GARANTIE D ORIGINE	100 619		100 619		100 619 N/S
701600 REDEVANCES MATIERES	215 605		215 605		215 605 N/S
Production vendue services	4 178 135		4 178 135	3 485 143	692 992 19,88
706100 HONORAIRES SUIVI EXPLOIT	189 161		189 161		189 161 N/S
706101 HONORAIRES AMO	768 438		768 438	442 734	325 704 73,57
706201 HONORAIRES PRIMES DE DEV	3 127 450		3 127 450	2 874 184	253 266 8,81
706203 HONORAIRES SUIVI EXPLOIT				103 301	- 103 301 -100
706301 REFACTURATION FRAIS DE D				22 151	- 22 151 -100
706302 REFACTURATION FRAIS CONS				2 623	- 2 623 -100
706401 PRESTATIONS DE TRANSPORT	72 890		72 890		72 890 N/S
706900 PRESTATIONS DE SERVICES				15 000	- 15 000 -100
708200 REFACTURATION FRAIS	20 196		20 196	25 150	- 4 954 -19,70
<b>Chiffre d'affaires Net</b>	<b>8 871 603</b>		<b>8 871 603</b>	<b>14 673 089</b>	<b>- 5 801 486 -39,54</b>

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
Production stockée		1 350 083	834 183	515 900 61,84
713410 VARIATION STOCK ETUDES EN COURS		1 350 083	834 183	515 900 61,84
Production immobilisée		557 819	218 731	339 088 155,03
722600 PRODUCTION IMMOBILISEE		557 819	218 731	339 088 155,03
Subventions d'exploitation		64	911	- 847 -92,97
741000 SUBVENTION		64	911	- 847 -92,97
Reprises sur amortissements et provisions, transfert d		572 307	596 886	- 24 579 -4,12
781620 REPRISE SUR PROVISIONS ELEMENT			6 723	- 6 723 -100
781730 REPRISE PROVISION SUR STOCK		542 904	566 272	- 23 368 -4,13
791200 TRANSFERT DE CHARGES		9 445	6 497	2 948 45,37
791210 TRANSFERTS DE CHARGES SOUMIS A TVA			293	- 293 -100
791400 AVANTAGES EN NATURE VEHICULES		19 958	17 101	2 857 16,71
Autres produits		3 418	4 519	- 1 101 -24,36
758000 PRODUITS DIV.GESTION COURANTE		3 418	4 519	- 1 101 -24,36
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>11 355 295</b>	<b>16 328 320</b>	<b>- 4 973 025</b>	<b>-30,48</b>
Achats de matières premières et autres approvisionnement		339 274	59 953	279 321 465,90
601000 ACHATS MATIERES PREMIERES		321 656	59 953	261 703 436,51
602200 ACHATS PIECES DE MAINTENANCE		17 618		17 618 N/S
Variation de stock (matières premières et autres appro		-80 527	-12 877	- 67 650 525,36
603100 VARIAT.STOCKS.MAT.PREMIERES		-50 081	-12 877	- 37 204 288,92
603200 VARIAT.STOCK PIECES DE RECHANGES		-30 446		- 30 446 N/S
Autres achats et charges externes		6 150 753	5 438 544	712 209 13,10
604000 ACHATS ETUDES		1 111 673	1 605 021	- 493 348 -30,74
604200 SOUS TRAITANCE SUIVI EXPLOIT EXTERNE		308 362	166 552	141 810 85,14
604300 SOUS TRAITANCE DIVERS		178 819	48 639	130 180 267,65
606100 ELECTRICITE		353 125	21 379	331 746 N/S
606200 ACHAT COMBUSTIBLE		37 291		37 291 N/S
606300 ACHATS FOURN.ENTRET.PETIT EQUIPEMENT		57 793	24 144	33 649 139,37
606400 ACHATS FOURNIT.ADMINISTRATIVES		19 421	17 734	1 687 9,51
611000 SOUS-TRAITANCE ADMINISTRATIVE		3 010	18 046	- 15 036 -83,32
613200 LOCATIONS IMMOBILIERES		106 543	282 477	- 175 934 -62,28
613500 LOCATIONS MOBILIERES		172 166	111 154	61 012 54,89
614100 CHARGES LOCATIVES		24 449	25 039	- 590 -2,36



	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
615200 ENTRETIEN SUR BIEN IMMOBILIER	26 229	10 430	15 799	151,48
615500 ENTRETIEN SUR BIEN MOBILIER	15 980	25 827	- 9 847	-38,13
615600 MAINTENANCE	184 326	1 153 986	- 969 660	-84,03
616100 ASSURANCE	345 708	245 206	100 502	40,99
618100 DOCUMENTATION FORMATION	36 474	7 059	29 415	416,70
622600 HONORAIRES COMPTABLES	109 936	92 988	16 948	18,23
622620 HONORAIRES CAC	36 419	54 778	- 18 359	-33,52
622630 HONORAIRES DIVERS	1 158 216	487 451	670 765	137,61
622640 HONORAIRES JURIDIQUES	23 650	33 360	- 9 710	-29,11
622700 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	39 158		39 158	N/S
623100 ANNONCES ET INSERTIONS	2 222		2 222	N/S
623300 COMMUNICATION	75 842	78 516	- 2 674	-3,41
623800 DONS	3 595		3 595	N/S
624100 TRANSPORTS	392 222	2 704	389 518	N/S
625199 FRAIS DE DEPLACEMENTS	338 521	194 091	144 430	74,41
626100 FRAIS POSTAUX	6 010	7 475	- 1 465	-19,60
626200 FRAIS TELEPHONE	59 112	33 635	25 477	75,75
626250 FRAIS TELEPHONE PORTABLE		11 163	- 11 163	-100
626300 INTERNET		14 612	- 14 612	-100
627200 FRAIS EMISSION D EMPRUNT	623 718		623 718	N/S
627800 FRAIS BANCAIRES	111 411	32 775	78 636	239,93
627810 FRAIS STRUCTURATION DETTE		594 346	- 594 346	-100
628100 REDEVANCES ERDF	6 082	14 460	- 8 378	-57,94
628200 REDEVANCES GRDF	156 076		156 076	N/S
628400 ADHESIONS	27 195	23 501	3 694	15,72
Impôts, taxes et versements assimilés	324 773	812 155	- 487 382	-60,01
631200 IMPOTS TAXE APPRENTISSAGE	13 739	9 993	3 746	37,49
631300 IMPOTS PARTICIP EMPLOYEUR FORMAT CONTINU	18 925	7 277	11 648	160,07
631400 TAXE SUR SALAIRES	21 735	26 058	- 4 323	-16,59
635111 CFE	155 193	130 267	24 926	19,13
635112 CVAE	13 933	109 741	- 95 808	-87,30
635113 IFR	16 883	402 477	- 385 594	-95,81
635120 IMPOTS TAXES FONCIERES	81 315	122 182	- 40 867	-33,45
635140 IMPOTS TAXE S/VEHICULES SOCIETES	3 051	2 182	869	39,83
635800 AUTRES IMPOTS		1 979	- 1 979	-100
Salaires et traitements	2 320 685	1 662 998	657 687	39,55
641100 SALAIRES BRUTS	2 046 134	1 492 676	553 458	37,08
641200 PERS CONGES PAYES	57 870	28 624	29 246	102,17
641300 INTERESSEMENT	176 437	112 042	64 395	57,47
641400 PERS INDEMNITES DE RUPTURE	40 245	29 658	10 587	35,70
Charges sociales	825 187	623 473	201 714	32,35
645100 COTISATIONS PATRONALES	857 904	622 673	235 231	37,78
645200 CHARGES SUR CONGES PAYES	28 831	20 075	8 756	43,62
647400 TICKETS RESTAURANT	41 761	38 027	3 734	9,82
649500 CICE	-103 310	-57 302	- 46 008	80,29
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 700 603	5 625 611	- 3 925 008	-69,77
681110 DOT.AMORT.IMMO.INCORPORELLES	122 558	274 816	- 152 258	-55,40
681120 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	1 578 044	5 350 796	- 3 772 752	-70,51
Dotations aux provisions sur actif circulant	550 375	923 628	- 373 253	-40,41
681730 DOTATION PROVISION SUR STOCK	550 375	923 628	- 373 253	-40,41
Autres charges	3 640	28 452	- 24 812	-87,21
658000 CHARGES DIV.GESTION COURANTE	3 640	28 452	- 24 812	-87,21
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>12 134 762</b>	<b>15 161 939</b>	<b>- 3 027 177</b>	<b>-19,97</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-779 467</b>	<b>1 166 381</b>	<b>- 1 945 848</b>	<b>166,83</b>
Produits financiers de participations	285 009	22 848	262 161	N/S
761100 PRODUITS FINANCIERS	15 474		15 474	N/S
761500 INTERETS GROUPE	234 925		234 925	N/S
761600 INTERETS PLACEMENTS	34 610	22 848	11 762	51,48
Autres intérêts et produits assimilés		14 668	- 14 668	-100

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
764100 PLUS VALUEES SUR CESSION VMP		14 668	- 14 668	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges	623 718	105 000	518 718	494,02
786650 REPRISE PROVISION SUR CREANCES RATTACHEE		105 000	- 105 000	-100
796000 TRANSFERTS CHARGE FRAIS EMISSION EMPRUNT	623 718		623 718	N/S
<b>Total des produits financiers (V)</b>	<b>908 727</b>	<b>142 516</b>	<b>766 211</b>	<b>537,63</b>
Intérêts et charges assimilés	1 061 567	2 852 123	- 1 790 556	-62,78
661100 INTERETS BANCAIRES	1 061 272	2 745 611	- 1 684 339	-61,35
661400 INTERETS CC ACTIONNAIRES	295	1 842	- 1 547	-83,98
664000 PERTES SUR CREANCES LIEES A DES PARTICIP		104 670	- 104 670	-100
<b>Total des charges financières (VI)</b>	<b>1 061 567</b>	<b>2 852 123</b>	<b>- 1 790 556</b>	<b>-62,78</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>-152 840</b>	<b>-2 709 608</b>	<b>2 556 768</b>	<b>94,36</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>-932 308</b>	<b>-1 543 227</b>	<b>610 919</b>	<b>39,59</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 781	15 999	- 8 218	-51,37
771800 EXCEPT AUTRES PROD.EXCEP.OP DE GESTION	7 781	15 999	- 8 218	-51,37
Produits exceptionnels sur opérations en capital	53 647 262	4 862 184	48 785 078	N/S
775200 PRODUITS DES CESSIONS D'ACTIFS		209 656	- 209 656	-100
775600 CESSION ACTIFS FINANCIERS	53 474 955	4 647 254	48 827 701	N/S
777000 QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEM	172 307	5 275	167 032	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges		111 399	- 111 399	-100
787500 REPRISE PROVISION POUR RISQUE		111 399	- 111 399	-100
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>53 655 043</b>	<b>4 989 503</b>	<b>48 665 460</b>	<b>975,34</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	599	449 674	- 449 075	-99,87
671800 EXCEPT AUTRES CHARGES SUR OP GESTION	599	449 674	- 449 075	-99,87
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	414 449	159 918	254 531	159,16
675100 VAL NET COMPT ELEM ACTIF CEDES INCORPORE	2 331	17 916	- 15 585	-86,99
675200 VAL NET COMPT ELEM ACTIF CEDES CORPORELS	18 118	150 899	- 132 781	-87,99
675600 VAL NET COMPT ELEM ACTIF FINANCIERS	394 000	- 8 897	402 897	N/S
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>415 048</b>	<b>609 592</b>	<b>- 194 544</b>	<b>-31,91</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>53 239 994</b>	<b>4 379 991</b>	<b>48 860 003</b>	<b>N/S</b>
Impôts sur les bénéfices (X)	1 807 334	38 739	1 768 595	N/S
695100 IMPOTS SUR BENEFICES	1 807 334	38 739	1 768 595	N/S
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>65 919 064</b>	<b>21 460 418</b>	<b>44 458 646</b>	<b>207,17</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>15 418 712</b>	<b>18 662 393</b>	<b>- 3 243 681</b>	<b>-17,38</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>50 500 353</b>	<b>2 798 025</b>	<b>47 702 328</b>	<b>N/S</b>



Résultat SIG

Présenté en Euros

	du 01/01/2017 au 31/12/2017 (12 mois)	du 01/01/2016 au 31/12/2016 (12 mois)	Variation	%
Ventes de marchandises				
<b>Ventes de marchandises</b>				
Production vendue	4 693 468	11 187 946	-6 494 478	-58,05
Prestations de services	4 157 939	3 459 993	697 946	20,17
Produits des activités annexes	20 196	25 150	- 4 954	-19,70
Production stockée	1 350 083	834 183	515 900	61,84
Production immobilisée	557 819	218 731	339 088	155,03
<b>Production</b>	<b>10 779 506</b>	<b>15 726 004</b>	<b>-4 946 498</b>	<b>-31,45</b>
<b>Production de l'exercice</b>	<b>10 779 506</b>	<b>15 726 004</b>	<b>-4 946 498</b>	<b>-31,45</b>
Achat de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
<b>Consommation de marchandises</b>				
Achats de Matières premières & autres approvisionnements	339 274	59 953	279 321	465,90
Variation de stock de matières premières	-80 527	-12 877	- 67 650	525,36
<b>Consommation de matières premières</b>	<b>258 747</b>	<b>47 076</b>	<b>211 671</b>	<b>449,64</b>
Sous-traitance directe	1 598 854	1 820 211	- 221 357	-12,16
<b>Marge brute</b>	<b>8 921 904</b>	<b>13 858 716</b>	<b>-4 936 812</b>	<b>-35,62</b>
<b>Taux de marge brute</b>	<b>82,77 %</b>	<b>88,13 %</b>		
Matières consommables	467 630	63 256	404 374	639,27
Services extérieurs	914 886	1 879 223	- 964 337	-51,32
Autres Services extérieurs	3 159 939	1 669 063	1 490 876	89,32
<b>Total</b>	<b>4 542 454</b>	<b>3 611 543</b>	<b>930 911</b>	<b>25,78</b>
<b>Valeur ajoutée produite</b>	<b>4 379 450</b>	<b>10 247 174</b>	<b>-5 867 724</b>	<b>-57,26</b>
<b>Valeur ajoutée / production de l'exercice</b>	<b>40,63 %</b>	<b>65,16 %</b>		
Subventions d'exploitation	64	911	- 847	-92,97
Impôts, taxes et versements assimilés	324 773	812 155	- 487 382	-60,01
Salaires et traitements	2 300 727	1 645 898	654 829	39,79
Charges sociales	825 187	623 473	201 714	32,35
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>928 828</b>	<b>7 166 558</b>	<b>-6 237 730</b>	<b>-87,04</b>
<b>Excédent brut d'exploitation / production de l'exercice</b>	<b>8,62 %</b>	<b>45,57 %</b>		
Reprise / charges - transfert	542 904	572 995	- 30 091	-5,25
Autres produits	3 418	4 519	- 1 101	-24,36
Amortissements et provisions	2 250 978	6 549 240	-4 298 262	-65,63
Autres charges	3 640	28 452	- 24 812	-87,21
<b>Total</b>	<b>-1 708 295</b>	<b>-6 000 177</b>	<b>4 291 882</b>	<b>71,53</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-779 467</b>	<b>1 166 381</b>	<b>-1 945 848</b>	<b>166,83</b>
<b>Résultat d'exploitation / production de l'exercice</b>	<b>-7,23 %</b>	<b>7,42 %</b>		
Opérations en commun				
Produits financiers	908 727	142 516	766 211	537,63
Charges financières	1 061 567	2 852 123	-1 790 556	-62,78
<b>Résultat financier</b>	<b>-152 840</b>	<b>-2 709 608</b>	<b>2 556 768</b>	<b>94,36</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>-932 308</b>	<b>-1 543 227</b>	<b>610 919</b>	<b>39,59</b>
<b>Résultat courant / production de l'exercice</b>	<b>-8,65 %</b>	<b>-9,81 %</b>		
Produits exceptionnels	53 655 043	4 989 583	48 665 460	975,34
Charges exceptionnelles	415 048	609 592	- 194 544	-31,91
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>53 239 994</b>	<b>4 379 991</b>	<b>48 860 003</b>	<b>N/S</b>
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	1 807 334	38 739	1 768 595	N/S
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>50 500 353</b>	<b>2 798 025</b>	<b>47 702 328</b>	<b>N/S</b>
<b>Résultat net / production de l'exercice</b>	<b>468,48 %</b>	<b>17,79 %</b>		

Résultat SIG détaillé

Présenté en Euros

	du 01/01/2017 au 31/12/2017 (12 mois)	du 01/01/2016 au 31/12/2016 (12 mois)	Variation	%
Production vendue	4 693 468	11 187 946	-6 494 478	-58,05
701100 VENTE ELECTRICITE EOLIEN		9 856 969	-9 856 969	-100
701200 VENTE ELECTRICITE SOLAIRE	1 316 036	1 290 207	25 829	2,00
701300 VENTE ELECTRICITE COGENERATION	41 096		41 096	N/S
701510 VENTE BIOMETHANE	3 020 112	40 770	2 979 342	N/S
701530 PRIME GARANTIE D ORIGINE	100 619		100 619	N/S
701600 REDEVANCES MATIERES	215 605		215 605	N/S
Prestations de services	4 157 939	3 459 993	697 946	20,17
706100 HONORAIRES SUIVI EXPLOITATION EOLIEN	189 161		189 161	N/S
706101 HONORAIRES AMO	768 438	442 734	325 704	73,57
706201 HONORAIRES PRIMES DE DEVELOPPEMENT	3 127 450	2 874 184	253 266	8,81
706203 HONORAIRES SUIVI EXPLOITATION SOLAIRE		103 301	- 103 301	-100
706301 REFACTURATION FRAIS DE DEVELOPPEMENT		22 151	- 22 151	-100
706302 REFACTURATION FRAIS CONSTRUCTION		2 623	- 2 623	-100
706401 PRESTATIONS DE TRANSPORTS	72 890		72 890	N/S
706900 PRESTATIONS DE SERVICES EXPORT		15 000	- 15 000	-100
Produits des activités annexes	20 196	25 150	- 4 954	-19,70
708200 REFACTURATION FRAIS	20 196	25 150	- 4 954	-19,70
Production stockée	1 350 083	834 183	515 900	61,84
713410 VARIATION STOCK ETUDES EN COURS	1 350 083	834 183	515 900	61,84
Production immobilisée	557 819	218 731	339 088	155,03
722600 PRODUCTION IMMOBILISEE	557 819	218 731	339 088	155,03
<b>Production</b>	<b>10 779 506</b>	<b>15 726 004</b>	<b>-4 946 498</b>	<b>-31,45</b>
<b>Production de l'exercice</b>	<b>10 779 506</b>	<b>15 726 004</b>	<b>-4 946 498</b>	<b>-31,45</b>
Achats de Matières premières & autres approvisionnements	339 274	59 953	279 321	465,90
601000 ACHATS MATIERES PREMIERES	321 656	59 953	261 703	436,51
602200 ACHATS PIECES DE MAINTENANCE	17 618		17 618	N/S
Variation de stock de matières premières	-80 527	-12 877	- 67 650	525,36
603100 VARIAT.STOCKS MAT.PREMIERES	-50 081	-12 877	- 37 204	288,92
603200 VARIAT.STOCK PIECES DE RECHANGES	-30 446		- 30 446	N/S
<b>Consommation de matières premières</b>	<b>258 747</b>	<b>47 076</b>	<b>211 671</b>	<b>449,64</b>
Sous-traitance directe	1 598 854	1 820 211	- 221 357	-12,16
604000 ACHATS ETUDES	1 111 673	1 605 021	- 493 348	-30,74
604200 SOUS TRAITANCE SUIVI EXPLOIT EXTERNE	308 362	166 552	141 810	85,14
604300 SOUS TRAITANCE DIVERS	178 819	48 639	130 180	267,65
<b>Marge brute</b>	<b>8 921 904</b>	<b>13 858 716</b>	<b>-4 936 812</b>	<b>-35,62</b>
<b>Taux de marge brute</b>	<b>82,77 %</b>	<b>88,13 %</b>		
Matières consommables	467 630	63 256	404 374	639,27
606100 ELECTRICITE	353 125	21 379	331 746	N/S
606200 ACHAT COMBUSTIBLE	37 291		37 291	N/S
606300 ACHATS FOURN.ENTRET.PETIT EQUIPEMENT	57 793	24 144	33 649	139,37
606400 ACHATS FOURNIT.ADMINISTRATIVES	19 421	17 734	1 687	9,51
Services extérieurs	914 886	1 879 223	- 964 337	-51,32
611000 SOUS-TRAITANCE ADMINISTRATIVE	3 010	18 046	- 15 036	-83,32
613200 LOCATIONS IMMOBILIERES	106 543	282 477	- 175 934	-62,28
613500 LOCATIONS MOBILIERES	172 166	111 154	61 012	54,89
614100 CHARGES LOCATIVES	24 449	25 039	- 590	-2,36
615200 ENTRETIEN SUR BIEN IMMOBILIER	26 229	10 430	15 799	151,48
615500 ENTRETIEN SUR BIEN MOBILIER	15 980	25 827	- 9 847	-38,13
615600 MAINTENANCE	184 326	1 153 986	- 969 660	-84,03
616100 ASSURANCE	345 708	245 206	100 502	40,99
618100 DOCUMENTATION FORMATION	36 474	7 059	29 415	416,70
Autres Services extérieurs	3 159 939	1 669 063	1 490 876	89,32
622600 HONORAIRES COMPTABLES	109 936	92 988	16 948	18,23
622620 HONORAIRES CAC	36 419	54 778	- 18 359	-33,52



	du 01/01/2017 au 31/12/2017 (12 mois)	du 01/01/2016 au 31/12/2016 (12 mois)	Variation	%
622630 HONORAIRES DIVERS	1 158 216	487 451	670 765	137,61
622640 HONORAIRES JURIDIQUES	23 650	33 360	- 9 710	-29,11
622700 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	39 158		39 158	N/S
623100 ANNONCES ET INSERTIONS	2 222		2 222	N/S
623300 COMMUNICATION	75 842	78 516	- 2 674	-3,41
623800 DONS	3 595		3 595	N/S
624100 TRANSPORTS	392 222	2 704	389 518	N/S
625199 FRAIS DE DEPLACEMENTS	338 521	194 091	144 430	74,41
626100 FRAIS POSTAUX	6 010	7 475	- 1 465	-19,60
626200 FRAIS TELEPHONE	59 112	33 635	25 477	75,75
626250 FRAIS TELEPHONE PORTABLE		11 163	- 11 163	-100
626300 INTERNET		14 612	- 14 612	-100
627200 FRAIS EMISSION D'EMPRUNT	623 718		623 718	N/S
627800 FRAIS BANCAIRES	111 411	32 775	78 636	239,93
627810 FRAIS STRUCTURATION DETTE		594 346	- 594 346	-100
628100 REDEVANCES ERDF	6 082	14 460	- 8 378	-57,94
628200 REDEVANCES GRDF	156 076		156 076	N/S
628400 ADHESIONS	27 195	23 501	3 694	15,72
791200 TRANSFERT DE CHARGES	-9 445	-6 497	- 2 948	45,37
791210 TRANSFERTS DE CHARGES SOUMIS A TVA		-293	293	-100
<b>Total</b>	<b>4 542 454</b>	<b>3 611 543</b>	<b>930 911</b>	<b>25,78</b>
<b>Valeur ajoutée produite</b>	<b>4 379 450</b>	<b>10 247 174</b>	<b>-5 867 724</b>	<b>-57,26</b>
<b>Valeur ajoutée / production de l'exercice</b>	<b>40,63 %</b>	<b>65,16 %</b>		
Subventions d'exploitation	64	911	- 847	-92,97
741000 SUBVENTION	64	911	- 847	-92,97
Impôts, taxes et versements assimilés	324 773	812 155	- 487 382	-60,01
631200 IMPOTS TAXE APPRENTISSAGE	13 739	9 993	3 746	37,49
631300 IMPOTS PARTICIP EMPLOYEUR FORMAT CONTINU	18 925	7 277	11 648	160,07
631400 TAXE SUR SALAIRES	21 735	26 058	- 4 323	-16,59
635111 CFE	155 193	130 267	24 926	19,13
635112 CVAE	13 933	109 741	- 95 808	-87,30
635113 IFR	16 883	402 477	- 385 594	-95,81
635120 IMPOTS TAXES FONCIERES	81 315	122 182	- 40 867	-33,45
635140 IMPOTS TAXE S/VEHICULES SOCIETES	3 051	2 182	869	39,83
635800 AUTRES IMPOTS		1 979	- 1 979	-100
Salaires et traitements	2 300 727	1 645 898	654 829	39,79
641100 SALAIRES BRUTS	2 046 134	1 492 676	553 458	37,08
641200 PERS CONGES PAYES	57 870	28 624	29 246	102,17
641300 INTERESSEMENT	176 437	112 042	64 395	57,47
641400 PERS INDEMNITES DE RUPTURE	40 245	29 658	10 587	35,70
791400 AVANTAGES EN NATURE VEHICULES	-19 958	-17 101	- 2 857	16,71
Charges sociales	825 187	623 473	201 714	32,35
645100 COTISATIONS PATRONALES	857 904	622 673	235 231	37,78
645200 CHARGES SUR CONGES PAYES	28 831	20 075	8 756	43,62
647400 TICKETS RESTAURANT	41 761	38 027	3 734	9,82
649500 CICE	-103 310	-57 302	- 46 008	80,29
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>928 828</b>	<b>7 166 558</b>	<b>-6 237 730</b>	<b>-87,04</b>
<b>Excédent brut d'exploitation / production de l'exercice</b>	<b>8,62 %</b>	<b>45,57 %</b>		
Reprise / charges - transfert	542 904	572 995	- 30 091	-5,25
781620 REPRISE SUR PROVISIONS ELEMENT		6 723	- 6 723	-100
781730 REPRISE PROVISION SUR STOCK	542 904	566 272	- 23 368	-4,13
Autres produits	3 418	4 519	- 1 101	-24,36
758000 PRODUITS DIV.GESTION COURANTE	3 418	4 519	- 1 101	-24,36
Amortissements et provisions	2 250 978	6 549 240	-4 298 262	-65,63
681110 DOT.AMORT.IMMO.INCORPORELLES	122 558	274 816	- 152 258	-55,40
681120 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	1 578 044	5 350 796	-3 772 752	-70,51
681730 DOTATION PROVISION SUR STOCK	550 375	923 628	- 373 253	-40,41
Autres charges	3 640	28 452	- 24 812	-87,21
658000 CHARGES DIV.GESTION COURANTE	3 640	28 452	- 24 812	-87,21

	du 01/01/2017 au 31/12/2017 (12 mois)	du 01/01/2016 au 31/12/2016 (12 mois)	Variation	%
<b>Total</b>	<b>-1 708 295</b>	<b>-6 000 177</b>	<b>4 291 882</b>	<b>71,53</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-779 467</b>	<b>1 166 381</b>	<b>-1 945 848</b>	<b>166,83</b>
<b>Résultat d'exploitation / production de l'exercice</b>	<b>-7,23 %</b>	<b>7,42 %</b>		
Produits financiers	908 727	142 516	766 211	537,63
761100 PRODUITS FINANCIERS	15 474		15 474	N/S
761500 INTERETS GROUPE	234 925		234 925	N/S
761600 INTERETS PLACEMENTS	34 610	22 848	11 762	51,48
764100 PLUS VALUES SUR CESSION VMP		14 668	- 14 668	-100
786650 REPRISE PROVISION SUR CREANCES RATTACHEE		105 000	- 105 000	-100
796000 TRANSFERTS CHARGE FRAIS EMISSION EMPRUNT	623 718		623 718	N/S
Charges financières	1 061 567	2 852 123	-1 790 556	-62,78
661100 INTERETS BANCAIRES	1 061 272	2 745 611	-1 684 339	-61,35
661400 INTERETS CC ACTIONNAIRES	295	1 842	- 1 547	-83,98
664000 PERTES SUR CREANCES LIEES A DES PARTICIP		104 670	- 104 670	-100
<b>Résultat financier</b>	<b>-152 840</b>	<b>-2 709 608</b>	<b>2 556 768</b>	<b>94,36</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>-932 308</b>	<b>-1 543 227</b>	<b>610 919</b>	<b>39,59</b>
<b>Résultat courant / production de l'exercice</b>	<b>-8,65 %</b>	<b>-9,81 %</b>		
Produits exceptionnels	53 655 043	4 989 583	48 665 460	975,34
771800 EXCEPT AUTRES PROD.EXCEP.OP DE GESTION	7 781	15 999	- 8 218	-51,37
775200 PRODUITS DES CESSIONS D'ACTIFS		209 656	- 209 656	-100
775600 CESSION ACTIFS FINANCIERS	53 474 955	4 647 254	48 827 701	N/S
777000 QUOTE PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	172 307	5 275	167 032	N/S
787500 REPRISE PROVISION POUR RISQUE		111 399	- 111 399	-100
Charges exceptionnelles	415 048	609 592	- 194 544	-31,91
671800 EXCEPT AUTRES CHARGES SUR OP GESTION	599	449 674	- 449 075	-99,87
675100 VAL NET COMPT ELEM ACTIF CEDES INCORPORE	2 331	17 916	- 15 585	-86,99
675200 VAL NET COMPT ELEM ACTIF CEDES CORPORELS	18 118	150 899	- 132 781	-87,99
675600 VAL NET COMPT ELEM ACTIF FINANCIERS	394 000	-8 897	402 897	N/S
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>53 239 994</b>	<b>4 379 991</b>	<b>48 860 003</b>	<b>N/S</b>
Impôts sur les bénéfices	1 807 334	38 739	1 768 595	N/S
695100 IMPOTS SUR BENEFICES	1 807 334	38 739	1 768 595	N/S
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>50 500 353</b>	<b>2 798 025</b>	<b>47 702 328</b>	<b>N/S</b>
<b>Résultat net / production de l'exercice</b>	<b>468,48 %</b>	<b>17,79 %</b>		



## Annexe 4. Attestation de faisabilité foncière

CENTRALE EOLIENNE DE FALVIEUX  
1350 avenue Albert EINSTEIN, PAT Bât. 2  
34000 MONTPELLIER

### ATTESTATION

Montpellier, le 5 novembre 2018

Je soussigné Arnaud GUYOT, agissant en ma qualité de Directeur Général, certifie que la société SAS CENTRALE EOLIENNE DE FALVIEUX (CEFAL) dispose des autorisations des propriétaires des parcelles visées ci-dessous pour déposer une demande d'Autorisation Environnementale relative à l'extension du projet de parc éolien de Falvieux (éoliennes CEFAL07 et CEFAL08, PDL), puis d'y construire et y exploiter ces aérogénérateurs et les équipements associés.

	COMMUNE & PARCELLE (commune, section, n°)	SUPERFICIE (m <sup>2</sup> )	LIEU-DIT
<b>CEFAL07</b>			
Fondation, Plateforme et RIE	CRESSY-OMENCOURT X33	88396	Plaine d'en Haut
Survol	CRESSY-OMENCOURT X33	88395	Plaine d'en Haut
Accès	BILLANCOURT T72	707320	Plaine de Falvieux
	CRESSY-OMENCOURT X33	88396	Plaine d'en Haut
<b>CEFAL08</b>			
Fondation, Plateforme et RIE	CRESSY-OMENCOURT T4	46020	La Sole du Moulin
Survol	CRESSY-OMENCOURT T4	46020	La Sole du Moulin
	CRESSY-OMENCOURT ZD18	55770	La Croisette de Cressy
Accès (temporaire)	CRESSY-OMENCOURT ZD17	6245	La Croisette de Cressy
<b>PDL</b>			
PDL	CRESSY-OMENCOURT ZD10	6120	La plaine de Biarre
Accès	CRESSY-OMENCOURT ZD10	6120	La plaine de Biarre

Arnaud GUYOT  
Directeur Général

Page 1/1





## Annexe 5. Avis relatif à la remise en état du site

Conformément à la réglementation, l'avis de la commune et des propriétaires concernés par les éoliennes et le poste de livraison sur la remise en état du site après démantèlement figure ci-après.

Noms du propriétaire de la parcelle concernée	Equipements concernés	Type	Date
Claire DESJONQUERES	Eolienne CEFAL07	Avis	14/11/2015
Claude RUET	Eolienne CEFAL08	Avis	29/10/2018
Commune de Cressy-Omencourt	Poste de livraison	Avis	29/10/2018

### Avis de la commune

Mairie de CRESSY-OMENCOURT  
Madame Le Maire  
Gde rue  
80190 CRESSY-OMENCOURT

**DESTINATAIRE :**  
Centrale Eolienne de la Plaine de Falvieux  
VOL – V  
Gaëlle LAURENT  
45 impasse du Petit Pont  
76230 Isneauville

A Cressy-Omencourt, le 29-10-18,

**Objet : Avis sur l'état du site après arrêt définitif des deux éoliennes et du poste de livraison qui seront installées sur notre commune**

Madame,

Nous avons bien reçu votre courrier en date du 26/10/2018. Vous sollicitez notre avis, en tant que commune d'implantation d'une éolienne, sur l'état dans lequel devra être remis le site éolien lors de l'arrêt définitif des installations. La réglementation actuelle en matière d'éoliennes prévoit, comme vous le rappelez, une obligation de démantèlement dans les conditions définies par les arrêtés du 26 août 2011 et du 06 novembre 2014.

La commune attend donc du futur exploitant le respect des conditions prévues par la réglementation applicable.

Mme le maire de CRESSY-OMENCOURT





## Avis du propriétaire de l'éolienne CEFAL07

Mme DESJONQUERES  
1B rue des Vipères d'Or  
76420 BIHOREL

**DESTINATAIRE :**  
Centrale Eolienne de la Plaine de Falvieux  
VOL – V  
Gaëlle LAURENT  
45 impasse du Petit Pont  
76230 Isneauville

A Bihorel, le 14/11/2018

**Objet : Avis sur l'état du site après arrêt définitif de l'éolienne qui sera installée sur notre terrain**

Madame,

Nous avons bien reçu votre courrier en date du <sup>14/11/2018</sup>~~26/10/2018~~. Vous sollicitez notre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site éolien après l'arrêt définitif des éoliennes. La réglementation actuelle en matière d'éoliennes prévoit, comme vous le rappelez, une obligation de démantèlement dans les conditions définies par le décret 2011-985 du 23 août 2011.

Nous attendons donc, conformément au du futur exploitant le respect des conditions prévues par la réglementation applicable rappelées ci-après : Selon les termes des arrêtés du 26 août 2011 et du 6 novembre 2014, les opérations de démantèlement et de remise en état comprennent le démantèlement des installations de production d'électricité, des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison ainsi que l'excavation des fondations et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation sur une profondeur minimale de un mètre pour les terrains à usage agricole, ce qui est le cas de notre terrain. La remise en état consiste en le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation souhaite leur maintien en l'état.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations les meilleures.

Mme DESJONQUERES

## Avis du propriétaire de l'éolienne CEFAL08

Mr Claude REUET  
31 rue Raoul Trocme  
80740 EPEHY

**DESTINATAIRE :**  
Centrale Eolienne de la Plaine de Falvieux  
VOL – V  
Gaëlle LAURENT  
45 impasse du Petit Pont  
76230 Isneauville

A Epehy, le 29/10/2018

**Objet : Avis sur l'état du site après arrêt définitif de l'éolienne qui sera installée sur notre terrain**

Madame,

Nous avons bien reçu votre courrier en date du 26/10/2018. Vous sollicitez notre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site éolien après l'arrêt définitif des éoliennes. La réglementation actuelle en matière d'éoliennes prévoit, comme vous le rappelez, une obligation de démantèlement dans les conditions définies par le décret 2011-985 du 23 août 2011.

Nous attendons donc, conformément au du futur exploitant le respect des conditions prévues par la réglementation applicable rappelées ci-après : Selon les termes des arrêtés du 26 août 2011 et du 6 novembre 2014, les opérations de démantèlement et de remise en état comprennent le démantèlement des installations de production d'électricité, des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison ainsi que l'excavation des fondations et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation sur une profondeur minimale de un mètre pour les terrains à usage agricole, ce qui est le cas de notre terrain. La remise en état consiste en le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation souhaite leur maintien en l'état.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations les meilleures.

Mr Claude REUET



## Avis du propriétaire du poste de livraison électrique

Mme le maire de Cressy-Omencourt

**DESTINATAIRE :**

Centrale Eolienne de la Plaine de Falvieux

VOL – V

Gaëlle LAURENT

45 Impasse du Petit Pont

76230 Isneauville

A Cressy-Omencourt, le 21/10 2018

**Objet : Avis sur l'état du site après arrêt définitif du poste de livraison qui sera installé sur notre terrain**

Madame,

Nous avons bien reçu votre courrier en date du 26/10/2018. Vous sollicitez notre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site éolien après l'arrêt définitif des éoliennes. La réglementation actuelle en matière d'éoliennes prévoit, comme vous le rappelez, une obligation de démantèlement dans les conditions définies par le décret 2011-985 du 23 août 2011.

Nous attendons donc, conformément au du futur exploitant le respect des conditions prévues par la réglementation applicable rappelées ci-après : Selon les termes des arrêtés du 26 août 2011 et du 6 novembre 2014, les opérations de démantèlement et de remise en état comprennent le démantèlement des installations de production d'électricité, des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison ainsi que l'excavation des fondations et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation sur une profondeur minimale de un mètre pour les terrains à usage agricole, ce qui est le cas de notre terrain. La remise en état consiste en le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation souhaite leur maintien en l'état.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations les meilleures.



Mme le Maire de CRESSY-OMENCOURT



## Annexe 6. Plan d'affaires prévisionnel de l'opération

### Caracteristiques

	Nb éoliennes	Puissance installée	Productible P50	Montant immobilisé	Montant immobilisé
Unité	unités	en MW	en heures éq.	en EUR/MW	en EUR
Parc	2	9,00	2 400	1 421 319	12 791 873

Tarif éolien AO (€/MWh)	65,00
Coefficient L	1,03%
Taux	3,00%
Durée prêt	15,00
% de fonds propres	20%

Compte d'exploitation	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041
Chiffre d'affaires	702 000	1 418 436	1 433 020	1 447 755	1 462 640	1 477 679	1 492 873	1 508 222	1 523 730	1 539 397	1 555 225	1 571 216	1 587 371	1 603 693	1 620 182	1 636 840	1 653 670	1 670 673	1 687 851	1 705 206	861 369
Charges d'exploitation	-140 582	-378 813	-387 526	-396 439	-405 557	-414 885	-424 428	-434 189	-444 176	-454 392	-464 843	-475 534	-486 471	-497 660	-509 106	-520 816	-532 795	-545 049	-557 585	-570 410	-291 764
Montant des impôts et taxes hors IS	-88 038	-88 943	-89 858	-90 782	-91 715	-92 658	-93 611	-94 573	-95 546	-96 528	-97 521	-98 523	-99 536	-100 560	-101 594	-102 638	-103 694	-104 760	-105 837	-106 925	-108 025
Excédent brut d'exploitation	473 380	950 679	955 636	960 534	965 368	970 136	974 834	979 460	984 009	988 477	992 862	997 159	1 001 363	1 005 473	1 009 482	1 013 386	1 017 182	1 020 865	1 024 429	1 027 871	461 580
Dotations aux amortissements	-426 396	-852 792	-852 792	-852 792	-852 792	-852 792	-852 792	-852 792	-852 792	-852 792	-852 792	-852 792	-852 792	-852 792	-852 792	-426 396	0	0	0	0	0
Provision pour démantèlement	-3 333	-6 667	-6 667	-6 667	-6 667	-6 667	-6 667	-6 667	-6 667	-6 667	-6 667	-6 667	-6 667	-6 667	-6 667	-3 333	0	0	0	0	0
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>43 651</b>	<b>91 221</b>	<b>96 178</b>	<b>101 076</b>	<b>105 910</b>	<b>110 678</b>	<b>115 376</b>	<b>120 002</b>	<b>124 550</b>	<b>129 019</b>	<b>133 404</b>	<b>137 700</b>	<b>141 905</b>	<b>146 014</b>	<b>150 023</b>	<b>583 657</b>	<b>1 017 182</b>	<b>1 020 865</b>	<b>1 024 429</b>	<b>1 027 871</b>	<b>461 580</b>
Résultat financier	-153 502	-294 676	-277 824	-260 463	-242 576	-224 150	-205 166	-185 609	-165 460	-144 702	-123 317	-101 286	-78 589	-55 205	-31 115	-6 297	0	0	0	0	0
<b>Résultat net après impôt</b>	<b>-109 852</b>	<b>-203 455</b>	<b>-181 646</b>	<b>-159 387</b>	<b>-136 667</b>	<b>-113 472</b>	<b>-89 790</b>	<b>-65 607</b>	<b>-40 909</b>	<b>-15 683</b>	<b>10 086</b>	<b>36 414</b>	<b>63 317</b>	<b>90 809</b>	<b>118 908</b>	<b>577 360</b>	<b>817 780</b>	<b>765 649</b>	<b>768 322</b>	<b>770 903</b>	<b>346 185</b>
Capacité d'autofinancement	319 877	656 003	677 812	700 071	722 792	745 986	769 668	793 851	818 549	843 775	869 544	895 873	922 775	950 267	978 366	1 007 089	817 780	765 649	768 322	770 903	346 185
Flux de remboursement de dette	-272 612	-557 553	-574 405	-591 766	-609 653	-628 079	-647 063	-666 621	-686 769	-707 527	-728 912	-750 943	-773 640	-797 024	-821 114	-849 817	0	0	0	0	0
Flux de trésorerie disponible	47 265	98 450	103 407	108 305	113 139	117 907	122 605	127 231	131 780	136 248	140 633	144 929	149 134	153 243	157 252	587 272	817 780	765 649	768 322	770 903	346 185

Les charges d'exploitation comprennent l'ensemble des charges courantes encourues pendant la phase d'exploitation, notamment les loyers, les assurances, les frais de maintenance et de réparation, les coûts de gestion technique et administrative et les frais liés au respect des différentes obligations réglementaires comme, par exemple, la constitution des garanties pour démantèlement et les suivis environnementaux.



## Annexe 7. Lettre d'engagement de VOL-V



Arnaud Guyot  
VOL-V  
1350, Avenue Albert Einstein  
PAT – Bât 2  
34000 MONTPELLIER

Mail [arg@vol-v.com](mailto:arg@vol-v.com)  
Site [www.vol-v.com](http://www.vol-v.com)

**CENTRALE EOLIENNE DE FALVIEUX**  
1350, Avenue Albert Einstein  
PAT – Bât 2  
34000 MONTPELLIER

Montpellier, le 15/11/2018

### Objet : Lettre d'engagement

La société Vol-V SAS que je représente est actionnaire unique de la société SAS Centrale éolienne de Falvieux. Cette dernière porte un projet de parc éolien situé sur la commune de Cressy-Omencourt (80) dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Puissance : 9,0 MW
- Montant prévisionnel de l'investissement : 13,5 M€

Le montage financier de l'opération reposera sur l'apport par Vol-V à la société Centrale éolienne de Falvieux de 20% du total de l'investissement soit 2,7 M€, le solde soit 10,8 M€ sera emprunté auprès d'organismes financiers.

Vol-V s'engage par la présente à mettre à disposition de la société Centrale éolienne de Falvieux les moyens nécessaires à l'apport en fonds propres décrit ci-dessus, ou à hauteur de l'apport nécessaire jusqu'à concurrence du montant de l'investissement si le montage financier envisagé n'était pas réalisable.

Selon les comptes arrêtés au 31/12/2017, Vol-V SAS dispose de capitaux propres d'un montant de 91,7 M€ et d'une trésorerie nette de 63,5 M€, elle dispose donc des ressources suffisantes pour couvrir le présent engagement.

Arnaud Guyot  
Directeur Général

1/1

SAS au capital de 20 372 639 euros – Siège social : 1350 Avenue Albert Einstein, PAT Bât. 2 – 34000 MONTPELLIER – RCS Montpellier 512 686 064 – N° TVA Int. FR14 512 686 064

## Annexe 8. Attestation du Commissaire aux comptes de Vol-V



**AXIOME**  
**AUDIT & STRATEGIE**  
**COMMISSARIAT AUX COMPTES**

**MONTPELLIER 34965**  
215 rue Samuel Morse – La Triade  
Bât. 3 – CS 79016 – Cedex 2  
Tel. : 04 99 54 24 60  
Fax : 04 99 54 24 61  
[auditetstrategie@axiomeassocies.fr](mailto:auditetstrategie@axiomeassocies.fr)

**VOL – V SAS**  
1350 avenue Albert Einstein  
PAT bât.2  
34000 MONTPELLIER

à Montpellier, le 16 novembre 2018

### ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUEES DANS LE CADRE D'UN PROJET D'UN PARC EOLIEN

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant des capitaux propres et de la trésorerie nette pour l'exercice clos le 31/12/2017, figurant dans le document ci-joint, et établi dans le cadre du financement d'un projet éolien devant être porté par une filiale de votre société : SAS CENTRALE EOLIENNE DE FALVIEUX.

Ce document fait ressortir un montant de capitaux propres de 91,688 millions d'euros et une trésorerie nette de 63,461 millions d'euros.

Ces informations ont été établies sous votre responsabilité. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31/12/2017. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination de la trésorerie nette et des capitaux. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- vérifier la conformité, dans tous ses aspects significatifs, des modalités de détermination de ces montants aux dispositions légales;
- effectuer les rapprochements nécessaires entre ces montants et la comptabilité dont ils sont issus et vérifier qu'ils concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 devant faire l'objet de notre rapport;
- vérifier l'exactitude arithmétique du calcul de ces montants.



Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur le montant des capitaux propres et de la trésorerie nette figurant dans le document joint.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

**AXIOME AUDIT & STRATEGIE**  
Steve AMAT

**Arnaud Guyot**  
VOL-V  
1350, Avenue Albert Einstein  
PAT – Bât 2  
34000 MONTPELLIER

Mail [arg@vol-v.com](mailto:arg@vol-v.com)  
Site [www.vol-v.com](http://www.vol-v.com)

**CENTRALE EOLIENNE DE FALVIEUX**  
1350, Avenue Albert Einstein  
PAT – Bât 2  
34000 MONTPELLIER

Montpellier, le 15/11/2018

**Objet : Lettre d'engagement**

La société Vol-V SAS que je représente est actionnaire unique de la société SAS Centrale éolienne de Falvieux. Cette dernière porte un projet de parc éolien situé sur la commune de Cressy-Omencourt (80) dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Puissance : 9,0 MW
- Montant prévisionnel de l'investissement : 13,5 M€

Le montage financier de l'opération reposera sur l'apport par Vol-V à la société Centrale éolienne de Falvieux de 20% du total de l'investissement soit 2,7 M€, le solde soit 10,8 M€ sera emprunté auprès d'organismes financiers.

Vol-V s'engage par la présente à mettre à disposition de la société Centrale éolienne de Falvieux les moyens nécessaires à l'apport en fonds propres décrit ci-dessus, ou à hauteur de l'apport nécessaire jusqu'à concurrence du montant de l'investissement si le montage financier envisagé n'était pas réalisable.

Selon les comptes arrêtés au 31/12/2017, Vol-V SAS dispose de capitaux propres d'un montant de 91,7 M€ et d'une trésorerie nette de 63,5 M€, elle dispose donc des ressources suffisantes pour couvrir le présent engagement.

**SARL AXIOME AUDIT & STRATEGIE**  
Commissariat aux Comptes - Audit  
215 rue Samuel Morse, Le Triade 3  
34965 MONTPELLIER CEDEX 2  
RCS MONTPELLIER 404 270 852

Arnaud Guyot  
Directeur Général

1/1

## Annexe 9. Lettre d'intérêt de MIROVA, gestionnaire du fonds EUROFIDEME 2 & 3



A l'attention de:

*M. Cédric DE SAINT-JOUAN*

**VOL-V**

---

### LETTRE D'INTERET: PROJET DE CONSTRUCTION DE PARC EOLIEN PORTE PAR « CENTRALE EOLIENNE DE FALVIEUX SAS »

---

*16 novembre 2018*

MIROVA

1

59, avenue Pierre Mendès-France – 75013 PARIS - France - Phone: +33 1 58 55 29 85 - Fax: +33 1 58 55 66 99 – [www.mirova.com](http://www.mirova.com)  
Société anonyme au capital de 8 322 490,00 euros - Agréée par l'AMF sous le n° GP 02-014 - RCS Paris n° 394 648 216  
Limited liability company - Share capital A 8 322 490,00€ - Regulated by AMF under n° GP 02-014 - RCS Paris n° 394 648 2161

C2 - Internal Natixis

MIROVA

2

59, avenue Pierre Mendès-France – 75013 PARIS - France - Phone: +33 1 58 55 29 85 - Fax: +33 1 58 55 66 99 – [www.mirova.com](http://www.mirova.com)  
Société anonyme au capital de 8 322 490,00 euros - Agréée par l'AMF sous le n° GP 02-014 - RCS Paris n° 394 648 216  
Limited liability company - Share capital A 8 322 490,00€ - Regulated by AMF under n° GP 02-014 - RCS Paris n° 394 648 2162

C2 - Internal Natixis



Messieurs,

Nous vous remercions d'avoir sollicité MIROVA, en sa qualité de société de gestion des fonds EUROFIDEME 2 et MIROVA-EUROFIDEME 3 fonds professionnels de capital investissement (FPCI) bénéficiant de la procédure allégée (article L 214-38 du Code monétaire et financier), et MIROVA-EUROFIDEME 4, Société de Libre Partenariat (SLP) gouverné par les articles L. 214-162-1 et seq. du Code monétaire et financier, ci-après « **MIROVA** », dans le cadre du financement d'un projet éolien sur la commune de Cressy-Omenecourt (80).

Vous nous avez informés du développement du projet qui consiste en un investissement de 13,5 M€ pour une capacité de 9MW (le « **Projet** »), porté par la société « Centrale Eolienne de Falvieux SAS » (la « **Société-Projet** »), filiale à 100% de la société Vol-V, représentée par M. Cédric DE SAINT-JOUAN.

Nous comprenons que la Société-Projet financera ses investissements aux moyens (i) de fonds propres et/ou quasi fonds propres (dotation en capital et/ou en dette subordonnée d'actionnaires) pour un montant d'environ 2,7 M€ et (ii) d'un financement bancaire senior pour un montant d'environ 10,8 M€.

Membre du groupe BPCE, MIROVA est en relation avec le groupe Vol-V depuis plusieurs années, notamment à travers l'entrée au capital de la Holding Vol-V SAS du FPCI EUROFIDEME 2 en 2010 à hauteur de 18,2% (participation augmentée à 24% en 2017), et a ainsi pu constater sa capacité à structurer le financement de ses projets, et à en finaliser la réalisation. Par ailleurs, le Groupe BPCE a également contribué au financement senior des parcs éoliens et solaires développés par Vol-V, comme unique prêteur ou en cofinancement aux côtés d'autres établissements de crédit.

Suite à l'étude des informations reçues et au regard de la qualité des développements des équipes de VOL-V nous avons donc le plaisir de vous informer que nous regarderons avec le plus grand intérêt le projet porté par la Centrale Eolienne de Falvieux.

MIROVA pourrait participer au financement en fonds propres et/ou quasi fonds propres nécessaires à la réalisation du Projet en prenant une participation aux côtés de la Société. Par ailleurs, le soutien apporté par MIROVA à ce Projet et les relations que MIROVA entretient avec les banques du groupe BPCE devraient faciliter l'obtention par la Société-Projet, d'un financement senior ainsi que la mise en place des éventuelles garanties financières nécessaires.

Il est entendu que tout engagement de MIROVA relatif au Projet reste conditionné à la réalisation de due diligences satisfaisantes (qui devront comprendre notamment une revue des aspects comptables, fiscaux, techniques et juridiques du Projet), à l'obtention d'offres de financement fermes, à des réunions de travail avec les équipes du management, à la mise au point d'une documentation satisfaisante et à l'accord du Comité d'Investissement de MIROVA.

**MIROVA** 3  
59, avenue Pierre Mendès-France – 75013 PARIS - France - Phone: +33 1 58 55 29 85 - Fax: +33 1 58 55 66 99 – [www.mirova.com](http://www.mirova.com)  
Société anonyme au capital de 8 322 490,00 euros - Agréée par l'AMF sous le n° GP 02- 014 - RCS Paris n° 394 648 216  
Limited liability company - Share capital A 8 322 490,00€ - Regulated by AMF under n° GP 02- 014 - RCS Paris n° 394 648 2163

C2 - Internal Natixis

La présente lettre ne saurait être communiquée à une personne autre que son destinataire sans accord écrit et préalable de ses signataires. Nous autorisons la Société à joindre cette lettre au dossier de demande d'autorisations et de permis.

Nous vous prions de croire, Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués.

Raphael LANCE  
Directeur – MIROVA-EUROFIDEME 3  
Mirova

**MIROVA** 4  
59, avenue Pierre Mendès-France – 75013 PARIS - France - Phone: +33 1 58 55 29 85 - Fax: +33 1 58 55 66 99 – [www.mirova.com](http://www.mirova.com)  
Société anonyme au capital de 8 322 490,00 euros - Agréée par l'AMF sous le n° GP 02- 014 - RCS Paris n° 394 648 216  
Limited liability company - Share capital A 8 322 490,00€ - Regulated by AMF under n° GP 02- 014 - RCS Paris n° 394 648 2164

C2 - Internal Natixis





## Annexe 10. Lettre d'intérêt d'un organisme bancaire

### ANNEXES

#### I. Présentation de MIROVA et MIROVA-EUROFIDEME 3

Mirova, une filiale de Natixis Asset Management, est une société de gestion qui structure et gère des fonds d'investissements dédiés au financement de projets en fonds propres et quasi-fonds propres.

Mirova gère actuellement 2 500 millions d'euros répartis dans sept fonds d'investissement dédiés au financement de projets dans les secteurs de l'Environnement et des Infrastructures.

Avec le FIDEME, Natixis a été la première banque à investir dans des projets liés aux énergies renouvelables, sous forme de dette subordonnée en France. Le FIDEME a investi dans 27 projets et a contribué pour un tiers à l'augmentation de la capacité éolienne installée en France entre 2004 et 2007, en plus du financement de projets hydroélectriques et de biocarburants.

EUROFIDEME 2 est un fonds d'investissement de deuxième génération (Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI) qui s'appuie sur le succès du FIDEME en s'associant avec des développeurs de taille moyenne ou des groupes industriels pour financer la réalisation de leurs projets à construire et l'augmentation de leur capacité installée.

MIROVA – EUROFIDEME 3 est le fonds d'investissement de troisième génération (Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI) à procédure allégée) dédié au financement des énergies renouvelables au sein de Mirova. Le fonds a atteint un total d'engagements de souscriptions de 353 M€. La stratégie de MEF3 consiste à investir dans des technologies matures en Europe, principalement en France et dans les pays Scandinaves.

#### II. Contacts

Toutes les questions concernant la présente lettre peuvent être posées à :

**Raphael Lance**  
Directeur des Fonds Transition Énergétique  
Email : [raphael.lance@mirova.com](mailto:raphael.lance@mirova.com)



VOL V  
1025 Rue Henri Becquerel  
Parc Club Millénaire Bât 4  
34000 Montpellier

A l'attention de Jessica STUDNIA

L'Union, le 19 novembre 2018

Objet : Financement de la construction du parc éolien « Centrale éolienne de Falvieux » (Somme et Oise)

Madame,

Nous vous remercions d'avoir sollicité **Crédit Agricole - UNIFERGIE** dans le cadre du financement d'un projet de parc éolien.

Vous nous avez informés du développement du **projet d'extension de la Centrale éolienne de Falvieux SAS - CEFALe** dans le département de la Somme, qui vise à exploiter 2 éoliennes supplémentaires pour une puissance électrique installée de 9.0 MW.

Sur la base de nos échanges, nous comprenons que le projet est porté par la société CEFAL, filiale à 100% de Vol-V, et que les démarches administratives d'obtention des autorisations ont déjà été initiées.

La société CEFAL financera ses investissements aux moyens de (i) fonds propres et/ou quasi-fonds propres (dotations en capital et/ou dette subordonnée d'actionnaires), (ii) d'un financement bancaire senior.

Le groupe Vol-V est en relation avec **UNIFERGIE** depuis plusieurs années et ce dossier s'inscrit dans le prolongement des relations d'affaires existantes, ainsi qu'avec plusieurs entités du groupe Crédit Agricole.

MIROVA 5  
59, avenue Pierre Mendès-France – 75013 PARIS - France - Phone: +33 1 58 55 29 85 - Fax: +33 1 58 55 66 99 – [www.mirova.com](http://www.mirova.com)  
Société anonyme au capital de 8 322 490.00 euros - Agréée par l'AMF sous le n° GP 02- 014 - RCS Paris n° 394 648 216  
Limited liability company - Share capital A 8 322 490.00€ - Regulated by AMF under n° GP 02- 014 - RCS Paris n° 394 648 2165



Vol V a démontré de manière récurrente sa capacité à structurer le financement de ses projets et à en finaliser la réalisation et notre établissement a contribué au financement de plusieurs projets de production d'énergie renouvelable de votre groupe.

A la suite de l'étude des informations reçues et au regard de la qualité des développements des équipes de Vol-V constatée lors du montage des opérations auxquelles nous avons participé, nous avons le plaisir de vous informer que nous regarderons avec intérêt le projet d'extension de Centrale éolienne de Falvieux, dont le montant d'investissement s'élève à 13.5 M€.

Une étude approfondie de votre projet devra être menée après obtention des autorisations nécessaires et toute décision sera soumise à l'accord de notre Comité d'Engagements.

Nous vous renouvelons vos remerciements pour la confiance que vous nous accordez et prions de croire, Madame, à l'assurance de notre considération distinguée.

Norbert COUDON  
Chargé d'Affaires  
UNIFERGIE



## Annexe 11. Présentation des qualifications, expériences et compétences d'une sélection de membres de l'équipe

Entité du groupe	Membre de l'équipe	Qualifications	Expérience / Compétences principales	Domaines de compétences			
				Etudes	Financement	Construction	Exploitation
VOL-V SAS	Cédric DE SAINT-JOUAN, Président de VOL-V SAS	Diplômé de ESCP EUROPE	Actif dans l'éolien en France depuis 1997; en tant que fondateur-dirigeant de VENTURA SA, société spécialisée dans le développement, le financement, la construction et l'exploitaton de parcs éoliens, a mené à bien la réalisation de 160MW de capacité éolienne, en particulier en dirigeant l'activité "financement"; Depuis 2005 en tant que dirigeant-fondateur de VOL-V a mené à bien la réalisation des actifs du Groupe	x	x	x	x
VOL-V SAS	François BOUFFARD, Directeur Général de Vol-V SAS	Ingénieur mécanicien, diplômé de l'université de Strathclyde (Ecosse)	Actif dans l'éolien en France depuis 2000; en tant que fondateur-dirigeant de VENTURA SA, société spécialisée dans le développement, le financement, la construction et l'exploitaton de parcs éoliens, a mené à bien la réalisation de 160MW de capacité éolienne, en particulier en dirigeant l'activité construction. Depuis 2005 en tant que dirigeant-fondateur de VOL-V a mené à bien la réalisation des actifs du Groupe, et supervise l'exploitation des actifs éoliens	x	x	x	x
VOL-V SAS	Arnaud GUYOT, Directeur Général de Vol-V SAS	Diplômé de ESCP EUROPE	Actif dans l'éolien en France depuis 1997; en tant que fondateur-dirigeant de VENTURA SA, société spécialisée dans le développement, le financement, la construction et l'exploitaton de parcs éoliens, a mené à bien la réalisation de 160MW de capacité éolienne, en particulier en dirigeant l'activité "études". Depuis 2005 en tant que dirigeant-fondateur de VOL-V a mené à bien la réalisation des actifs du Groupe	x	x	x	x
VOL-V SAS	Jessica STUDNIA, Responsable de financements	Diplômée de l'ESSEC	12 ans d'expérience dans le secteur banques - finances ( Groupe Rothschild: Conseil en fusions-acquisitions, analyse financière/ DEXIA Crédit local: Directrice clientèle); a intégré les équipes Vol-V en 2015 pour prendre en charge le montage des financements de projets		x		
VER	Gwen PATUREL Directeur des Opérations	Ingénieur ENSAM	Au sein de l'équipe de direction il pilote les opérations du pôle électrique (éolien et solaire PV) dans les phases de développement, de construction et d'exploitation. Il exerce ce type de responsabilité dans le même secteur depuis plus de 15 ans.	x		x	x
VER	Gilles COLLETTE Ingénieur Achats	Ingénieur ENSMM	Ingénieur commercial international depuis 15 ans, il cumul notamment 8 ans d'expérience dans l'achat d'aérogénérateurs multi-mégawatt et parle couramment l'Anglais et l'allemand. Il est en charge de l'analyse de l'optimum machine, de la consultation des turbiniers et de la négociation contractuelle.	x		x	
VER	Olivier CROCHEMORE, Chef de projet Construction	BTS Géomètre-topographe, spécialisation en SIG	Dispose de plus de 8 ans d'expérience en tant que chef de projets construction dans le domaine éolien, avec comme missions : supervision et coordination des fournisseurs et prestataires, supervision des chantiers et vérification de la conformité aux besoins et obligations du maître d'ouvrage, suivi budgétaire	x		x	



Entité du groupe	Membre de l'équipe	Qualifications	Expérience / Compétences principales	Domaines de compétences			
				Etudes	Financement	Construction	Exploitation
VER	Benoit VACHEYROUX Juriste opérations	Diplômé notaire	Après une formation de notaire et une première expérience en cabinet, est intégré à l'équipe Vol-V pour intervenir principalement sur l'organisation et le suivi de la signature des contrats fonciers notariés qui est un préalable au financement et à la réalisation des projets menés par la société. Il assiste également sur les aspects fonciers en phase de développement et d'exploitation ainsi que sur le secrétariat juridique des sociétés du groupe. Enfin il accompagne les services opérationnels dans le cadre du montage des opérations notamment au regard des règles de l'urbanisme et de l'environnement	x	x	x	x
VER	Frédéric BARRUE, Responsable Bureau d'Etudes	Doctorat de Physique, Université Claude Bernard Lyon 1 Mastère spécialisé européen « Energies Renouvelables », EUREC, Ecole des Mines de Paris	Après 6 ans chez Apex BP Solar, comme ingénieur projets photovoltaïques au Bureau d'études, puis comme chef de projet en développement de nouveau produit d'intégration au bâtiment, depuis 2009, responsable du bureau d'études solaire et du suivi d'exploitation (et depuis 2015 également en éolien)	x		x	x
VER	Loïc ALLEAUME, Responsable d'études	Master Biologie Géosciences Agroressources Environnement, Université des sciences et de Montpellier II	Après 4 ans en tant que Chargé d'études environnement et aménagement du territoire au sein d'un cabinet d'ingénieurs-conseils, chef de projets énergies renouvelables au sein d'un développeur de projets puis aujourd'hui responsable d'études en charge de la coordination des études environnementales d'une partie des projets éoliens du groupe ainsi que des mesures de vent et des études d'évaluation de productible.	x			
VER	Emmanuel GLÉMIN Environnementaliste	DESS gestion sociale de l'environnement et valorisation des ressources territoriales, Université d'Albi (81)	Après 3 années en tant qu'environnementaliste chez Ventura, 1 année comme chargé d'étude de la trame verte et bleue à la LPO Anjou et 6 années comme chargé d'étude en environnement au bureau d'étude AEPE Gingko, depuis 2018 environnementaliste sur les dossiers d'autorisation environnementale des projets éoliens	x			
VER	Gaëlle LAURENT, Chef de projets	Ingénieur Agriculture et environnement, Ecole Supérieure Agriculture d'Angers	Après 3 ans en tant que chargée de mission agriculture-biodiversité à la Ligue de Protection des Oiseaux, puis 7 ans en tant que responsable environnement d'un développeur-exploitant de parcs éoliens où elle a supervisé les études environnementales à toutes les phases des projets (de l'initiation à l'exploitation), elle est depuis 2012 chef de projets et apporte des compétences transversales en matière acoustique et environnementale.	x		x	x
VER	Frédéric HANIER, Chef de projets	BTS « Technologies végétales » - Lycée Agricole La Touche – Ploërmel(56) Licence professionnelle « Economies d'Energies et Energies Renouvelables » - Ecole Des Métiers de l'Environnement-Bruz(35)	Après 2 ans en tant que technicien en agriculture durable, 3 ans en tant que chef de projets éoliens d'un des leaders du développement éolien en France, il est chef de projets éoliens depuis 2012.	x			



Entité du groupe	Membre de l'équipe	Qualifications	Expérience / Compétences principales	Domaines de compétences			
				Etudes	Financement	Construction	Exploitation
VER	Camille CUISINIER, Chargé d'exploitation	Ingénieur en procédés énergétiques renouvelables et maîtrise de l'énergie, Polytech Montpellier	Depuis 2012 en charge de la supervision des sites photovoltaïques en exploitation, depuis 2015 également des sites éoliens.				x
VER	Quentin TREMUREAU Ingénieur d'études	Ingénieur Ecole des Mines d'Albi	Depuis 2016 au sein du Bureau d'études en charge des études d'ingénierie électrique.	x			
VER	Benoît LOQUET , Chef de projets	Master Professionnel en Traitement de l'Information Géographique pour l'Aménagement et le Développement, Université de Rouen	Après 3 ans au sein de la cellule SIG de la ville de Rouen (création maintenance de base de données cartographique), actif depuis 2008 dans le domaine des énergies renouvelables: Analyse spatiale de données - en phases prospection, développement, et exploitation des projets ; Gestion des bases de données géographiques et matrices, plans et documents cartographiques, photomontages. Depuis février 2018, chef de projets avec un focus sur la prospection en Normandie.	x			
VER	Thomas LEMARCHAND, Cartographe - Géomaticien	Master Observation de la Terre et Géomatique, Université de Strasbourg	Cartographe-Géomaticien depuis 2014 chez Vol-V: Analyse spatiale de données - en phases prospection, développement, et exploitation des projets ; Gestion des bases de données géographiques et matrices, plans et documents cartographiques, photomontages.	x			x
VER	Thomas MORALES Chef de projets	Licence Géographie et Aménagement du territoire (Université Reims Champagne-Ardenne) puis Master 2 Géographie, Géomatique et conduite de projets territoriaux (Université d'Avignon)	Après une première expérience d'une année en tant que cartographe et assistant chef de projets éolien (Theolia France) a poursuivi 4 ans au poste de Chargé de projets éolien (P&T Technologie, Rennes). Depuis septembre 2017, il occupe le poste de Chef de projet éolien.	x			
VER	Alexandre SEURET Chef de projets	Diplôme d'ingénieur - option énergie (ISEN Brest)	A validé son diplôme en sept 2016 par un stage en tant qu'assistant chef de projets éolien (WPD) puis a rejoint Vol-V en tant que chef de projets éolien en septembre 2017	x			
VER	Anne MONCONDHUY Chef de projets	Ingénieur Juriste en Environnement (Institut supérieur de l'environnement de Versailles) - Master Economie et Droit de l'énergie (Université Montpellier I)	Après 7 ans en tant que chef de projets éoliens chez Albioma puis Theolia France, Anne a rejoint Vol-V en tant que chef de projets éolien en septembre 2017	x			



Entité du groupe	Membre de l'équipe	Qualifications	Expérience / Compétences principales	Domaines de compétences			
				Etudes	Financement	Construction	Exploitation
VER	William MORICE Cartographe - Géomaticien	BE mécanicien aéronautique puis certificat Dessinateur-métreur	Après 13 ans en tant que dessinateur DAO au sein d'un cabinet d'études et conseil en environnement, William a rejoint Vol-V en tant que Cartographe - Géomaticien en octobre 2017	x			
VER	Thomas FREREBEAU Chargé de financement	EDHEC - spécialisation finance	Après 4,5 ans en tant qu'analyste investissement en charge de la gestion et du développement d'un portefeuille d'actifs immobiliers (LaSalle Investment), a rejoint l'équipe en charge des financements bancaires		x		
VER	Mathilde BOUSCARY Directrice développement	Master Environnement, technologies et société (Université Marseille St Charles)	Active dans le domaine de l'éolien depuis 2003, successivement dans des fonctions de chef de projet (Ventura, VSB puis Compagnie du vent) puis d'encadrement toujours dans le domaine du développement éolien. A rejoint Vol-V en avril 2018 en tant que Directrice développement.	x	x	x	x
VER	Maxime PATTIER Chargé de développement éolien	BTS Management des Unités commerciales - Licence Professionnelle Commerce et Marketing - Produits et services liés au développement durable	Au sein de l'équipe de développement éolien à Rennes, il assure la sécurisation des terrains pouvant accueillir les équipements d'un parc éolien (identification, rencontre puis contractualisation avec les propriétaires et exploitants) et les premiers contacts avec les élus locaux.	x			
VER	Thibault CREIGNOU Chef de projet Construction	DUT Génie électrique et Informatique industrielle puis Ingénieur Génie Electrique par apprentissage	A entamé sa carrière en 2012 en tant qu'ingénieur en génie électrique dans le domaine de la construction de parcs éoliens (Theolia France) avec comme missions : supervision et coordination des fournisseurs et prestataires des éléments du raccordement électrique, supervision des chantiers et vérification de la conformité aux besoins et obligations du maître d'ouvrage, suivi budgétaire			x	